R A P P O R T

DE LA DEUXIEME SESSION DU

COMITE PERMANENT POUR LA

COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE

L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

ET
LES DOCUMENTS RELATIFS

Bureau de Coordination pour le COMCEC
Ankara, juin 1986

TABLE DES MATIERES

Page

VANT- PROPOS 7

P R E M I E R C H A P I T R E

RESOLUTION DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET REGULANT LES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I. Résolution adoptée au cours de la Troisième Conférence Islamique au Sommet Concernant la Création des Comités Permanents de l'OCI Présidés par les Chefs d'Etat 13

II. Résolution Adoptée au Cours de la Troisème Conférence Islamique au Sommet sur le Plan d'Action Destiné à Renforcer la Coopération Economique des Etats Membres de l'OCI 15

III. Communiqué Final de la Quatrième Conférence Islamique au Sommet Confiant la Présidence du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale à S.E M.Kenan EVREN, Président de la République de Turquie.. 43

IV. Résolution Adoptée au Cours de la Quatrième Conférence Islamique au Sommet Déterminant les Domaines Prioritaires de la Coopération Economique 45

D E U X I E M E C H A P I T R E

Page

RAPPORT ET RESOLUTION DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I. Rapport et Résolution de la Seconde Session du COMCEC 19

Annexe: L'Ordre du Jour de la Deuxième Session du COMCEC 81

T R O I S I E M E C H A P I T R E

DOCUMENTS RELATIFS A LA DEUXIEME SESSION DU COMTTE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I. Liste de Participants de la Deuxième Session du COMCEC 85

II. Texte du Discours Inaugural de S.E.M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC 119

III. Texte de l'Allocution de S.E.M. Turgut OZAL, Primer Ministre de la République de Turquie et Président Suppléant du COMCEC à l'Occasion de la Session Inaugurale 131

IV. Texte de l'Allocution de S.E. M. S.S. Pirzada, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique à la Séance d'Ouverture..... 141

Page

V. Compte-Rendu de la Première Réunion du Comité de Suivi du COMCEC 159

VI. Rapport de la Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Deuxième Session du COMCEC 177

VII. Rapport de la Réunion du Comité de Session du COMCEC sur les Activités des Organes Subsidiaires et Affiliés de l'OCI. 185

VIII. Rapport de la Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Deuxième Session sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole 189

IX. Rapport de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole 195

Annexe: L'Ordre du Jour de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole 203

X. Résolution de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole dans les Pays Islamiques 205

XI. Liste de Participants de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole 221

XII. Texte de l'Allocution Délivrée par S.E.M.Husnu DOGAN, Ministre de l'Agriculture et des Affaires Forestières et Rurales à la Séance Inaugurale de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole 239

Page

XIII. Texte de l'Allocution Délivrée par S.E.M.S.S. Pirzada, Secrétaire Général de l'OCI, à la Séance de Clôture 247

XIV. Texte du Discours de Clôture de S.E.M. Turgut OZAL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président Suppléant du COMCEC 257

XV. Texte du Discours de S.E.M.Kenan EVREN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, à la Séance de Clôture 265

AVANT PROPOS

La Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique et la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole se sont terminées avec succès, marquées par un haut niveau de participation remarquable de la part des Etats Membres.

La Deuxième Session doit indubitablement son succès, comme la première, aux Etats Membres, au Secrétariat Général et. aux agences subsidiaires et affiliés de l'OCI. Sans leur volonté de coopération, sans leurs efforts laborieux visant à accroitre la qualité et le standard du travail effectué et leurs contributions indispensables en expertise, il aurait été impossible de terminer la Session avec un tel succès et d'obtenir des résultats tangibles, bénéfiques à tous les **Pays** Membres.

Ce livre que j'ai l'honneur de vous présenter contient le Rapport de la Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique. Il inclut

également le Rapport et les Résolutions de la Deuxième Conférence des Ministres sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole, qui a eu lieu conjointement avec la Session du COMCEC.

Le livre se compose de trois grandes parties.

La première partie contient les documents de base référentiels, à savoir les Résolutions adoptés aux Troisième et Quatrième Conférence Islamiques au Sommet concernant la création et le fonctionnement du Comité Permanent. Nous tenons à noter ici que tous les Etats Membres de l'OCI peuvent maintenant, conformément aux décisions prises lors de la Première Session, adhérer au COMCEC, bien que la Résolution no. 13/3-P(LS) adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet en vue de créer trois Comités Permanent limite l'adhérence à chacun à dix Etats Membres. Cela est dû à l'importance accordée à la coopération économique et à la nécessité de leur assurer une participation possible maximale.

La deuxième partie est consacrée au Rapport de la Deuxième Session du COMCEC, qui comporte également la Résolution telle qu'elle a été adoptée. La Résolution adoptée à la Deuxième Session est une Résolution intégrée comprenant une serie de décisions qui visent à

renforcer la coopération dans les domaines du commerce et de l'industrie, qui était le thème de la Première Session du COMCEC, avec celles ayant des implications sur la coopération économique en général et sur certaines décisions relatives aux problèmes organisationnels.

La troisième partie du livre contient le Rapport et la Résolution de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole. On y trouvera, en outre d'autres documents comportant des idées relatives à la stratégie à suivre dans ce domaine et d'autres encore relatives à la Deuxième Session du COMCEC. Ces derniers incluent, en outre les rapports des réunions préparatoires des Hauts Fonctionnaires et certains des textes des allocutions prononcées lors des sessions d'ouverture et de clôture, tenues conjointement.

Je suis convaincu que les Résolutions adoptées ou approuvées lors de la Deuxième Session du COMCEC seront mises en oeuvre avec détermination par les Etats Membres, le Secrétariat et les agences subsidaires et

affiliées de l'OCI et que ceci constituera, pour nos peuples et pour le monde entier, le chemin le plus sûr qui mène à la paix et à la prospérité.

Dr.Yusuf Bozkurt OZAL
Président Exécutif
Bureau de Coordination du COMCEC

P R E M I E R C H A P I T R E

RESOLUTIONS DE L'OCI
CONSTITUANT LA BASE REGULANT
LES ACTIVITES DU COMCEC

I

RESOLUTION ADOPTEE AU COURS DE LA TROISIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET CONCERNANT LA CREATION DES COMITES PERMANENTS DE L'OCI PRESIDES PAR LES CHEFS D'ETAT

Résolution No. 13/3-P(IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume de l'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981) ;

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par Sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QUDS, au sujet de la création de Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques;

CROYANT profondément en la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial;

DBSIRANT donner à l'information et è la culture un nouvel élan pour faire connaître à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et **pour** faire face à la campagne tendancieuse visant **l'Islam** et les musulmans;

DECIDE:

I. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et l'information;

II. Ces Comités sont chargés de poursuivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider la capacités des Etats Islamiques à cet effet ;

III. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

IV. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

V. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assite.

II

RESOLUTION ADOPTEE AU COURS DE LA TROISIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET SUR LE PLAN D'ACTION DESTINE A RENFORCER LA COOPERATION ECONOMIQUE DES ETATS MBMBRES

Résolution No. 1/3-E (IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume de l'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981)

RAPPELANT la Déclaration de LAHORE, adoptée par le Deuxième Sommet Islamique invitant les Etats membres à se consulter en vue d'adopter une position commune sur les questions économiques importantes;

RAPPELANT les résolutions No 1/11-E, 2/11-E, 3/11-E, et 11/11-E relatives à la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, adoptées par la Onzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Islamabad, en République Islamique du PAKISTAN, et la résolution No 8/11-E concernant les activités des pays islamiques;

NOTANT les résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations Unies, de la Sixième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays NOD-Alignés et du plan d'action de BUENOS-AIRES sur le coopération technique entre les pays en voie de développement;

NOTANT AVEC INQUIETUDE que les problèmes des pays en voie de développement se sont détériorés du fait de la crise actuelle des relations économiques internationales, ce qui a abouti à l'élargissement de l'écart entre les pays développés et les **pays** en voie de développement;

NOTANT AVEC GRANDE INQUIETUDE la situation et l'effet contraire produits sur les conditions du commerce et la balança des paiements des Etats membres à cause de leur dépendance sur l'exportation de matières premières;

REGRETTANT que le manque de volonté politique dont ont fait preuve certains pays développés dans les négociations sur les questions économiques, particulièrement dans les domaines du commerce, de l'industrialisation, du transfert de technologie et de la restructuration des relations économiques internationales;

RECONNAISSANT que la coopération économique, entre les pays en voie de développement en général, et les Etats membres en particulier, constitue un élément clé dans la stratégie de l'auto-dépendance collective et joue un rôle essentiel dans l'introduction de changements structurels au bénéfice du développement économique mondial équilibré et équitable, en vue de renforcer leur unité dans le cadre de leurs efforts destinés à établir un nouvel ordre économique international;

REITERANT que les pays en voie de développement devraient diriger leurs efforts dans les négociations avec les pays développés dans tous les forums vers l'instauration d'un nouvel ordre économque international;

NOTANT AVEC SATISFACTION que les Etats membres de la Conférence Islamique accordent une grande importance aux principes de l'auto-dépendance et I'inter-action économique progressive entre les pays en voie de développement, ce qui enforcera leur coopération mutuelle en vue de promouvoir leur capacité économique et de satisfaire à leurs besoins en matière de développement;

CONVAINCUE que le développement des liens commerciaux étroits entre les Etats membres est un premier pas indispensable à la réalisation économique et de l'auto-suffisance nécessitant la formulation et l'adoption de propositions d'une politique visant à l'adoption d'un programme concret de coopération et de priorité pour l'expansion des relations commerciales;

AYANT EXAMINE le rapport de la réunion à haut niveau des Etats membres tenue à ANKARA, République de TURQUIE, du 4 au 6 Novembre 1980, en vue d'étudier les perspectives économiques des pays islamiques au cours de la Troisième Décennie de Développement et pour formuler un plan d'action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats membres;

NOTANT EGALEMENT les recommandations de la Sixième Session de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et sociales tenue à Djeddah, du 16 au 19 Novembre 1980, concernant le plan d'action élaboré par la réunion d'ANKARA ainsi que le programme de coopération commerciale et de priorité entre les Etats membres proposé par le Groupe d'Experts.

RAPPELANT EGALEMENT la résolution No. 8/11 adoptée par la Onzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères relative à l'augmentation du capital versé et à l'élargissement du champ d'activités de la Banque Islamique de Développement, de même que les recommandations de la Conférence au sujet de l'allocution par la Banque des ressources nécessaires au financement des importations des Etats membres, et considérant qu'une telle décision contribuerait dans une large mesure à la mise en oeuvre efficace du plan d'action.

DECIDE :

1. D'adopter le plan d'action pour renforcer la coopération économique entre les Etats membres (tel que libellé dans l'annexe I).

2. De charger le Secrétaire Général de prendre d'urgence les mesures appropriées pour la mise en oeuvre du plan d'action en vue de promouvoir la coopération économique entre les Etats membres.

PLAN D'ACTION
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
ENTRE LES PAYS ISLAMIQUES

La Conférence sur la Coopération Economique entre les pays islamiques s'est tenue à ANKARA, du 27 au 29 Zulhijja 1400 H. (4 au 6 Novembre 1980), en vertu de la résolution No. 3/11-E de la Onzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, relative à la convocation d'une réunion de haut niveau des pays islamique, en vue d'examiner les perspectives économiques des pays islamiques, au cours de la Troisième Décennie de Développement et de recommander des mesures pour renforcer la coopération économique entre les Etats membres de la Conférence Islamique.

RAPPELANT les résolutions de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères sur la coopération économique entre les Etats membres dans les domaines de l'alimentation et l'agriculture, de l'industrie, du transport, des communcations et du tourisme, de la coopération fiscale et monétaire, de la main d'oeuvre et des connaissances techniques et de la coopération technique;

NOTANT AVEC APPRECIATION que la majorité des Etats membres ont signé l'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres;

PRENANT EN CONSIDERATION les résolutions de la Sixième Session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international;

NOTANT le progrès, les diverses négociations internationales entre les pays développés et les pays en voie de développement à cause en grande partie, du manque de volonté politique et d'intentions sérieuses de la part des pays développés en vue d'apporter les changements structurels à l'économie mondiale;

RECONNAISSANT que la responsabilité de leur développement économique est une tâche qui leur incombe a priori, ils devront continuer à mettre l'accent sur l'autonomie collective dans leurs efforts pour instaurer un nouvel ordre économique international;

PRENANT ACTE de la volonté croissante des Etats membres de coopérer entre eux afin de partager l'expérience et la connaissance dans les domaines de l'industrialisation et de la technologie, du

développement des ressources humaines, de la promotion du commerce direct, du renforcement des institutions responsables de la promotion de la coopération économique et l'utilisation maximale de l'énergie et des potentiels humains et techniques disponibles dans le monde islamique pour la prospérité et le bien-être de leurs peuples à travers leurs efforts collectifs;

RECOMMANDE le plan d'action suivant en vue de renforcer la coopération économique entre les Etats membres de la Conférence Islamique;

I. ALIMENTATION ET AGRICULTURE

1. Prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des dispositions de l'Accord Général relatif à l'utilisation maximale des potentiels de la production alimentaire dans les pays islamiques et coopérer pour faire face à leurs besoins alimentaires.

2. En vue d'établir un développement équilibré entre les secteurs agricole et industriel des économies des Etats membres, mettre l'accent sur les industries basées sur l'agriculture, telles que la production de tracteurs, d'engrais, de semences et de pesticides, ainsi que la transformation de matières première agricoles.

3. Pour assurer la sécurité alimentaire du monde islamique, créer des stocks régionaux de réserves alimentaires.

4. Prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'infrastructure agricole et les moyens de transport.

5. Etudier les mesures nécessaires en vue de prêter assistance aux pays islamiques victimes de calamités naturelles comme la sécheresse et les inondations.

6. Les voies et moyens appropriés pour faire face à des phénomènes naturels tels que la désertification, le déboisement, la stagnation d'eau et la salinité.

7. La Banque Islamique de Développement et les autres institutions financières devraient jouer un rôle plus actif dans le financement des projets agricoles et alimentaires des Etats membres au double niveau national et communal.

II. COMMERCE

1. Prendre les mesures nécessaires pour l'accélération aussi bien du rythme que des changements du mode de production afin de réaliser graduellement une intégration, une expansion et une diversification rapide de leur commerce extérieur.

2. Etendre les courants actuels du commerce entre les Etats membres, identifier les possibilités réelles d'expansion du commerce basées sur l'utilisation des potentiels de production actuellement non exploitées ou sous-uti1isées dans le domaine des matières premières et des produits manufacturées de l'agriculture et créer une nouvelle capacité pour la production et le commerce de ces produits y compris les produits intermédiaires et les biens d'équipement.

3. Promouvoir le commerce bilatéral entre les Etats membres en vue d'augmenter substantiellement leur participation au commerce international et le volume de ce commerce dans le domaine des produits manufacturés et serai-manufactures au sein de la Communauté Islamique.

4. Renforcer davantage les activités de promotion des exportations entre les Etats membres en particulier, et avec d'autres pays en général par le moyen d'une plus grande circulation d'information, de moyens de formation améliorés et de mécanismes financiers appropriés. A cet égard, la réalisation rapide d'études sur la coopération dans les domaines de l'assurance, de la réassurance et de plans de garantie de crédits à l'exportation ainsi que l'établissement éventuel de

mécanismes de "clearing" constitueraient une étape vers l'élimination certaine des plus importants obstacles au commerce bilatéral.

5. S'appliquer réciproquement un traitement commercial égal et non discriminatoire dans leurs politiques relatives au commerce extérieur sans préjudice aux obligations découlant d'autres accords déjà conclus par les Etats membres; un traitement spécial devrait être accordé aux produits d'exportation intéressant les Etats membres les moins développés.

6. S'efforcer d'élargir et de développer les échanges commerciaux entre eux, par le moyen, entre autres, de la création rapide du Centre Islamique pour le développement du commerce, le renforcement de la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'échanges de marchandises, la promotion de la coopération entre les organisations commerciales des Etats membres, l'encouragement des entreprises conjointes dans le domaine de la promotion du commerce et la réduction graduelle des barrières tarifaires et non tarifaires à tel commerce, par la conclusion d'arrangements multilatéraux et commerciaux, en encourageant la conclusion d'accords bilatéraux, multilatéraux et généraux d'échanges de renseignements

relatifs aux perspectives de commerce et d'échanges de délégations commerciales spécialisées.

7. Faire un inventaire des systèmes préférentiels appliqués par des groupes d'Etats membres, en vue de les renforcer et de les relier afin de pouvoir établir, d'une manière progressive, un système commercial préférentiel généralisé à tous les Etats membres intéressés. Ce système serait basé sur les principes de la réciprocité des avantages qui rapportent des bénéfices à tous les participants et qui tiennent compte des niveaux respectifs du développement économique et industriel, des régimes commerciaux et des obligations individuelles des Etats membres dans le but ultime de créer une zône franche et de soutenir, pour cette perspective, les efforts visant à la libéralisation du système global des préférences commerciales et recommander aux pays islamiques participant aux négociations du S.G.P.C. de saisir cette occasion pour suivre les négociations entre eux.

8. Organiser et participer activement aux foires et aux expositions organisées dans les Etats membres en vue de promouvoir et de commercialiser les produits de ces Etats, afin qu'ils puissent contribuer à l'expansion du commerce entre eux et, dans ce contexte,

l'établissement d'un système de normalisation doit être envisagé.

9. Examiner les possibilités de créer un mécanisme de coordination entre les Etats membres dans le domaine du transport maritime, afin de permettre aux entreprises des Etats membres de concurrencer avec leurs homologues dans les pays développés, ainsi qu'avec les flottes marchandes trans-nationales.

10. Faciliter la coopération effective entre les Etats membres enclavés et les voisins par les territoires desquels ils transitent, ce qui implique l'harmonisation des plans de transport et la promotion d'entreprises conjointes dans le domaines du transport aux niveaux régional, sous-régional et bilatéral.

11. Exécuter les décisions de la Conférence Islamique relatives au boycottage économique de l'entité sioniste en Palestine occupée (Israel).

III. INDUSTRIE

1. Développer des politiques et des programmes appropriés au niveaux national et régional, en vue de parvenir à une industrialisation rapide, considérée comme un élément indispensable et un facteur dynamique de la croissance autonome par le renforcement,

l'expansion de la diversification des capacités industrielles des Etats membres.

2. Conclure des accords bilatéraux et/ou multilatéraux de coopération industrielle entre les Etats membres afin d'augmenter leur production industrielle et réaliser la complémentarité industrielle par l'adoption de plans économiques, en vue de renforcer les capacités de manufacture et d'accélérer le processus d'industrialisation dans les Etats membres, aux fins de contribuer à leur autonomie colLective.

3. Envisager de donner la priorité à la promotion des entreprises conjointes entre les Etats membres dans les domaines suivants; alimentation et agriculture, industrie, commerce, commercialisation, services de recherche et infrastructure.

4. La Banque Islamique de Développement, ainsi que la Chambre Islamique de commerce, d'industrie et d'échange de marchandises, pourraient envisager la mise au point d'un mécanisme commun pour la promotion et la mise en application de projets conjoints entre les Etats membres.

IV. TRANSPORT, COMMUNICATION ET TOURISME

1. Réaliser les diverses recommandations d'une manière rapide, pour le renforcement de la coordination et de la coopération dans les domaines des transports maritime et aérien, des télécommunications, de la météorologie et des services postaux.

2. Accélérer la création des mécanismes institutionnels nécessaires à de telles activités, selon les décisions des Conférences Islamiques des Ministres des Affaires Etrangères.

3. Harmoniser les activités des Etats membres dans les domaines du transport, des communications et du tourisme avec les agences sous-régionales, régionales et globales existantes.

V. QUESTION FINANCIERES ET MONETAIRES

Les Etats membres, les réunions des Gouverneurs des Banques Centrales et les autorités monétaires des Etats membres et la Banque Islamique de Développement devraient étudier et prendre les mesures appropriées au sujet des questions suivantes :

1. Contribution à une circulation plus poussée des ressources financières des Etats membres selon des termes et des conditions mieux adaptés aux programmes de développement et aux situation économiques des Etats membres; aider à répondre à leurs besoins d'investissements de plus en plus importants, ainsi qu'à leurs besoins en matière d'import-export accompagnant l'essor économique dans le cadre de la stratégie internationale de développement, accordant une importance spéciale aux problèmes socio-économiques les plus urgents des pays les moins développés.

2. Renforcer la coopération directe entre les institutions financières des Etats membres dans le domaine du financement directe et d'autres facilités bancaires du commerce des Etats membres et assister les institutions financières islamiques, particulièrement, la Banque Islamique de Développement.

3. Renforcer les arrangements de paiements actuels auxquels participent les Etats membres et explorer la possibilité d'établir un réseau communautaire de systèmes multilatéraux, à la lumière de l'expérience acquise par la pratique de systèmes existants.

4. Demander à la réunion des Gouverneurs des banques centrales et des autorités monétaires des Etats membres de mettre au points leur évaluation des marchés de capitaux nationaux existants, en vue de dégager les possibilités d'accès à ces marchés par les autres Etats membres intéressés afin d'encourager l'investissement au sein des Etats membres sur la base des bénéfices mutuels et selon une pratique commerciale saine.

5. Demander en outre aux autorités monétaires des Etats membres de renforcer leurs échanges mutuels d'information sur les questions monétaires et financières, conformément aux règles et règlements des pays concernés en tenant compte particulièrement des tendances internationales.

6. Mettre en oeuvre l'avant-dernier et le dernier paragraphe du dispositif de la résolution sur la question de CHYPRE, adoptée par la Onzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Islamabad en vue de la réactivation et du Développement de l'économie du peuple Turc musulman de KIBRIS.

VI. ENERGIE

D'oeuvrer mutuellement à consolider la position de chaque Etat membre de l'Organisation de la Conférence Islamique, aux fins de réaliser les objectifs de développement en :

1. Encourageant les méthodes les plus efficaces d'exploitation de l'énergie, et le développement de sources d'énergie conventionnelles et non conventionnelles.

2. Encourageant une coopération plus étroite entre les Etats membres dans les domaines relatifs à la production de l'énergie.

3. Exhortant les institutions financières régionales et internationales à financer les projets locaux relatifs au développement des capacités intrinsèques dans les domaines d'énergie conventionnelle et non conventionnelle dans les Etats membres.

4. Procédant à l'échange entre : les Etats membres d'experts, d'expérience techniques et de main-d'oeuvre qualifiée dans le secteur de l'énergie.

VII. SCIENCE ET TECHNOLOGIE

1. Accorder une haute priorité à la coopération entre les Etats membres dans le domaine de la science et de la technologie.

2. Considérer La mise en place, à l'échelon communautaire islamique, d'organismes visant à accroître les contributions financières globales destinées aux systèmes nationaux de science et de technologie, ainsi que l'établissement de programmes à long terme concernant la recherche, l'éducation et la formation sur une base continuelle.

3. Coopérer au transfert, à l'acquisition, à l'assimilation et à l'adaptation des technologies importées, ainsi qu'à leur évaluation appropriée aux politiques nationales visant à l'utilisation et au développement de la science et de la technologie.

4. Appliquer un traitement préférentiel à la technologie en provenance des Etats membres.

5. Examiner la faisabilité d'un réseau d'agences ou d'instituts scientifiques et technologiques, en vue d'organiser et de soutenir des programmes de recherche et de développement et des programmes de formation pour promouvoir les institutions technologiques; établir des

systèmes d'information; agir conjointement afin de résoudre les problèmes technologiques spécifiques et de développer des politiques scientifiques et technologiques à la hauteur de leurs objectifs de développement.

6. Accélérer l'établissement d'une Fondation Islamique pour le progrès de la Science et de la Technologie, telle que prévue dans l'Accord Général sur la Coopération Economique Technique et Commerciale entre les Etats membres afin de satisfaire les besoins des pays islamiques en collaboration avec les institutions, organismes et agences nationaux; organiser la recherche fondamentale, faciliter l'échange d'information, d'expertises et de savoir-faire, devant être mis en oeuvre dans la diffusion de la technologie entre les producteurs et les utilisateurs au sein des Etats membres. Cette fondation devrait s'efforcer également de coordonner l'attribution de bourses d'études dans les domaines appropriés qui seront financées par les ressources publiques et privées, disponibles dans les Etats membres.

7. Associer les efforts pour la recherche et échanger les résultats obtenus au moyen d'accords sur la coopération technique et scientifique; renforcer les centres de recherche scientifique et autres, au niveau national, et les relier avec ceux existant dans d'autres Etats membres.

VIII. MAIN-D'OEUVRE ET AFFAIRES SOCIALES

1. Etendre la coopération entre les Etats membres pour l'échange des compétences; aider activement la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée; coordonner l'éducation et la formation d'une main-d'oeuvre sur des bases à moyen et long termes, ainsi qu'une liaison entre la circulation des compétences et des capitaux.

2. Déployer des efforts concertés en vue de la coopération dans le domaine de l'échange de la main-d'oeuvre, après évaluation des besoins et des disponibilités dans les Etats membres; et déterminer le potentiel pouvant être réparti au profit des autres Etats membres dans les institutions industrielles et autres de recherche.

3. Appliquer un traitement préférentiel à l'emploi de la main-d'oeuvre disponible au sein des Etats membres et demander au Secrétariat Général d'élaborer un modèle

de système de sécurité sociale approprié aux environnements nationaux législatifs et institutionnels des Etats membres participants.

4. Faire une évaluation intégrale du problème de la "fuite des cerveaux", y compris de l'émigration de la main-d'oeuvre qualifiée, en vue d'identifier les mesures devant être prises pour arrêter l'exode de la main-d'oeuvre scientifique et technologique vers des pays développés, ce qui permettrait de mettre l'ensemble de leurs capacités au service des Etats membres selon les programmes d'échanges de main-d'oeuvre qui seront établis.

5. Développer des programmes et des mécanismes appropriés à la mise à jour technique et professionnelle, organisée de façon systématique à tous les niveaux, en vue de former le personnel spécialisé nécessaire pour fournir tous les maillons manquants de la chaine qui associe la recherche-développement à la production et à la commercialisation.

6. Faciliter la formation continue, le développement de la formation complémentaire de la main-d'oeuvre dans les Etats membres afin qu'elle soit plus apte à bénéficier de l'échange technologique; garantir également son adaptation aux conditions socio-

économiques des pays hôtes à l'aide de programmes de collaboration.

IX. POPULATION ET SANTE

1. Engager les études et les recherches sur la politique démographique dans les Etats membres en vue d'améliorer la réceptivité de la population aux efforts de développement des pays membres.

2. Engager les études et recherches dans le domaine de la santé pour assurer les meilleures conditions d'hygiène, de nutrition et de soins sanitaires dans le but. de développer une politique de santé publique commune.

3. Entreprendre des recherches dans le domaine médical.

4. Intensifier l'échange d'information en matière de compétence dans les domaines démographique et d'hygiène entre les Etats membres.

X. COOPERATION TECHNIQUE

1. Améliorer, développer et étendre les systèmes d'informations des Etats membres concernant le recueil, le traitement, l'analyse et la dissémination des informations techniques disponibles dans les Etats

membres sur leurs capacités et leurs besoins et de répondre à leurs nécessités spécifiques grâce à une plus large utilisation de services d'experts et de consultants, des moyens de formation, de l'équipement et d'autres possibilités des Etats membres, en accord avec les dispositions de l'Accord Général de Coopération Economique, Technique et Commerciale entre les Etats Islamiques.

2. S'efforcer d'identifier le potentiel national pour la coopération technique entre les Etats membres, lors de la formulation des plans ou programmes nationaux de développement. Les Gouvernements des Etats membres pourraient ainsi, sur cette base, considérer les besoins nationaux dans les domaines de la recherche, de la technologie des compétences, des services de consultants et des moyens de formulation qui pourraient être entièrement satisfaits grâce à la coopération avec d'autres Etats membres.

3. Examiner la praticabilité d'un cadre législatif et adminstratif pour une coopération technique équitable et effective, tout en tenant compte des pratiques et des usages déjà établis formellement sur des bases conventionnelles, afin d'assurer de cette façon, leur plus vaste acceptation et application possibles. Un tel

cadre devrait couvrir les arrangements législatifs et administratifs concernant l'entrée, les obligations et les privilèges d'emploi des ′ compétences et de consultants et d'autres services spécialisés; l'entrée de l'équipement et du ravitaillement; les régimes fiscaux et monétaires en faveur de la coopération technique à l'échelon communautaire; ainsi que les arrangements financiers visant à un partage équitable des coûts.

4. Etendre les arrangements bilatéreaux et multilatéraux pour la promotion de la coopération technique par le biais de mécanismes, tels que les accords et les programmes coopératifs, les commissions conjointes, l'échange régulier d'informations et d'expérience, et en établissant également des liens directs entre les institutions intéressées.

5. Prendre les mesures nécessaires pour établir un mécanisme commun en vue du regroupement commun d'informations sur les ressources et les possibilités offertes pour une coopération technique au sein des Etats membres.

6. Identifier et améliorer les potentiels d'efficacité des institutions nationales pouvant contribuer aux efforts de la coopération technique, et

adopter des mesures concrètes, afin de permettre à de tels organismes nationaux dans les Etats membres de développer des modes opérationnels de collaboration, qui pourraient renforcer leurs capacités grâce aux efforts conjoints et à l'échange d'expérience avec d'autres organisations soeurs travaillant sur des problèmes similaires et contribuant aux activités communes de formation.

7. Allouer, autant que possible, le personnel et le soutien financier nécessaires aux activités de formation des institutions connexes de l'organisation de la Conférence Islamique qui ont été mandatées pour subvenir aux besoins immédiats des Etats membres en matière de main-d'oeuvre technique et administrative qualifiée. A ce propos, les Etats membres devraient étroitement collaborer avec ces institutions en leur adressant les données et renseignements sur leurs potentiels et disponibilités dans ce domaine.

8. Poursuivre le dialogue avec le PNUD et les autres Agences compétentes des Nations Unies, pour rechercher l'assistance nécessaire et conclure des arrangements avec eux pour la mise en oeuvre du Plan d'Action.

XI. CLAUSES SPECIALES

L'Organisation de Libération de la PALESTINE aura des facilités spéciales en matière de coopération économique de sorte à soutenir la résistance du peuple Palestinien et à consolider sa lutte pour la libération de sa patrie, la PALESTINE.

XII. COORDINATION ET SUIVI

Le Secrétariat Général prendra toutes les mesures nécessaires pour suivre la mise en oeuvre du plan d'action. Il pourrait organiser des réunions périodiques aux niveaux ministériels, autant de fois qu'il le juge nécessaire, au moins tous les deux ans sur les sujets que ce plan d'action couvre, et cela en vue notamment de :

a) passer en revue l'avancement des travaux accomplis ;

b) Fixer les lignes directrices;

c) Résoudre les problèmes;

d) Formuler des politiques et des plans pour une action ultérieure.

III

COMMUNIQUE FINAL DE LA QUATRIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET CONFIANT LA PRESIDENCE DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE A S.E.M. KENAN EVREN, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

Communiqué Final No. IS/4-84/F/DEC

"....La Conférence a décidé de confier à S.E. M.Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, la Présidence du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale. ...". (Page 15, paragraphe 40)

IV

RESOLUTION ADOPTEE AU COURS DE LA QUATRIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET DETERMINANT LES DOMAINES PRIORITAIRES DE LA COOPERATION ECONOMIQUE

Résolution No. IS/4-84/EF/RES; 1/4-E.F(IS)

"....La Conférence a décidé : La mise à l'exécution du plan d'action destiné au Renforcement de la coopération économique entre les Etats membres citant les priorités suivantes dans les six années à venir :

- La Sécurité alimentaire et le développement agricole
- L' industrie
- La science et la technologie
- Les échanges commerciaux
- Le transport et les communications
- L'énergie

Cette ordre de priorité ne signifie pas que les autres domaines de coopération doivent être négligés (page 13, paragraphe 33).

D E U X I E M E C H A P I T R E

R A P P O R T E T R E S O L U T I O N
DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

OIC/COMCEC/2-86/REP-RES

Original:Anglais

R A P P O R T E T R E S O L U T I O N

RELATIFS A LA DEUXIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

Istanbul, République de Turquie
les 14-16 mars 1986

RAPPORT ET RESOLUTION RELATIFS A LA DEUXIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

1. La Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul du 14 au 16 mars 1986 (4-6 Rajab 1406H). Elle a été précédée d'une réunion préparatoire des Hauts Fonctionnaires, qui a eu lieu du 11 au 13 mars 1986 (1-3 rajab, 1406H).

2. Ont assisté à la réunion les pays membres suivants de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI):

- République Algérienne Démocratique et. Populaire
- Etat de Bahrein
- République Populaire de Bangladesh
- République Populaire de Bénin
- Negara Brunei Darrussalem
- Burkina Faso
- République Unie de Cameroun
- République Fédérale Islamique des Comoros
- République Arabe d'Egypte
- République de Gambie
- République de Guinée-Bissau
- République d'Indonésie

- République Islamique d'Iran
- République d'Irak
- Royaume Hachémite de Jordanie
- Etat de Koweit
- République du Liban
- Jamahiriya Arabe Libienne Populaire et Socialiste
- Malaisie
- République du Mali
- République Islamique de Mauritanie
- Royaume du Maroc
- République du Niger
- Sultanat d'Oman
- République Islamique de Pakistan
- Palestine
- Etat de Qatar
- Royaume d'Arabie Saoudite
- République du Sénégal
- République Démocratique du Somalie
- République Démocratique du Soudan
- République Arabe Syrienne
- République de Tunisie
- République de Turquie
- Emirats Arabes Unis
- République Arabe du Yemen

La République Turque de Chypre du Nord a participé à la réunion comme observatrice.

3. Les représentants du Secrétariat Général et les organes subsidiaires et affiliés suivants ont également assisté à la réunion :

- Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI)
- Le Centre Islamique pour la Formation Professionelle, Technique et de Recherches (CIFPTR)
- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- La Fondation Islamique pour la Science, la Technologie et le Développement (FISTED)
- La Banque Islamique de Développement (BID)
- La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange des Marchandises (CICIEM)

4. Les représentants de l'Association Internationale des Banques Islamiques (AIBI), du Programme de Développement des Nations Unies (PDNU), de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et de la

Fondation OPEC pour le Développement Industriel ont également participé à la Session comme observateurs.

5. La liste des participants figure à la Troisième Partie du présent livre.

6. La cérémonie d'ouverture de la Deuxième Session s'est tenue conjointement avec celle de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole de l'OCI, sous la présidence de S.K.M.Kenan Evren, Président, de la République de Turquie et Président du COMCEC.

7. Dans son discours d'inauguration, S.E. M. Kenan Evren a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les pays membres eu égard aux conditions économique existantes qui ont un effet défavorable sur leur commerce (terms-of trade) et sur leurs structures de dettes extérieures. Il a fait remarquer que la récente amélioration observée dans les économies des pays industrialisés avait ralenti avant d'avoir produits des effets bénéfiques sur les économies des pays en voie de développement.

S.E.M.Kenan Evren a fait valoir que la promotion de la coopération entre les Pays Membres de l'OCI, ne devrait pas être considéré comme l'affaiblissement de

leurs relations avec les autres pays du monde mais comme une tentative de substitution des relations basées sur la dépendance à celles fondées sur des intérêts mutuels. Il a exprimé la conviction qu'un ordre économique international garantissant le respect pour les intérêts réciproques entre des partenaires égaux était, à la fin, essentiel pour faire régner la paix dans le monde.

Faisant mention, avec satisfaction, des progrès réels et rapides réalisés par la mise en oeuvre de la proposition visant à la création de facilités de financement à plus long terme du commerce au sein de la Banque Islamique, S.E.M. Kenan Evren a attiré l'attention sur la nécessité d'une approche intégrée de la coopération économique tenant compte des interactions entre différents domaines.

8. S.E.M. Turgut OZAL, Premier Ministre Turc et Président Suppléant du COMCEC, a également pris la parole à la cérémonie d'ouverture. Dans son discours, S.E.M. Turgut OZAL a exprimé le plaisir qu'il a eu à observer que les Pays Membres de l'OCI agissaient de plus en plus dans un esprit islamique pour développer la coopération économique et commerciale entre eux. Il a souligné l'importance à accorder à une

coopération toujours plus étendue parmi les Etats Membres et a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération économique plus étroite qui réduirait aussi les tensions politiques. Dans le domaine du commerce, S.E. M. OZAL a déclaré que la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce intra-islamique serait un stimulant important pour une croissance saine des transactions commerciales et peut-être bien pour la création d'une zone de libre-échange.

9. Dans sa déclaration, S.E.M.S. Pirzada, Secrétaire Général de l'OCI, a fait mention des effets défavorables que la détérioration observée dans la situation économique globale et les politiques protectionnistes adoptées par les nations industrialisées ont exercé sur les économies des pays Islamiques. Il a invité les Etats Membres de l'OCI à faire des efforts dans l'intention de renforcer la coopération économique entre eux afin d'accroitre leur capacité de production et de libérer leurs économies de la sujétion aux politiques des nations industrialisées.

S.E.M.S. Pirzada a également mis l'accent sur l'interaction entre le développement industriel et agricole et a invité les Etats Membres à conjuguer leurs efforts en vue d'exploiter le vaste pottentiel de

production agricole à l'aide de projets d'infrastructures, d'investissements de capitaux et d'une plus grande coordination des politiques agricoles.

10. Les Chefs des Délégations de la République du Sénégal, du Royaume d'Arabie Saoudite et de la République Populaire de Bangladesh ont pronocé des allocutions au nom des groupes géographiques qu'ils représentaient.

Dans leur intervention, ils ont fait l'éloge des progrès accomplis par le COMCEC dans le domaine de la coopération économique entre les Pays Membres, susceptible de leur assurer une positions plus forte dans les négociations internationales. Se référant aux difficultés croissantes des Pays Membres quant à leur balance de paiements extérieurs, ils ont souligné la nécessité de réformer le système mondial monétaire et financier. Ils ont attiré l'attention sur le rôle du secteur privé dans le renforcement de la coopération économique et ont insisté sur l'adoption, d'après une liste de priorités, des mesures pratiques et réalistes d'une coopération économique.

11. Dr. Ahmed Mohamed Ali, Président de la Banque Islamique pour le Développement, a présenté un compte-rendu sommaire sur les activités de la Banque et les progrès accomplis par celle-ci en termes d'étude qui lui avaient été assignées par la Première Session du COMCEC. Il a, en outre, exposé, dans ses grandes lignes, les éléments de base de l'étude de faisabilité sur les facilités de financement à plus long terme du commerce extérieur, proposées pour être établis sous l'égide de la Banque Islamique pour le Développement.

12. Après la cérémonie d'ouverture, S.E. M. Kenan EVREN a reçu les Chefs des Délégations des Pays Membres.

13. Les jours suivants, les Sessions de Travail tenues au niveau ministériel du Comité Permanent ont été présidées par S.E.M. Kaya ERDEM, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre Turc.

14. Le Comité Permanent a approuvé la proposition des Hauts Fonctionnaires qui visait le maintien des membres de son Bureau, élus lors de la Première Session et inchangés jusqu'au Sommet Islamique suivant.

15. Les Ministres ont adopté le projet d'ordre du jour préparé par le Comité de Suivi et décidé d'examiner le projet de résolution préparé par le Hauts Fonctionnaire dans son ensemble plutôt que de traiter les rubriques point par point.

16. S.E.M. Tan Sri Abdurrahman Bin Abdul Jalal, Secrétaire Général Adjoint de 1 'OCI, a soumis à la Session un Rapport d'activités au nom du Secrétaire Général.

17. Le Rapporteur a présenté ensuite le Rapport de la Première Session du Comité de Suivi qui s'était réuni a Istanbul du 9 au 11 septembre 1985. Il a fait savoir que les recoramadations de cet ordre du Comité de Suivi telles que l'association du secteur privé aux activités de coopération économique, la convocation de la septième réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Etats Membres sous les auspices du COMCEC et la préparation d'une liste de toutes les Résolutions et des activités -qui en découlent- de l'OCI, étaient des pas de grande portée destinés à accroitre l'efficacité de la coopération économique entre les Pays Membres.

18. Le Comité a, ensuite, approuvé les Recommandations du Comité de Suivi.

19. Le Chef du Bureau de Coordination du COMCEC a exposé dans ses grandes lignes les progrès réalisés depuis la Première Réunion du Comité de Suivi. Dans ce contexte, l'achèvement des procédures pour l'établissement de l'Association des Institutions Nationales de Financement du Développement, qui pourrait jouer un rôle important dans le renforcement de la coopération entre les Pays Membres, et la mise en train imminente de ses opérations ont été notés avec satisfaction.

20. Dr. Yusuf Bozkurt 0ZAL, Sous-Secrétaire d'Etat pour l'Organisation de la Planification et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Deuxième Session du Comité Permanent, a présenté le Rapport de la Réunion des Hauts Fonctionnaires ainsi qu'un projet de résolution intégré et le rapport du Comité de Session, qui avait été chargé d'évaluer les activités des organes et institutions apparentés à l'OCI et qui s'était réuni en même temps que les Hauts Fonctionnaires.

21. Le Comité Permanent tout en approuvant le Rapport des Hauts Fonctionnaires et celui du Comité de Session, a adopté avec des modifications mineures, la résolution annexée au Rapport en Question.

22. La Session de Clôture du Comité Permanent a été tenue sous la présidence de S.E.M. Kenan EVREN, conjointement avec la Session de clôture de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole.

23. S.E.M. Husnu DOGAN, Ministre Turc de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Rurales, a présentée le Rapport de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole et les résolutions qui en étaient issues.

24. Le Comité Permanent a pris note du Rapport de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole et a approuvé les résolutions qui y étaient annexées.

25. S.E.M.Kaya ERDEM, Ministre d'Etat Turc et Premier Ministre Adjoint, a présenté un résumé des débats et des résolutions adoptées à la Session du Travail tenues au niveau ministériel du Comité Permanent.

26. Se référant à la Résolution adopté lors des sessions ministérielles, S.E.M. Kaya ERDEM a fait remarquer que le résumé était un document intégré comportant une série de résolutions sur la coopération économique, commerciale industrielle, ainsi que certains sujets organisâtionnels. Il a signalé que la-dite résolution reflétait un désir commun pour la promotion de la coopération économique et commerciale à l'aide d'une appproche échelonnée dans le cadre d'un programme intégré. S.E.M. Kaya ERDEM a, ensuite, souligné certains aspects de la Résolution. Il a, à cet égard, spécialement cité l'acceptation de l'idée de mettre en oeuvre des facilités de financement à plus long terme du commerce extérieur dans le cadre de l'IDB, les accords concernant le développement d'un système de commerce préférentiel pour les Pays Membres et la convocation de la septième réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires afin de débattre les questions monétaires et financières de la coopération. La Résolution en question est conçue comme suit:

RESOLUTION

"Le Comité Permanent pour la Coopération "Economique et Commerciale (COMCEC);

"RAPPELANT Le Plan d'Action pour le "Renforcement de la Coopération Economique entre "les Etats Membres de l'Organisation de la "Conférence Islamique;

"RAPPELANT la Résolution No 13/3-P (IS) de la "Troisième Conférence Islamique au Sommet portant "création du COMCEC;

"RAPPELANT La Résolution No 1/4-EF (IS) "adoptée par la Quatrième Conférence Islamique au "Sommet, qui identifie le commerce, l'industrie, "la sécurité alimentaire et le développement "agricole, les transports et les communications, "la science et la technologie et l'énergie comme "étant des domaines prioritaires de la coopération "économique;

"CONSCIENT de la famine qui sévit dans les "pays du Sahel par suite d'une sécheresse "catastrophique qui provoque des souffrances "humaines terribles;

"PRENANT EN CONSIDERATION les recommandations "du COMCEC et celles de son Comité de Suivi;

"PRENANT NOTE des résolutions pertinentes de "la Seizième Conférence Islamique des Ministres "des Affaires Etrangères;

"NOTANT les recommandations de la Première "Réunion du Comité de Suivi de la Deuxième "Consultation Ministérielle sur la Coopération "Industrielle;

"INCITANT les Etats Membres à intensifier "leur coopération et leur coordination dans toutes "les instances internationales en vue d'harmoniser "leurs positions;

"NOTANT AVEC SATISFACTION que, depuis la "Première Session du COMCEC, des progrès "appréciables ont été réalisés en ce qui concerne "la mise en oeuvre du Plan d'Action et, en "particulièrement;

"(a) que des contributions généreuses ont été "apportées par un certain nombre d'Etats "Membres au profit du programme du Sahel du "Comité de Solidarité Islamique avec les "Peuples du Sahel, et que les autres Etats "Membres ont été exhortés à en aire autant;

"(b) que l'on est parvenu à la phase finale de "la création de l'Association des Institutions Nationales de Financement du Développement pour les Pays Islamiques;

"(c) que le Statut de l'Association Islamique "du Ciment et celui de l'Union de "Télécommunications des Etats Islamiques ont "été approuvés par la Quinzième Conférence "Islamique des Ministres des Affaires "Etrangères;

"(d) que la Deuxième Foire Commerciale "Islamique est prévue pour la période du 5 au "14 avril 1986 à Casablanca que 20 Etats "Membres ont déjà convenu d'y participer et "que les autres membres sont invités à en "faire autant dans un proche avenir;

"EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

"A. COOPERATION ECONOMIQUE

"1. Le CRSESFPI est: prié d'approfondir son "étude sur les résolutions économiques de l'OCI en "mettant au point un compendium systématique et "abrégé de celles-ci et en préparant un document "de travail permattant au COMCEC de surveiller, de "mieux coordonner la mise en oeuvre du Plan "d'Action de l'OCI, d'en assurer le suivi et ce, "afin d'éviter le double emploi et de mettre au "point des directives pour une meilleure "réalisation.

"2. Les Gouverneurs des Banques Centrales et "Autorités Monétaires des Etats Membres de l'OCI "sont invités à discuter les questions monétaires "et financières relatives à la mise en oeuvre du "Plan d'Action.

"Les gouverneurs sont invités à examiner les "possibilités de préparer, en se consultant et en "consultant le Secrétariat Général, un projet "d'ordre du jour pour leur septième réunion et à "faire rapport au Comité de Suivi du COMCEC. Le "Comité de Suivi passerait en revue la situation à

"sa réunion de septembre 1986 et déciderait sur "l'opportunité d'inviter les Gouverneurs à se "réunir à une date appropriée.

"3. Le secteur privé devrait être associé au "processus de coopération économique à travers des "activités organisées sous les auspices du COMCEC.

"4. Les activités de l'Association "Internationale des Banques Islamiques et les "réunions qu'elle organise, notamment la Réunion "d'Experts sur le Système Bancaire Islamique qui "se tiendra à Dhaka en avril 1986 et la première "réunion des banques islamiques qui aura lieu à "Istanbul en octobre 1986, sont notées avec "satisfaction.

"B. COOPERATION COMMERCIALE

"1. L'idée de créer un Mécanisme de Financement à "plus Long Terme du Commerce Extérieur en tant "qu'une facilité nouvelle au sein de la BID a "rencontré l'assentiment général. Il est "recommandé que la BID prenne les mesures "nécessaires pour soumettre un tel mécanisme à "l'approbation de la Dixième Réunion Annuelle "prochaine de son Conseil des Gouverneurs dans

"l'espoir de le voir démarrer le plus tôt "possible. Les Etats Membres sont instamment priés "d'apporter leur soutien total et de participer "audit mécanisme qui est appelé à refléter le "maximum de souplesse.

"2. Il est pris note des recommandations de la "Réunion du Groupe d'Experts portant sur les "possibilités de création:

"a) d'un Système Régional de Garantie du "Crédit à l'Exportation, et,

"b) d'une Union Multilatérale Islamique de "Compensation (Clearing).

"La BID est priée de poursuivre ses travaux "sur ces questions et de tenir le COMCEC au "courant de la situation.

"3. Il est recommandé que la BID intensifie sa "recherche, notamment dans le cadre de l'IIRF, en "vue d'identifier les voies et moyens de mobiliser "des ressources supplémentaires à partir des "marchés financiers et ce, conformément aux "prescriptions de la Shari'a.

"4. Le Secrétariat de l'OCI, le Bureau de "Coordination du COMCEC, le CIDC, le CRSESFPI, la "CICIEM, la BID et les instituts nationaux de "promotion des exportations et du commerce des "Etats Membres intéresssés devraient former un "Groupe d'étude à participation ouverte avant la "fin de l'année 1986 "et ce, à l'invitation du "CIDC. Ce Groupe d'étude devrait réexaminer "l'étude de faisabilité du CIDC relative à la "création d'un Réseau d'Information Commerciale "pour les Pays Islamiques en vue de mettre au "point un Système de bases de données ayant pour "objet de receuillir et de diffuser, entre "autres, le maximum de renseignements commerciaux "dans le cadre de l'OCI et ce, en éliminant le "double emploi et en partageant toutes les "capacités existantes à travers les ajustements "budgétaires nécessaires afin de s'assurer que des "frais supplémentaires ne seront pas encourus. Le "Groupe d'étude à participation ouverte devrait "faire rapport à la Deuxième Réunion du Comité de "Suivi du COMCEC.

"5. Les Etats Membres ont été instamment priés de "fournir au Centre Islamique de Développement du "Commerce (CIDC) des renseignements complets et "mis à jour afin de rendre définitif, dans les "meilleurs délais, l'inventaire des systèmes "préférentiels existants appliqués.

"6. Un groupe à participation ouverte formé du "Secrétariat Général, du CIDC, de la CICIEM de la "BID, du CRSESFPI et d'experts commerciaux des "Etats Membres devrait être convoqué en 1986 à "l'invitation du CIDC, pour procéder aux révisions "nécessaires dans l'inventaire cité et dans les "recommandations sur la manière de pallier aux "faiblesses des sources de données existantes, et "pour faire rapport à la Deuxième Réunion du "Comité de Suivi du COMCEC.

"7. Le même Groupe devrait aussi formuler, sur "la base de l'inventaire complet et à jour, "des propositions sur les possibilités d'éliminer "les barrières non tarifaires qui entravent le "commerce intra-islamique. Il devrait également "déterminer les possibilités de formuler une "méthodologie et un calendrier pour "l'établissement d'une liste de produits et de

"barèmes pour un Système Islamique de Préférences "Commerciales et faire rapport au COMCEC.

"8. Les Etats Membres sont priés de se "concerter et de coordonner leurs points de vue "et leurs positions dans les différentes instances "internationales dans le contexte des négociations "et/ou consultations commerciales multilatérales, "plus particulièrement dans le cadre du GATT et "celui du Groupe des 77.

"9. Le Comité de Coordination pour la "Normalisation est prié de poursuivre son travail "sur l'harmonisation des normes et de déterminer "les voies et moyens d'instaurer une coopération "plus étroite entre les institutions de "normalisation des Etats Membres.

"C. COOPERATION INDUSTRIELLE

"1. La CICIEM, la BID, l'Association des "Institutions Nationales de Financement du "Développement des Pays Islamiques (quand elle "deviendra opérationnelle) et les institutions "nationales d'investissement intéressées ont été "priées de développer davantage les mécanismes et "procédures pour la promotion des projets

"industriels conjoints entre les pays membres "de l'OCI.

"2. La CICIEM renseignerait périodiquement "les institutions et sociétés concernées des pays "membres de l'OCI par l'intermédiaire des chambres "d'industrie nationales sur les activités de l'OCI "pour la promotion des projets industriels "conjoints aux fins de favoriser la présentation "des nouvelles propositions.

"3. Une réunion de promotion des investissements "serait organisée par la CICIEM en collaboration "avec l'ONUDI et l'Union des Chambres de Commerce "et d'Industrie, de Commerce Maritime et d'Echange "de Marchandises de Turquie avec la participation "des investisseurs pour examiner les projets "d'investissement industriel des pays membres les "moins développés de l'OCI. Ces pays sont priés de "faire parvenir leurs projets à la CICIEM et à "l'ONUDI d'ici le mois de juin 1986 et de prendre "part activement à cette réunion.

"4. Les Pays Membres sont instamment priés de "signer et/ou ratifier dès que possible, s'ils ne "l'ont déjà fait, les différents statuts et "accords relatifs à la coopération économique et

"commerciale, établis dans le cadre l'OCI, tels "que 1'"Accord Général pour la Coopération "Economique, Commerciale et Technique", 1'"Accord "sur la Promotion, la Protection et la Garantie "des Investissements entre les Etats Membres", le "Statut de l'Association Islamique du Ciment", le "Statut du Conseil Islamique de l'Aviation "Civile", etc. . . . . .

"5. Les Pays Membres sont priés de désigner un "bureau de liaison au sein de leur Ministère de "l'Industrie pour coordonner leurs activités de "coopération industrielle avec le Comité de Suivi "des Ministres de l'Industrie.

"6. Le Comité de Suivi des Ministres de "l'Industrie serait convoqué en 1986 afin "d'examiner, entre autres la mise en oeuvre des "recommendations de la Deuxième Consultation "Ministérielle sur la Coopération Industrielle, "l'ordre du jour, la date et le lieu de la "Troisième Consultation, et de rendre compte au "Comité de Suivi du COMCEC des résultats de ses "délibérations.

"7. Les Etats Membres sont également exhortés à "promouvoir la coopération entre leurs centres de "productivité et autres organes concernés et à "harmoniser leurs activités dans ces domaines.

"D. SOUFFRANCES DES ETATS MEMBRES FRAPPES PAR "LA SECHERESSE ET AUTRES CATASTROPHES NATURELLES

"1. Les efforts entrepris individuellement "par divers Pays Membres et par la BID ainsi que "par le Comité Islamique de Solidarité avec les "Peuples du Sahel pour venir en aide aux pays "membres frappés par la sécheresse et autres "catastrophes naturelles sont notés avec "satisfaction et un appel pressant est lancé à la "Communauté Islamique pour qu'elle fasse tout son "possible dans un esprit islamique véritable pour "poursuivre et intensifier de tels efforts.

"2. L'accent est mis par tous les Pays Membres "sur la nécessité de structurer une telle "assistance de manière à améliorer le potentiel de "production des pays affectés, leur assurant ainsi "de meilleurs conditions de vie à moyen et long "termes grâce, notamment, à la coopération "technique et à l'échange de l'expertise "et du savoir faire disponibles.

"3. Les activités entreprises dans le même esprit "au sein d'autres instances internationales, plus "particulièrement dans le cadre de l'ONU, doivent "être suivies de près et les Pays Membres "devraient mettre en valeur leurs vues et "contributions d'une manière collective lors de la "prochaine session spéciale de l'Assemblée "Générale de l'ONU sur la situation critique en "Afrique.

E. MESURES DE SOUTIEN EN FAVEUR DU LIBAN

"1. Les Etats Membres réaffirment leur "soutien au Liban dans ses efforts visant à "rebâtir son économie ravagée par la guerre, en "recommandant que toutes formes d'assistance "financière et économique soient fournies au "Gouvernement Libanais pour l'aider à reconstruire "les régions et institutions endommagées ou "détruites par la guerre, à accorder toutes les "facilités nécessaires à la commercialisation des "produits et denrées libanais et à leur garantir "un traitement préférentiel.

"F. MESURES DE SOUTIEN EN FAVEUR DE LA PALESTINE

"La Réunion réitère le soutien total au "peuple palestinien à l'intérieur et à l'extérieur "de leurs territoires occupées en mettant en "oeuvre tous les moyens matériels et moraux et "toute assistance possible.

"Les Etats Membres sont priés d'appl iquer les "résolutions concernées des Conférences Islamiques "au Sommet qui se rapportent à l'affaire "palestinienne, y compris celles relatives à "l'application des mesures de boycottage "économique contre l'entité sioniste, et de-porter "plus loin toutes les facilités nécessaires afin "d'encourager la commercialisation des produits "palestiniens et ce, en leur accordant un "traitement préférentiel et autres avantages.

"Les centres et institutions de" l'OCI sont "priés de fournir une assistance technique et "financière en vue d'effectuer des études socio-"économiques et de faisabilité sur des projets "économiques et commerciaux qui seraient exécutés "dans les territoires palestiniens occupés.

"G. QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

"1. Compte tenu de la nécessité de planifier "les réunions du COMCEC à l'avance, celles-ci "seraient tenues chaque année au mois de septembre "et le Comité de Suivi se réunira chaque année au "mois de mai.Cependant, vu que la Deuxième Session "du COMCEC serait tenue en mars 1986, le Comité de "Suivi se réunirait cette année, au mois de "septembre.

"2. Considérant. que le Cinquième Sommet "Islamique se tiendrait en 1987, le COMCEC charge "son Comité de Suivi de préparer, en consultation "avec le Secrétariat Général de l'OCI, les points "du projet d'ordre du jour dudit sommet, relatifs "à la coopération économique et commerciale, en "consultation avec le Secrétariat Général du "l'OCI.

"3. Les Ministres du Transport et "Télécommunications de l'OCI se réuniraient en "1987 simultanément à la Troisième Session du "COMCEC.

27. Après la présentation de la susdite Résolution, S.E. M.S. Pirzada, Secrétaire Général de

l'Organisation de la Conférence Islamique, a prononcé un discours dans lequel il a mis l'accent sur l'importance des résultats obtenus lors de la Deuxième Session du COMCEC. Il s'est félicité des progrès remarquables faits au sujet de la mise en oeuvre du Plan d'Action et menées à bien en un espace de temps relativement court sous les auspices du COMCEC.

Rappelant le rapport et les recommandations de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement agricole, le Secrétaire Général a exprimé l'espoir que le Comité Permanent aiderait le Monde Islamique à se rendre capable de parvenir à se suffire, condition préalable d'une stratégie de développement indépendante.

S.E. M.S. Pirzada a également assuré les Etats Membres du soutien total et de la coopération du Secrétariat Général en ce qui concerne le travail de suivi visant à garantir la mise en oeuvre des recommandations adoptées par le COMCEC.

28. S.E.M. Ali Vardhana, Ministre de Coordination pour l'Economie, les Finances, l'Industrie et la Supervision du Développement de la République de l'Indonésie, a fait un discours au nom des Pays Membres qui avaient participé à la Deuxième Session du COMCEC. S.E.M. Ali

Vardhana a exprimé sa profonde appréciation pour les résultats significatifs atteints à la Session et pour l'approche efficace, adoptée par le COMCEC pour traiter les questions relevant de la Coopération économique et commerciale, et a exprimé ses remerciements et son appréciation au Président du Comité Permanent et au Gouvernement et au peuple turcs, pour tout ce qui est mis en ouevre en vue de la réussite de la Réunion.

29. Dans son discours de clôture de la réunion, S.E. M. Turgut Ozal, Premier Ministre Turc et Président Suppléant du COMCEC, a fait une évaluation des diverses activités conduites sous les auspices du COMCEC. S.E. M.Turgut Ozal a souligné que la nécessité d'accroitre le commerce intra-islamique était un objectif commun à atteindre par les Pays Islamiques. Il a fait remarquer, à cet égard, que la prise en compte des questions qui ont rapport aux divers domaines de la coopération économique lors des sessions prochaines du COMCEC pourrait constituer les principales contributions pour la réalisation de cet objectif.

30. Dans son discours final, S.E.M. Kenan Evren, Président du Comité Permanent, a exprimé son appréciation et sa gratitude aux représentants des Pays Membres, au Secrétairat Général et aux organes

subsidiaires et affiliés de l'OCI pour leurs contributions positives à la tâche du Comité Permanent. Il s'est félicité de l'accomplissement d'importants progrès concernant les questions soumises à l'examen des représentants pendant les six jours précédents, d'abord au niveau des Hauts Fonctionnaires puis au niveau ministériel,

S.E.M. Kenan Evren a félicité les Pays Membres et les organes concernés de l'OCI d'avoir apporté du secours pour combattre la famine et pour venir en aide aux pays du Sahel, frappés par la sécheresse et a déclaré que la nécessité de pourvoir les pays du Sahel d'une assistance technique dans le cadre des activités de coopération technique entre les Etats Membres était le moyen le plus sûr pour trouver une solution permanente et efficace aux problèmes des peuples qui vivent dans ces pays.

Le Président du COMCEC a fait savoir, avant de terminer son allocution, que la Réunion des Ministres des Transports et Communications des Etats Membres serait tenue au même lieu et à la même date que la Troisième Session du COMCEC, en septembre 1987.

Original_j__Anglais

Annexe du Rapport et Résolution de la Deuxième Session du COMCEC.

ORDRE DU JOUR

de la Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale

Istanbul, 14-16 mars 1986

1. Ouverture de la Session.

   - Allocution Inaugurale de S.E.M.Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, Président du COMCEC.

   - Allocution de S.E.M.Turgut OZAL, Premier Ministre de la République de Turquie, Président Suppléant du COMCEC.

   - Allocution de S.E.M.S.PIRZADA, Secrétaire Général de l'OCI.

   - Allocutions au Nom des Groupes Régionaux des Pays Membres.

   - Allocution de S.E.M.Ahmed Mohammed Ali, Président de la BID.

2. Election des Membres du Bureau.

3. Adoption de l'Ordre du Jour.

4. Rapport du Secrétariat de l'OCI.

5. Rapport du Comité de Suivi.

Rapport de la Réunion des Hauts Fonctionnaires.

Etude de faisabilité concernant les facilités de financement commercial à plus Long Terme, préparée par la BID.

Rapport de la BID concernant:

- Le Système Régional de Garantie de Crédit à 1'Exportation.
- Union Islamique de Compensation Multilatérale.

Rapport du CIDC sur les Préférences Commerciales.

Etude de Faisabilité Préparée par le CIDC sur le Réseau d'Information Commerciale pour les Pays Islamique.

Rapport préparé par le CRSESFPI concernant l'Inventaire des Résolutions Economiques de l'OCI.

Assistance aux Pays Africains atteints par la sécheresse.

Présentation du Rapport de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole de l'OCI.

Questions diverses.

Adoption du Rapport et Résolution.

Date et Lieu de la Session Prochaine du COMCEC.

Clôture de la Session

T R O I S I E M E C H A P I T R E

DOCUMENTS RELATIFS DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I

LIST OF PARTICIPANTS

SECOND SESSION OF THE STANDING COMMITTEE
FOR ECONOMIC AND COMMERCIAL COOPERATION OF THE OIC

istanbul, 14-16 March, 1986

ALGERIAN DEMOCRATIC AND POPULAR REPUBLIC

- H.E.Abdelkrim BEN MAHMOUD

  Ambassador to Ankara

- Mr. Bouajria BELGHOULA

  Ministry of Finances

- Mr. Zahir ABDERRAHIM

  Ministry of Commerce

- Mr. Mourad BENMEHIDI

  Head of Bureau of Cooperation Among
  Developing Countries
  Ministry of Foreign Affairs

STATE OF BAHRAIN

- H.E.Habib Ahmed KASSIM

  Minister of Commerce and Agriculture

- Mr. Hasan Abdul KAREM

- Mr. Nabil HAMDAN

- Mr. Hamad SHEHABI

PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH

- H.E.M.A.MUNIM

  Major-General
  Minister of Agriculture

- Mr. M.A.HENA

  Additional Secretary
  External Resources Division
  Ministry of Finance

- Mr. Abdul QUAYYUM

  Director General
  Ministry of Foreign Affaire

- Mr. A.H.Mofazzal KARIM

  Joint Secretary
  Ministry of Agriculture

- Mr. Iftikharul KARIM

  CDA a.i. of Bangladesh
  Embassy of Bangladesh
  Ankara

PEOPLE'S REPUBLIC OF BENIN

- H.E.A.BIAOU

  Minister of Rural Development

- Mr. Mamudou FASSASSI

  Direet or of Agriculture

- Mr. Jonas A.NAPPOIN

NEGARA BRUNEI DARUSSALAM

- H.E.Penin Abdulrahman TAIB
  Minister of Development

- Dr. Pg. ismail Bin Pg. Haji DAMIT

  Permanent Secretary (Technical)
  Ministry of Development

- Mr. AWG.Haji Wahab BİN JUNED

  Senior Administrat ive Officer
  Ministry of Development

~ Mr. AWG. Momin Bin Haji SAWAL

  Spécial Duties Officer
  Ministry of Development

BURKINA FASO

- Mr. Daouda DIALLO

  Department of International Cooperation
  Ministry of External Relations and
  Cooperation

UNITED REPUBLIC OF CAMEROON

- Mr. Vessah Njoya IDRISS

  General Inspecter,
  Ministry of Planning

  Mr. H.K.Haman ADAMA

  Ministry of Trade and Industry

  Mr. Mahamat ALAMI NE

  Ministry of Finance

FEDERAL ISLAMIC REPUBLIC OF THE COMOROS

- Mr. Hassan MOGNE--ABDOU

  Director General of Economie Affairs
  Ministry of Economy and Finance

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- H.E.Aly Shawky EL-HADIDY

  Ambassador to Ankara

- Mr. Midhat Abdel AZIZ

  First Undersecretary,
  Ministry of Planning and
  International Coopération

- Mr. Bahey Eldin Omar DIAB

  Minister Plenipotentiary

- Dr. Magdy HEFNY

  Counsellor, Economic Department
  Ministry of Foreign Affairs

- Dr. Mustafa Karam MOHAMMED

  Commercial Counsellor,
  Ministry of Economy and Foreign Trade

- Mrs.Nurhan Mohamed Aly KOUTA

  Director,
  Ministry of Planning and
  International Cooperation

REPUBLIC OF THE GAMBIA

- H.E.Alhaji ABDOULAI ALIEU NJAI

  Minister of Economic Planning
  and Industrial Development

- Mr. Alieu M.N'GUM

  Director of Planning,
  Ministry of Economie Planning
  and Industrial Development

- Mr. Sarriang CEESAY

  Undersecretary (Trade),
  Ministry of Finance and Trade

REPUBLIC OF GUINEA-BISSAU

- Mr. Avito Jose da S.TLVA

  Secretary General
  Ministry of Rural and Fisheries Development

- Mr. David FRANCISCO VERA CRUZ

  Expert,

  Ministry of Rural and Fisheries Development.

REPUBLIC OF INDONBSIA

- H.E.Prof.Dr.Ali WARDHANA

  Minister of Coordinator for the Economy, Finance, Industry and Development Supervision

- H.E.A.ALAMSJAH

  Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to Ankara

- Mr. Atmono SURYO

  Direct,or General,
  Foreign Economic Relations Department
  Ministry of Foreign Affairs

- Prof.Dr. Suhadi MANGKUSUWONDO

  Head of Research and Development Agency, Ministry of Trade

- Mr. Sri HADI

  Assistant Minister of Coordinator for International Financial Relations

- Mr. T.M. ZAHIRSJAH

  Managing Director,
  Bank Indonesia

- Mr. Danial FIKRI

  Official,
  Department of Foreign Affairs

- Mr. N.MAILANGKAY

  Bank Indonesia

- Mr. I.Kenan SANDAN

  Third Secretary,
  Indonesian Embassy, Ankara

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- H.E.ALi MAJEDI

  Minister of Economic Affairs and Finance

- H.E.Mojtaba KHOSROWTAJ

  Deputy Minister of Commerce

- Mr. Mohammad Agha GHAVAM

  Deputy Director (International),
  Central Bank

- Mr. Bijan LATIF

  Adviser,
  Ministry of Economic Affairs and Finance

- Mr. Mohammad Reza YOUSOFKHAN

  Economie Adviser,
  Ministry of Economic Affairs and Finance

- Mr. Habibollah D. SHIRAZI

  Central Bank

REPUBLIC OF IRAQ

H.E.Hassan ALI

Minister of Commerce

H.E.Abdul Malık AL-YASS1N

Ambassador of Iraq in Riyadh

- Mr. Farouk D. SALMAN

  Director General of
  Foreign Economic Relations,
  Ministry of Trade

- Mr. AbdulMoneim 0.ALALI

  Head,
  Department of Economic Relations
  with Arab Countries in the
  Economie Relations Committee

- Mr. Saaid Aboud SALIH

  Adviser,
  Central Bank

- Mr. Hamid Moosa ANAD

  First Secretary,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Abdul Rezzak M. JABUR

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- H.E.Dr.- Abdulla NSOUR

  Minister of Planning

- H.E.Hani TABBARAH

  Ambassador to Ankara

- Dr. Fayez A. TARAWNEH

  Economie Adviser to the Prime Minister

- Mr. Sami NSOUR

  Ministry of Planning

STATE OF KUWAIT

- H.E.Jassim Mohamed AL-KHARAFI

  Minister of Finance and Economy

- Mr. Mustapha Jassim AL-SHAMALI

  Assistant Undersecretary of Economie Affairs,
  Ministry of Finance and Economy

- Mr. Abdulla Ahmad AL-GABANDI

  Chairman and General Manager of
  Kuwait Foreign Trading,
  Contracting and Investment Company (KFTCIC)

- Mr. Ghassan Hamad Saleh AL-IBRAHEEM

  Director, Office of the Minister
  Ministry of Finance and Economy

- Mr. Ashak Abdelgani Mohamed ABDULKARIM

  Research Adviser, Economic Department

- Mr. Hisham Ibrahim Fares AL-WAQIYAN

  Kuwait Fund for Arab Economie Development

- Mr. Sami Mohamed AL-MERSHED

  Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF LEBANON

- H.E.Yahya MAHMASSANI

  Ambassador to Ankara

- Mr. Zaidan AL-SAGHIR

  Consul General in Istanbul

SOCIALIST PBOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

- Mr. Mohamed ABDULMALIK

  General Secretary in Ankara

- Mr. Ali ISSA

  Member

- Mr. Hindi ABDULLATIF

  Member,
  Libyan Consulate in Istanbul

- Mr. Ghazi KEMAL

  Member,
  Libyan Consulate in Istanbul

- Mr. Abdurrazak El HASAIRI

  Member,

  Libyan Consulate in Istanbul

MALAYSIA

- H.E.Datuk ismail AMBIA

  Ambassador Extraordinary and
  PIenipotentiary of Malaysia in Ankara

- Mr. Abdul Wahid Bin Abdul JALIL

  Director of Planning and Development,
  Department of Agriculture

- Mr. Abdul Razak Bin Haji RAMLI

  Principal Assistant Director,
  Ministry of Trade and lndustry

REPUBLIC OF MALI

- H.E.Kibily Demba DIALLO

  Ambassador to Ankara

ISLAMIC REPUBLIC OF MAURITANIA

- H.E.Brahim Ouls Alyoune NDIAYE

  Minister of Trade and Transport

- Mr. Mokhtar Ouls HMEYADA

  Technical Adviser

- Mr. Ba ABERAHMANE

  Diplomat (Min. Coop)

- Mr. Mohammed Ould HANİNE

  Inspector Economist

- Mr. M.Ahmed Ould Sidi ALY

  Engineer

KINGDOM OF MOROCCO

- H.E.Dr.Tahar MASMOUDI
  Minister of Trade and Industry

- Mr. Mohamed BOUGRAINE

  Charge d'Affaires a.i. of
  Morocco to Ankara

- Mr. Hassan ABOUAYOUB

  Director of External Trade

- Miss.Rabea Idrissi El HASSANI

  Counsellor,

  Ministry of Foreign Affairs and Cooperation

NIGER

- H.B.E.Habibou ALLELB
  Minister of Agriculture

- Mr. Ouhmarou IBRAHIM

  Director of Agricultural Development

SULTANATE OF OMAN

- H.E.Col.Salim Abdullah Ahmed Al-GHAZALI

  Minister of Commerce and Industry

- Mr. Ali bin Muhammed MİRZA

  Director General of Commerce,
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. Khamis Mubarak A1-KIY0MI

  Director of Industriel Incentives
  Department,
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. Abdelrahman Shams Eldin El-HANAFI

  Commercial Adviser,
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. Rashid bin Salim A1-MASR00R

  Economist,
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. Saif Hamad Saif Al DANQI

  Asst. Director, Minister's Office
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. Methat Abdel Aziz HAFEZ

  First Undersecretary,
  State Ministry of Planning and
  International Cooperation

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- H.E.Muhammed Yasin Khan WATTOO

  Federal Minister for Finance and Economic Affairs

  H.E.Dr.Moinuddin BAQAI

  Federal Secretary, Planning and Development

- H.E.Altaf A. SHAIKH

  Ambassador to Ankara

- Mr. S.Nisar Ali SHAH

  Additional Secretary, Economic Affairs Division

- Mr. Khalid MAHMOOD

  Gounsellor, Pakistan Embassy, Ankara

- Mr. Shamshad Ashraf KHAN

  Executive Director, State Bank of Pakistan, Karachi

- Mr. Tariq Iqbal PURI

  Consul General, Istanbul

- Mr. Mussadeq Ahad SHAH

  Vice Consul, Istanbul

PALESTINE

- H.B.Abdul-Razzak Ai YAHYA

  Minister of Economy

- H.E.Ribhi H.H1JAZI (Abu Firas)

  Ambassador to Ankara

- Dr. Mohammed Al-NAHHAL

  Economic Adviser

- Dr. Yousuf AbduJ HAQ

  Economic Adviser

STATE OF QATAR

- H.K.Ali Bin Ahmed Al-ANSAR1

  Minister of Labour and Social Affairs

- Mr. Hamad bin Abdul-Rahman Al-THANI

  Director General,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. Ali Hassan AL-KHALAF

  Director of Economic Affairs,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. Majid Abdullah M. AL-MALKI

  Director of Industrial Affairs Department,
  Ministry of Industry and Agriculture

- Mr. Moharamad Ali AZZAM

  Office Director for the Minister of Labour and Social Affairs

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.K.Mohamed ALI ABALKHAIL

  Minister of Finance and National Economy

- H.E.Dr.Abduiaziz KHOJAH

  Ambassador to Ankara

  H.E.Osama Jafar FAQUIH

  Deputy Minister of Finance and National Economy

- H.E.Said Bin Said Bin SAID

  Deputy Minister of Finance and National Economy

  H.E.Mohammed Ali MAKKI

  Deputy Minister for Agricultural Affairs

- Mr. Mamoun KURDI

  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Abduiaziz A. AL-WEHAYEB

  Ministry of Finance and National Economy

- Mr. Sulaiman W. AL-YAHYA

  Ministry of Finance and National Economy

- Mr. Saleh Mohamed AL-RESHAID

  Ministry of Finance and National Economy

- Mr. Abdulaziz Mohamed ALAIFAN

  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Khalid A. S. AL-RUWAISHED

  Ministry of Finance and National Economy

- Mr. Saud H.I.JELAIDAN

  Ministry of Finance and National Economy

- Mr. Abdulrahman AL-KHAZAMY

  Commercial Attache
  at the Embassy in Ankara

- Mr. Esam Ahmed AL-SHAHRANI

  Ministry of Industry

- Mr. Mohamed Z.JOWANA

  Director, Plant Production

- Dr. Abdulmalik Al-SHEIKH

  Assist.Prof.,
  King Faisal University

- Mr. Hatim I. Al-TURKI

  Director, Training Department

- Mr. Abdullah QABANDI

REPUBLIC OF SENEGAL

- H.E.Famara Ibrahima SAGNA

  Minister of Rural Development

- Mr. Baba DIOUM

  Technical Adviser to the Minister

SOMALİ DEMOCRATIC REPUBLIC

- H.E.Bile Rafle GULEID

  Minister of Agriculture

- H.E.O.A.JAMA

  Ambassador to Ankara

- Mr. Abukar 0. ABIKAR

  Director, Planning and Training Dept
  Ministry of Agriculture

- Mr. Hassan M.Ibrahim MOHAMED

  Secretary to the Minister

DEMOCRATIC REPUBLIC OF SUDAN

- Mr. Ali Ahmed ABBAS

  Deputy Undersecretary,
  Ministry of Industry

- Mr. Hassan Abdel MALIK

  Senior Inspector,
  Ministry of Commerce

- Mr. Bashier Ahmed S. MOHAMED

  Minister Plenipotentiary,
  Ministry of Foreign Affairs

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- H.E.Dr. Mohammed IMADY

  Minister of Economy and Foreign Trade

- Dr. Naim H. CHAAR

  Director,
  Central Bank of Syria

- Mr. Ahmad Fathi MASRI

  Director,
  Department of International Organisations
  and Conférences,
  Ministry of Foreign Affairs

- Dr. Toufik SALLOUM

  Counsellor,
  The Syrian Embassy in Ankara

- Mr. Fayz A1-SH0R

  Director,
  Directorate of Planning for Economic,
  Scientific and Technical Relations,
  State Planning Commission

REPUBLIC OF TUNISIA

- H.E.Othman LAOUANI

  Ambassador to Ankara

- Mr. Mohamed MASMOUDI

  Counsellor,
  Embassy of Tunisia, Ankara

- Mr. Malek Ben SALAH

  Director General of Plant Production,
  Ministry of Agriculture

- Mr. Kamel HACHICHA

  Secretary, Embassy of Tunisia, Ankara

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E.I.Kaya ERDEM

  Minister of State, Deputy Prime Minister

- H.E.Kazım OKSAY
  Minister of State

- H.E.A.Mesut YILMAZ

  Minister of State

- H.E.M.Tinaz TITIZ

  Minister of State

- H.E.M.Vehbi DINCERLER

  Minister of State

- H.E.Vahit HALEFOGLU

  Minister of Foreign Affairs

- H.E.A.Kurtcebe ALPTEMUCIN

  Minister of Finance and Customs

- H.E.Cahit ARAL

  Minister of Industry and Trade

- H.E.Yusuf Bozkurt OZAL

  Undersecretary for t h e State Planning
  Organi zat ion

- H.E.Umut ARİK

  Ambassador of Turkey to Riyadh

- Mr. Yavuz CANEVI

  Governor,
  Central Bank of Turkey

- Mr. Şener MACUN

  Deputy Undersecretary for the Prime Ministry

- Mr. Ertan YULEK

  Deputy Undersecretary for the
  State Planning Organisation

- H.E.Mustafa ASULA

  Deputy Undersecretary for the
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Mahir BARUTÇU

  Deputy Undersecretary for the
  Treasury and Foreign Trade

- Mr. Faik KOC

  Deputy Undersecretary for the
  Ministry of Industry and Trade

- Mr. M.Yılmaz ARIYORUK

  Président, Turkish Standarts Institute

- Mr. Orhan TURKBEY

  Head, Economic and Financial Affairs,
  Prime Minister's Office

- Mr. Uğur ERCAN

  Director General,
  Undersecretariat of Treasury and
  Foreign Trade

- Mr. Halil ŞAHIN

  Adviser,
  Prime Ministry

- Mr. Yalim ERALP

  Head, Information Department
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Sönmez KOKSAL

  Deputy Director General,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Volkan VURAL

  Deputy Director General,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Bülent PAYASLIOGLU

  Deputy Director General,
  Undersecretariat of Treasury and Foreign Trade

- Mr. Yalcin TUG

  Special Adviser to the Minister of State and Deputy Prime Minister

- Mr. Osman ASLAN

  Special Adviser to the Minister of State and Deputy Prime Minister

- Mr. Tahsin Nuri DURLU

  Special Adviser,
  Ministry of State

- Mr. Necmettin ALTAY

  Special Adviser,
  Ministry of State

- Mr. Kurtuluş TAŞKENT

  Director,
  Ministry of Foreign Affairs

- Dr. Ibrahim CAKIR

  Head, Project Evaluation Department,
  Foreign Investment Directorate,
  State Planning Organization

UNITED ARAB EMIRATES

- H.E.Saif Ali Al-JARAWAN

  Minister of Economy

- H.E.Mohamed Ben Issa Al-ALI

  Ambassador to Ankara

- Mr. Mohamed Jasem Al-M0UZAKKI

  Assistant Undersecretary for Foreign Trade,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. Mahmod ABDUL AZEIM

  Deputy Director, Economic Affairs,
  Ministry of Economy and Commerce

YEMEN ARAB REPUBLIC

- H.E.Ahmed KAID BARAKAT

  Minister of Economy and Industry

- Mr. Abdulhamed MANSOUR

  Director for International Organizations,
  Ministry of Economy and Industry

- Mr. Ahmed M.ALI ALBARG

  Director of International Department,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Abdulhamid Ahmed MULHI

  Director,
  Foreign Affairs Department at President's
  Office

- Mr. Abdulaziz S.TAHER

  Director General, Foreign Commerce Department,
  Ministry of Supply and Trade

- Mr. Mohamed Yahya ALGHSHM

- Mr. Makbul Ahmed ABDULHAMID

- Mr. Ali Zeman MOHDMANSOR

TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS (OBSERVER)

- H.E.Taşkent ATASAYAN

  Minister of Economy and Finance

- H.E.Erdal ONURHAN

  Minister of Commerce Industry and Energy

- Mrs.Onur BORMAN

  Undersecretary for the Ministry
  of Economy and Finance

- Mr. Unal AKIFLER

  Undersecretary for the Ministry of Commerce,
  Industry and Energy

- Mr. Ahmet S.BAYSAL

  Undersecretary for the State Planning
  Organization

OIC ORGANS AND INSTITUTIONS

GENERAL SECRETARIAT OF THE OIC

LE.S.S. PIRZADA

Secretary General

LE.Tan Sri Abdurrahman Bin Abdul JALAL

Assistant Secretary General (Economic Affairs)

Mr. Naeem U. HASAN

Director (Cabinet, Adm. and Finance)

Mr. A. Engin ANSAY

Director, OIC Permanent Observer Mission, New York

fr. A.H.G. MOHIUDDIN

Director (Economic Affairs)

Mr. Husnu KURHAN

Assistant Director (Cabinet)

Mr. Shafqat KAKAKHEL

Assistant Director (Cabinet)

Mr. Mamadou SOSSEH

Conference Officer

Mr. Mustafizur RAHMAN

Official (Economic Affairs Department)

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- H.E.Dr. Ahmad Mohamed ALT

  President of the IDB

- Prof.Dr. Korkut OZAL

  Head of the IRTI

- Dr. Abdurrahman Nur HERSI

  Adviser to the President

- Dr. Mohamed El FATIH HAMID

  Legal Adviser

- Dr. A.O. ABUDU

  Senior Economist

- Dr. Mohamoud A. GULAID

  Research Economist

- Dr. Ridha SAADALLAH

  Research Economist

- Mr. Mohammad SIDDIK

  Head,
  Office of Scholarship Programme

- Mr. Omar A. SIGENY

  Director

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE, INDUSTRY AND COMMODITY EXCHANGE (ICCICE)

- Mr. Alioune DAT

  Acting Secretary General

ISLAMIC FOUNDATION FOR SCIENCE, TECHNOLOGY AND DEVELOPMENT (IFSTAD)

- Dr. Ali KETTANI

  Director General

ISLAMIC CENTRE FOR TECHNICAL AND VOCATIONAL TRAINING AND RESEARCH (ICTVTR)

- Dr. Rafiquddin AHMAD
  Director

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTRE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)

- Dr. Sadi CINDORUK

  Director

- Dr. ilhan UGUREL

  Executive Coordinator

- Mr. Candan BAYSAL

  Head of Information Department

-- Mr. Selim İLKİN

Senior Econoıist

- Mr. Ercan ERKUL

Economist

- Mr. Oker GÜRLER

Economist

ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Dr. Driss Alaoui MDAGHRI

Director

- Mr. Zine El Abidine HOUKI

Deputy Director

- Dr. Badreddine ALLALI

Head of Studies Department

- Mr. Ahmed FASSI FEHRI

Expert

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF ISLAMIC BANKS (IAIB)

- Dr. Ashraf UZ-ZAMAN

Adviser

OTHER INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

- **Mr.** Mohamed 0.ABDELMONEIM

  Chief Industrial Finance Unit

- Mr. Habib KHOUADJA

  Chief, External Relations

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)

- Mr. Sarfraz Khan MALIK

  Résident Représentative in Ankara

- Mrs.Adile AYGUN

  Assistant to the Résident Représentative

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO) OF THE UNITED NATIONS

Dr. Edouard SAOUMA

Director General

Mr. Mohamed H.ABBAS

Assistant to Assistant Director General of the Policy and Economical Analysis

- Mr. Joseph OHAMI

  FAO Représentative in Syria

- Mr. Fanini Kamel BISHAY

  Agricultural Planning Econoraist

- Mr. Adel N.CORTAS

  Chi ef,
  Planning Assistance Service,
  Poiicy Analysis Division

OPEC FUND FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT

- Dr. Y.Seyyid M.ABDULAI

  Director General

COORDINATION OFFICE FOR THE COMCEC

- Mr. Yasar YAKIŞ

  Head of the Office

- Mr. Celal ARMANG1L

  Deputy Head

- Mr. Mustafa SIRIN

  Deputy Head

- Prof.Yusuf Ziya KAVAKCI

  Adviser

- Mr. Fehmi KORU
  Adviser

- Mr. Nafiz ARMAĞAN
  Economist

- Mrs.Nebile TAYSI
  Economist

- Mr. ismail CETIN
  Economist

- Mrs.Nurhan MACUN
  Staff
- Mr. Ferruh TIĞLI
  Staff

- Mr. B.Ugur ÖZLEN
  Staff

- Mr. Cemil ERTUGRUL
  Staff.

- Mr. Sezai UĞURLU
  Staff.

- Mr. Ahmet BİLGİN
  Staff.

- Mr. Kemal ARSLAN
  Staff.

- Mr. Alaettin EGRIBAS
  Computer Operatör

- Miss.Gulen EVREN
  Official

- Mr. Nazim GUMUS
  Computer Operatör

OIC/COMCEC/2-86/SP1

Original:Turc

II

DISCOURS INAUGURALE DE S.E.M. Kenan EVREN

President de la Republique de Turquie
et President du COMCEC

Excellences,
Honorables Délégués,

Je vous souhaite la bienvenue à la Second Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique. La Turquie est très fière de servir d'hôte aux travaux du Comité Permanent et d'accueillir les délégations de haut niveau des Pays Membres frères. Je suis sûr que nous allons accomplir à cette réunion des progrès aussi importants que ceux réalisés dans la dernière. Les développements positifs enregistrés depuis la première session renforcent ma conviction à cet égard.

La situation économique mondiale s'est détériorée davantage depuis notre dernière rénion. La croissance relativement élève qui avait été réalisée à l'époque par les pays industriels s'est ralantie avant d'avoir eu un impact positif sur l'économie des pays en voie de développement.

En vérité, le protectionnisme dirigé contre les produits compétitifs des pays en voie de développement sur les marchés internationaux, ne cesse de s'intensifier.

Le rythme de croissance réduit des économies industrielles et le protectionnisme croissant constituent les principaux facteurs ayant un impact défavorable sur les exportations des pays islamiques et, par conséquent, sur le développement économique de ces pays. La détérioration des termes de l'échange observée dans la plupart des pays membres est l'un des causes d'accroissement rapide de leur dette extérieure.

Le problème de la dette internationale a pris des proportions encore plus graves et aucun progrès n'a été accompli pour le résoudre. La possibilité de trouver, dans un avenir prévisible, une solution aux problèmes importants structurels et institutionnels qui assaillent l'économie mondiale dans les domaines monétaire et financier est notre souhait cordiale.

Cette situation crée de graves incertitudes pour l'avenir de l'économie mondiale et rend difficile la réalisation des conditions favorables à une croissance soutenue.

Vu ces circonstances économiques, le renforcement de la coopération économique entre les pays islamiques, revêt une importance capitale pour nous tous. Le renforcement de cette coopération ne doit pas être interprété comme une réduction ou un remplacement de nos relations avec le reste du monde. Je considère la coopération accrue entre nos pays comme étant un effort visant au remplacement des relations de dépendance à l'égard d'autres pays par celles de l'intérêt mutuel. Je suis convaincu qu'un ordre économique international garantissant le respect des intérêts mutuels entre partenaires égaux est indispensable à la paix mondiale à long terme.

Honorables Hôtes,

Depuis un peu plus d'un an, le Comité Permanent assume le rôle dirigeant dans la coopération économique au sein de l'OCI et il a commencé à enregistrer des succès dans l'accomplissement de cette mission.

Le "Plan d'Action" adopté au Troisième Sommet Islamique a exprimé la volonté politique des Pays Membres de développer entre eux la coopération économique. Cette résolution a également défini, dans les grandes lignes, les objectifs et les priorités de cette coopération. La tâche principale du Comité

Permanent est de traduire cette volonté politique en actes.

Grâce aux efforts de coopération des membres, à ceux du Secretétariat de la Conférence Islamique et des organes affiliés, la première année du Comité Permanent a été assez réussie.

Honorables Hôtes,

Nous avons opté délibérément pour l'approche qui consiste à n'inscrire à l'ordre du jour, qui vous est présenté, que des points peu nombreux mais à contenus concrets et réalisables. Nous avons voulu ainsi éviter la dispersion de nos efforts dans des domaines où la coopération est plus difficile à réliser.

Je voudrais maintenant vous faire part de mes idées sur les principaux points de l'ordre du jour.

A mon avis, parmi tous les sujets abordés, le résultat le plus concret obtenu dans un délai court, concerne la création d'un Mécanisme de Financement à plus Long Terme du Commerce Extérieur. Avec la mise en place de ce mécanisme, une grande lacune aura été comblée dans les efforts visant à l'accroissement des échanges commerciaux entre nos pays.

Les échanges commerciaux intra-régionaux ne représentent qu'un dixième de notre commerce global. Cela montre clairement que la coopération économique entre pays islamiques doit être renforcée. La mise en place du mécanisme proposé ne contribuera pas seulement au développement du commerce entre nos pays mais, elle assurera aussi la promotion de nos exportations vers les marchés mondiaux. Car, combiné avec d'autres mesures, ce mécanisme de financement aidera nos économies à accroitre leur potentiel d'exportation.

Honorables Hôtes,

Un autre important point à notre ordre du jour est le projet de Préférences Commerciales. Nous n'en sommes qu'au début de nos travaux à ce sujet, mais, grâce à vos précieux apports, nous préparerons la base pour une étude concrète et approfondie sur cette question. Je suis persuadé que vous adopterez une approche pragmatique dans l'examen de ce sujet prioritaire car les préférences commerciales constituent un facteur décisif dans l'expansion commerciale. Je crois que si l'on considère le financement du commerce et les préférences commerciales comme étant complémentaires,

ils apporteront une contribution importante à la coopération que nous essayons de promouvoir entre nos pays.

Il s'avère que le système de garantie des crédits à l'exportation et l'Union de compensation sont des sujets qui nécessitent, davantage de travail. J'espère que cette réunion verra naitre de nouvelles idées susceptibles d'éclairer les futurs travaux qui seront entrepris au niveau des experts.

L'établissement d'un Réseau d'Information Commerciale entre les Pays Islamiques comblera également une grande lacune. J'espère que l'étude de faisabilité qui sera présentée par le Centre de Casablanca, permettra, après votre examen approfondi, la mise sur pied d'un mécanisme viable entre les Pays Membres.

Nous suivons également avec intérêt, les travaux relatifs aux investissements conjoints dans le cadre de la coopération industrielle. Mais, à cet égard, je voudrais insister sur un point : Pour que. les investissements conjoints puissent trouver des champs d'application, il faut que le commerce intrarégional soit dans le processus de développement.

Si l'on peut créer les conditions d'une coopération commerciale où les intérêts de toutes les parties se trouvent protégés, il est certain que les individus ou sociétés entreprenants, profiteront immédiatement d'une telle occasion.

A moins que les débouchés ne soient préparés pour la commercialisation des produits à fabriquer, il sera difficile aux sociétés à investissement conjoint de réussir. Toutefois ces débouchés ne peuvent exister qu'avec la mise en oeuvre des mesures qui auront pour résultat d'accroitre les échanges entre pays Membres.

Comme vous le savez, la réunion du Comité Permanent qui commence aujoud'hui à ses travaux, se tient en même temps que la Conférence des Ministres de l'Agriculture. La sécurité alimentaire et la coopération agricole constituent un domaine de coopération qui devrait occuper une place spéciale dans les relations économiques des Pays Membres. Car, dans la plupart des Pays Membres, l'agriculture est la principale activité économique. Dans le même ordre d'idées, la sécurité alimentaire constitue l'un des problèmes économiques les plus importants, dans les Pays Membres.

Dans mes propos, j'ai abordé jusqu'ici des domaines de coopération spécifiques et ponctuels. Mais, en réalité, chacun de ces domaines de coopération est étroitement lié aux autres. L'agriculture associée à l'industrie devient 1'agro-industrie. Les produits agricoles et industriels ne pourront pas être commercialisés tant que le commerce n'aura pas été développé. Par conséquent ce secteur de l'activité économique ne sera pas en mesure d'apporter la contribution voulue au bien-être de nos peuples. Tant que le mécanisme de crédit et les systèmes monétaires ne fonctionneront pas de manière efficace, la coopération dans d'autres domaines ne pourra pas se développer comme il le faut.

Pour ces raisons, nous, en tant que COMCEC, avons adopté une attitude équilibrée et unifiante, en prenant en considération les rapports qui existent entre les différents sujets de coopération.

Honorables Hôtes,

L'un des points de notre ordre du jour est l'assistance aux Pays du Sahel, victimes de la sécheresse et de la famine.

Au cours de la Première Session du COMCEC, j'avais déclaré ici même que la Turquie ferait don de 10.000.000 de dollars aux Pays du Sahel. La Turquie a commencé à débourser l'aide promise et a déjà expédié à Somalie, des produits alimentaires et du matériel médical pour une valeur de 1.000.000 de dollars. Cette aide continuera cette année et l'année prochaine sous forme d'envois vers les autres Pays du Sahel.

Par ailleurs, l'Arabie Saoudite, le Kuweit, le Pakistan, les Emirats Arabes Unis, l'Indonésie, l'Iran, l'Egypte, la Malaisie et certains autres pays sont en train de fournir différents types d'aide aux Pays du Sahel.

J'espère que d'autres pays Membres de l'OCI, dont la situation économique le permet, participeront aussi de manière efficace à cette campagne d'assistance.

D'autre part, afin que cette aide puisse changer le sort de nos frères dans ces pays, il faudra aussi, en même temps que l'aide alimentaire, diriger nos efforts vers l'assistance technique dont les effets seront durables.

Honorables Délégués,

Avant de conclure mes propos, je voudrais vous faire part de mon point de vue sur le stade actuel de la coopération économique.

L'Organisation de la Conférence Islamique n'est pas encore dotée d'instances spécialisées pour la discussion des sujets de coopération concrets et détaillés, d'une manière approfondie et continue. Un tel travail est plutôt entrepris dans le cadre des réunions qui se tiennent de temps en temps à différents niveaux.

Les sujets concrets semblables à ceux qui sont inscrits à l'ordre du jour de cette réunion, font l'objet de longs mois de discussions au sein des organes permanents des organismes internationaux.

Nous essayons de combler cette lacune au moyen de nos instances existantes. Pour le moment on ne peut pas affirmer que le niveau d'organisation entre Pays Islamiques, notamment en matière de coopération économique, ait atteint un stade avancé.

Néanmoins, nous pouvons dire que la distance déjà parcourue sur le chemin d'une coopération plus étroite, dépasse de loin nos prévisions.

J'espère que nos travaux seront salutaires à nos peuples et je vous souhaite à tous plein succès.

0IC/C0MCEC/2-86/SP2

Original: Anglais

III

ALLOCUTION DE S.E.M.TURGUT OZAL,

Premier Ministre
de la République de Turquie
et Président Suppléant du COMCEC
à l'Occasion de la Séance Inaugurale

Votre Excellence Monsieur le Président de la République de Turquie,

Excellences,

Honorables Délégués,

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement et du Peuple Turcs, j'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue aux honorables participants à la Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale.

Le Gouvernement Turc est fier d'abriter le COMCEC que nous considérons comme étant un instrument important pour assurer le bien-être et la prospérité de la Communauté Islamique.

Je suis particulièrement heureux d'observer que, depuis la tenue de la Première Session du COMCEC, toutes les nations islamiques n'ont cessé d'oeuvrer pour promouvoir la coopération économique et commerciale entre eux dans un véritable esprit islamique. Conformément aux décisions et recommandations adoptées lors de la Première Session du COMCEC, un nouveau processus a été lancé dans le but d'accroitre et de diversifier le Commerce entre les Etats Membres de I'OCI, d'établir les mécanismes financiers nécessaires et de rationaliser les activités et l'information requises pour une coopération plus large.

A mesure que nous avançons dans le sens d'une plus grande collaboration, nous nous rendons compte que beaucoup de nos pays islamiques font face à des conditions économiques défavorables. Les pays islamiques, comme certains pays en voie de développement, continuent d'être affectés par le ralentissement de la croissance dans le monde industrialisé où le protectionnisme croissant spécialement contre des exportations compétitives à l'echellé internationale des pays en voie de développement, déforme et décourage la pratique du libre-échange. La situation du marché international du

pétrole est hautement instable en raison des baisses énormes dans les prix du pétrole. Les problèmes de l'endettement des pays en voie de développement sont devenus incontrôlables. La production et la productivité globales dans plusieurs pays sont en baisse. Ces tendances mettent en évidence la vulnérabilité de nos économies par rapport aux conditions économiques globales.

Face à cette situation, la coopération entre les états Membres est devenue non seulement un objectif désirables mais un instrument essentiel à la sauvegarde de notre bien-être et la réalisation de progrès économique et social.

Cependant, la coopération économique entre les pays en voie de développement s'avère très difficile, l'histoire récente en est témoin. La coopération entre les pays industrialisés n'est pas facile non plus, mais la volonté de coopérer dans ce domaine a permis de surmonter les obstacles à la fin, ce qui a rendu ferme cette volonté, c'était la réalisation d'une simple vérité historique, après une très longue période de souffrance, que leurs conflits politiques ne sauraient être résolus par la guerre au profit durable de l'une ou l'autre partie. Les pays islamiques devraient tirer

les renseignements de cette leon sans avoir nécessairement à vivre la même épreuve.

Notre histoire commune et notre patrimoine culturel basés sur notre appartenance à la même foi nous invitent à une coopération sans cesse croissante. Nos peuples qui partagent les mêmes traditions et la même foi ne veulent pas d'inimité politique. Nous pouvons combiner notre unité culturelle et notre désir de coopération pour surmonter toutes nos différences politiques.

L'instabilité qui prévaut dans la région du Golfe est évidemment l'un des facteurs qui contribuent à la baisse des prix du pétrole. En outre, les richesses pétrolières de la région qui devraient être affectées au développement et au bien-être de nos peuples sont en train d'être gaspillées. Le conflit, d'une part, la baisse des revenus et celle du pouvoir d'achat qui en résulte, de l'autre, commencèrent à menacer les perspectives d'une coopération plus étendues dans la région. Malgré le fait que le Monde Islamique soit composé à la fois de pays exportateurs et de pays importateurs de pétrole, en dernière analyse,

la baisse des prix du pétrole semble avoir directement et indirectement des effets négatifs sur toute notre région .

Mon gouvernement est fermement convaincu que toute mesure concrète prise dans le domaine de la coopération économique, ouvrira le chemin à la diffusion des tensions politique et renforcera les liens d'amitié et de fraternité entre eux.

Nous avons toujours pensé que l'une des raisons du manque de stabilité et de paix dans cette région tourmentée du monde réside d'abord en l'absence d'une coopération économique étroite. L'histoire montre clairement que le renforcement des liens économiques entre les nations aboutit finalement à la réduction des conflits politiques. La coopération économique entre les nations met en jeu les forces de la paix et de la compréhension mutuelle.

Honorable Délégués,

Pour accomplir cette unité économique, les pays membres de l'OCI disposent d'un grand potentiel complémentaire qui n'a d'équivalent nulle part ailleurs. En entier, nous sommes riches en énergie et

en ressources naturelles. Nous disposons d'une main d'oeuvre nombreuse et qualifiée. Nous disposons de nouvelles industries basées sur des technologies modernes. Nous avons terres productives, suffisant pour garantir notre sécurité alimentaire et pour exporter des surplus agricoles. Traditionnellement, des éléments de nos populations ont toujours manifesté une grande aptitude pour le commerce et les affaires.

Cet. immense potentiel devrait être exploité et canalisé dans le sens d'une coopération. C'est ce que le COMCEC a déjà fait et c'est ce qu'il continuera de faire.

Pour réaliser cette coopération économique, nous avons adopté une approche graduelle et nous avons décidé de concentrer nos efforts sur les sujets désignés comme étant prioritaires par le Troisième Sommet Islamique. Ces sujet comprennent le commerce, l'industrie, la sécurité alimentaire et le développement agricole, le transport et les communications, la science et la technologie et l'énergie. Comme nous l'avons fait au cours de la Première Session du COMCEC, cette Deuxième Session du

Comité Permanent accorde toute son attention à I'un de ces domaines prioritaires en vue de parvenir à des résultats tangibles.

Au cours de la Première Session du COMCEC, nous avons traité de questions relatives au commerce et à l'industrie. L'ordre du jour de cette Session est consacré non seulement au développement de ces questions, mais s'étend également à celles de la sécurité alimentaire et du développement agricole. Je suis très heureux de constater que depuis notre Première Session, un progrès considérable a été accompli dans le domaine de la mise en oeuvre des décisions relatives au commerce et à l'industrie.

Le consensus a été réuni sur l'établissement d'un Mécanisme de Financement à Plus Long Terme au sein de la Banque Islamique de Développement. J'espère sincèrement que ce système sera rendu opérationnel aussi tôt que possible. Nous continuerons également d'étudier la possibilité de créer un Système Régional de Garantie du Crédit à l'Exportation, et si possible une Union Islamique Multilatérale de Compensation. Il n'y a pas de doute que de tels services apporteront une contribution importante à la promotion du commerce intra-islamique.

L'autre aspect de nos activités destinées à promouvoir le commerce consistera dans le développement d'un traitement préférentiel en faveur de nos produits d'exportation. L'élimination, dans la mesure du possible des barrières tarifaires et non-tarifaires entre les pays de 1'OCI donnera une impulsion significative à l'expansion du commerce, ce qui, nous l'espérons, conduira finalement à la création d'une zone franche. De même, nous attachons une importance considérable à l'accroissement du flux d'informations sur les possibilités commerciales et économiques au sein des pays de l'OCI et au développement de liens institutionnels étroits entre nos organisations.

Honorables Délégués,

En essayant de promouvoir la coopération économique et commerciale entre les pays de l'OCI basée sur 1'auto-dépendence, nous n'avons pas l'intention de nous isoler de l'économie mondiale dans son ensemble. Au contraire, notre objectif consiste à pénétrer les marchés internationaux à partir d'une position de force, et augmenter ainsi notre capacité de négocier à des termes plus favorables. Le développement de la Coopération économique donnera du tonus à notre croissance économique, réduira notre dépendance et

compensera les effets négatifs des difficultés économiques mondiales. Notre potentiel agricole et industriel, une fois mis à profit au moyen d'un commerce accru et de ressources financières plus facilement utilisables par la région, pourrait en fin de compte créer un centre de croissance autonome. Au cours de cette évolution, les conflits qui dévorent maintenant notre région disparaitront, laissant la place à une coopération sans cesse croissante. Je suis convaincu que l'intégration économique des pays de l'OCI dépend dans une grande mesure de la disponibilité de l'infrastructure nécessaire. Nous devons tous essayer de créer une communauté facilement accessible à tous nos citoyens. Les Etats Membres doivent avoir des liens de transport terrestre, ferroviaire, aérien et maritime ainsi que des systèmes de communication, instantanée. Nos citoyens doivent être en mesure de voyager d'un pays membre à l'autre sans aucun obstacle ou retard.

C'est ainsi que nous voyons l'avenir. Et je crois que c'est l'objectif que nous nous sommes fixés.

Le gouvernement de Turquie est convaincu que les Etats Membres élaboreront et mettront en oeuvre les politiques destinées à promouvoir la coopération entre

eux de la manière la plus rationelle. Le Comité Permanent est chargé de chercher à renforcer les activité économiques de l'OCI et de réaliser le progrès et la prospérité pour tous.

Je suis persuadé que grâce à la volonté et à l'engagement des Etats Membres à réaliser les nobles buts et objectifs de la solidarité et de la fraternité Islamiques, le travail de notre Comité contribuera au développement social et économique de I'Ummah et à un meilleur avenir pour le Monde Islamique.

Je vous remercie.

Original: Anglais

IV

ALLOCUTION DE S.E. Syed Sharifuddin PIRZADA

Secrétaire Général de l'Organisation
de la Conférence Islamique
à la Séance d'Ouverture

BISMILLAHI AR-RAHMANI AR-RAHIM

M.le Président,
M.le Premier Ministre,
Honorables Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Assalamu Alaykum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh

1. C'est un honneur pour moi de participer à cette ouverture conjointe de la Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale qui a été crée par le Troisième Sommet Islamique en tant que l'instance principale de la prise de décision dans les domaines économique et commercial et de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole parmi les Pays Islamiques.

2. J'aimerais tout d'abord, exprimer ma profonde gratitude à Son Excellence Monsieur le Président Kenan EVREN, Président du Comité et Son Excellence Monsieur Turgut OZAL, Premier Ministre et Président Suppléant,

pour le grand intérêt qu'ils ont personnellement manifesté à l'égard de la promotion de la coopération économique et commerciale parmi les pays islamiques. Le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur Kenan EVREN et la déclaration de Son Excellence Monsieur Turgut OZAL reflètent l'engagement de ces deux dirigeants du monde islamique au renforcement des liens économiques entre les pays islamiques. Le progrès et l'intégration économiques constituent les piliers sur lesquels l'édifice d'une Ummah forte et unie doit s'élever. Je suis persuadé que le Comité Permanent et la Réunion Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole seront guidés, au cours de leurs débats, par ces deux allocutions, source d'inspiration.

3. J'aimerais ensuite exprimer mes remerciements au Gouvernement et au Peuple de Turquie pour les excellencents préparatifs- prévus pour ces deux importantes conférences qui se tiennent parallèlement et pour la chaleureuse et généreuse hospitalité réservée aux délégations depuis leur arrivée à cette importante capitale, Istanbul, qui a porté le flambeau durant des siècles de la tradition, de la culture et de la civilisation islamiques.

M. le Président,

4. La Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale se tient avec, comme toile de fond, des relations économiques internationales bien sombres pour les pays en voie de développement et le monde islamique. La période qui s'est écoulée depuis la Première Session du Comité, tenue en novembre 1984, a été caractérisée par un manque soutenu de volonté politique, de la part du monde développé et industrialisé, pour donner l'élan souhaité au processus d'une coopération internationale, fondée sur l'équité et la justice. L'impasse à laquelle ont abouti les négociations économiques aux Nations Unies et au sein d'autres forums internationaux, qui durent depuis plus de 5 ans, prouve clairement que le Nord ne souhaite nullement apporter les changements structuraux nécessaires aux relations économiques internationales. Nous avons été témoins d'une régression continue eu égard au multilatéralisme de la part des grandes nations développées et industrialisées. Le volume de l'assistance internationale est en recul et l'on entrevoit davantage de recul à l'avenir. Les termes internationaux de l'échange défavorisent toujours les pays en voie de développement. Le fardeau de la dette pèse lourdement

sur eux, et menace les fondements mêmes de leurs économies. En outre, leurs exportations connaissent un marasme, compte tenu des barrières protectionnistes érigées par les pays développés. Les pays en développement, pris individuellement, ne disposent pas de la force économique qui leur permette de participer, **sur** un pied d'égalité, à l'économie mondiale. Leur pouvoir de négociation a été sapé au cours de la précédente décennie, en raison de leurs divisions et divergences internes. Bien que le groupe des 77 au sein des Nations Unies, dont tous les pays islamiques sont membres, ait été en mesure de tempérer les différends survenus entre ses membres, en ce qui concerne les priorités et l'approche, l'unité cosmétique qui en a découlé n'a pas été convaincante et n'a pas réussi à persuader le Nord de négocier sérieusement en faveur du Nouvel Ordre Economique International souhaité par le monde en voie de développement.

M.le Président,

5. Dans de telles circonstances, les pays en voie de développement et le monde islamique ne peuvent plus espérer une percée vers des négociations avec le Nord, qu'ils souhaitent en vue de diriger leurs économies sur la voie d'une auto-croissance économique soutenue et

d'une auto-suffisance. Ils recherchent des alternatives qui, dans un premier temps, leur permettraient de réaliser des taux de croissance raisonnables et d'alléger les conditions de vie de leurs masses laborieuses et pauvres et, ensuite, de leur fournir une capacité de subsititution à partir d'une position d'égalité relative, lors de leurs négociation avec le monde industrialisé.

6. C'est dans cette perspective que l'action du Comité Permanent pour la Coopération économique et commerciale revêt une importance capitale pour le monde islamique. Il est indispensable que les pays islamiques, malgré la différence de leurs structures économiques, de leurs moyens financiers, ou de leur main-d'oeuvre disponsible, oeuvrent avec la ferme résolution de promouvoir leur coopération économique, d'augmenter leurs échanges commerciaux, de s'aider mutuellement. et de parvenir à un niveau de puissance économique qui libère leur économie et ne l'expose plus aux fluctuations du climat économique international ou aux décisions de ceux qui dessinent la politique des pays industrialisés.

M.le Président,

7. Le monde islamique comprend une majorité de pays que les Nations Unies désignent sous le nom des pays les moins développés (PMD). Il comprend également, des pays, où le revenu par tête d'habitant est le plus élevé du monde. Certains pays sont riches en ressources naturelles, d'autres possèdent un réservoir de main-d'oeuvre spécialisée. Tous, cependant, ne disposent pas encore de l'infrastructure économique de base indispensable à l'auto-croissance économique. Leur économies sont faibles et leur politiques économiques sont conçues pour répondre d'une manière ad-hoc à des évolutions et des facteurs qui échappent à leur contrôle. Leur plans de développement ont totalement avorté au cours de ces dernières années, parce que les ressources nécessaires à leur exécution n'étaient pas disponibles ou prévues. Leur économies sont étranglées parce que leurs recettes étrangères et leurs crédits reviennent au monde industriel sous forme de remboursement des dettes. Et les maigres ressources qui leur sont laissées ne suffisent pas pour satisfaire à leurs besoins essentiels pour l'importation d'équipement, de la technologie et de l'expertise.

8. Je pense que, vu cette triste situation, nous devons concentrer notre attention sur l'utilisation la plus efficace de ce que nous avons et de ce que nous pouvons produire au lieu de continuer à être honteusement tributaires du monde développé. Nous devons changer d'attitude. Au lieu d'attendre que l'inspiration ou l'aide concrète nous vienne de l'extérieur, nous devons commencer à nous tourner vers nous-même; nous devons exploiter nos propres ressources et les utiliser plus efficacement. Nous devons faire en sorte que nos économies ne dépendent pas des aides des pays développes.

9. Le fossé qui sépare le monde industrialisé du monde islamique continuera à se creuser à moins que nous ne trouvions les voies et les moyens d'améliorer la coopération entre nos pays, d'accepter des mesures concrètes et de les appliquer. Notre dépendance économique du monde occidental doit diminuer. Les événements survenus récemment sur la scène internationale, notamment la réduction du prix du pétrole, ont clairement démontré que l'économie internationale est toujours manipulée par l'Occident en sa faveur. La totalité des ressources dont dispose le monde islamique, à la suite de la réduction du prix du pétrole, a sévèrement diminué. Les pays islamiques

producteurs du pétrole sont directement touchés par cette tendance, et les autres pays islamiques souffriront aussi en raison d'un échange commercial réduit, d'une assistance moindre de la part des producteurs islamiques de pétrole, de pertes d'emploi pour leur main d'oeuvre expatriée et d'une baisse des fonds virés de l'étranger. Le monde islamique entier devra donc faire face à un ralentissement de la croissance économique.

M.le Président,

10. Il me semble qu'à ce stade il nous faut souligner l'importance d'un plus grand volume de commerce intra-islamique qui, aujourd'hui, représente moins de 10% de la totalité du commerce du monde islamique. Les marchés d'exportation des pays industrialisés, étant fermé à nos produits par des mesures protectionnistes, il nous faut prospecter d'autres marchés au sein du monde islamique. Notre dépendance actuelle à l'égard du Nord, en ce qui concerne nos relations commerciales doit être réduite. Le commerce international est un instrument majeur pour la croissance économique. Nous pouvons disposer de grands marchés qui, si exploités, donneraient une impulsion considérable au commerce intra-islamique. Les économies occidentales se sont

développées à un degré tel que leur expansion à l'avenir ne peut être que ralentie. Seuls les marchés des pays en voie de développement sont en mesure de s'étendre, se prêtant ainsi à un échange intra-islamique beaucoup plus important et, partant, à une plus vigoureuse activité économique. Nous ne devons pas aussi perdre de vue le fait que la plupart des pays islamiques sont encore à l'ère pré-industrielle tandis que les pays industrialisés sont en voie d'arriver à l'ère post-industrielle. Ceci étant, un manque de complémentarité et de compatibilité se développe, qui peut et doit promouvoir en plus large volume d'échanges entre les pays en voie de développement.

11. L'expansion du commerce dépend, néanmoins, de l'amélioration de productivité et capacité productive. Le processus de production dans le monde islamique doit être amélioré, et la main d'oeuvre éduquée et formée. A cette fin, il nous faut prévoir un plus large apport financier aux secteurs vitaux de l'éducation et de la recherche et du développement.

12. Nous devons aussi envisager la réduction des barrières tarifaires entre les pays islamiques, et l'intégration de nos processus de planification et de production. On ne peut suffisamment souligner la

nécessité d'une meilleure coordination de nos processus de planification : La domination de l'axe Nord-Sud, en matière de commerce, se reflète dans toute la structure de nos économies. Dans ce contexte, nous sommes confrontés, à des problèmes d'ordre psychologique et physique. Le transport et les communications sont conçus pour servir le commerce Nord-Sud, et non le commerce intra-islamique. Le secteur des services est sous le contrôle des pays industrialisés et si l'on souhaitait créer les infrastructures ou modifier celles en place pour maximiser le commerce intra-islamique, un effort considérable serait requis. La conviction que tout produit en provenance de l'Occident est de loin supérieur à toute production du monde en voie de développement est très fortement enracinée, et influe consciemment et inconsciemment sur notre prise de décision. Ces attitudes doivent être éliminées si le champ du commerce intra-islamique est appelé à s'élagir.

M.le Président,

13. En ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture, il faut rappeler que la dernière Réunion des Ministres de l'Agriculture de l'OCI s'est tenue à Ankara en octobre 1981. La Conférence avait adopté un

Programme d'Action pour renforcer le coopération entre les Etats Membres dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Il avait été également décidé d'institutionnaliser la Réunion des Ministres de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la convoquer chaque deux ans. Il n'a malheureusement pas été possible de convoquer la Deuxième Session jusqu'aujourd'hui, pour des raisons que connaissent les Etats Membres.

14. Dans le monde islamique, à l'instar de la plupart des pays en développement, l'agriculture est la principale activité tradionnelle et la clé du développement de l'économie moderne. Le développement industriel et le développement agricole sont étroitement liés, et l'un ne peut se réaliser en dehors de la croissance équilibrée de l'autre. C'est pour cette raison que le Plan d'Action adopté par le Troisième Sommet Islamique recommandait un développement équilibré des secteurs agricole et industriel des économies des Etats Membres. Le Plan d'Action, qui accordait la plus haute priorité au domaine de l'alimentation et de l'agriculture, mettait un accent tout particulier sur l'amélioration de l'infrastructure agricole et des facilités de transport, la réalisation de la sécurité alimentaire et la

création de stocks de réserves alimentaires. Le Plan d'Action envisageait de même les voies et moyens de faire face à des phénomènes naturels tels que la désertification, les sols uligineux et la salinité, ainsi que l'assistance aux pays islamiques touchés par des catastrophes naturelles. Le Programme d'Action adopté par la Première Réunion des Ministres de l'Agriculture recommandait non seulement la mise au point d'études en profondeur, mais aussi la convocation de réunion d'experts pour esquisser des politiques susceptibles de réaliser les objectifs arrêtés par le Sommet.

M.le Président,

15. Le monde islamique confronte aujourd'hui une grave crise économique et il est prévu que ces problèmes continueront à peser sur les pays islamiques aussi bien que sur d'autres pays en voie de développement pour de nombreuses années à venir. La stagnation de la production agricole, accompagnée d'une croissance rapide de la population dans plusieurs pays islamiques et du besoin de promouvoir le système d'alimentation de millions d'habitants qui souffrent de sous-alimentation et de malnutrition, continuera à faire obstacle aux efforts déployés dans d'autres secteurs d'activité

économique et doit être surmontée dans les meilleurs délais. Nombreux sont les pays islamiques qui auront des difficultés à augmenter leur production alimentaire afin de faire face aux besoins grandissants, d'autant plus qu'il faudra avoir recours à la culture des terres marginales de basse productivité. Un tel objectif implique certainement des investissements substantiels dans les domaines de la mise en valeur des terre, de l'infrastructure et des facteurs de production.

Or le capital nécessaire à cette fin est insuffisant et la compétence technique requise pour mettre la technologie moderne au service du secteur agricole demeure encore une contrainte majeure. La hausse récente des prix internationaux des produits agricoles et des denrées alimentaires en conséquence de l'aggravation de la situation mondiale en matière de provisions alimentaires ne fait que mettre en évidence l'importance vitale de l'augmentation des niveaux de production dans le monde islamique aux fins de réaliser l'auto-suffisance et de créer des stocks de réserves alimentaires régionales et pouvoir ainsi faire face aux fluctuations des prix et aux crises découlant des mauvaises récoltes et d'autres catastrophes naturelles.

16. Je suis convaincu qu'en dépit des problèmes qui nous confrontent, il y a toujours de fortes chances de renforcer l'auto-dépendance collective du monde islamique grâce à la promotion de la productivité et à l'expansion du commerce des produits alimentaires entre les pays islamiques. Les accords bilatéraux à long terme ou les accords collectifs sont de nature à assurer un flux régulier et constant des livraisons alimentaires aux pays accusant un déficit dans ce domaine et à maintenir les taux de croissance de la production dans les pays capables de fournir au monde islamique un surplus alimentaire.

17. Les efforts que nous déployons pour augmenter la production exigent également une meilleure coordination de la part des Etats membres, de leurs politiques agricoles et des objectifs de production. Une telle coordination peut être réalisée aux niveaux régionaux par la détermination des objectifs de production relatifs aux principales denrées et par la planification agricole, tenant compte d'une spécifité possible basée sur des considérations écologiques, physiques et économiques. Un système d'information en matière de commercialisation qui pourrait fournir des indications sur les besoins en importations de produits agricoles et sur les produits disponibles pour

l'exportation dans le monde islamique aiderait à coordonner les accords ad-hoc qui existent déjà et à rendre le monde islamiqe moins tributaire des marchés internationaux des produits de base contrôlés par les pays occidentaux.

La création d'entreprises conjointes pour la production et la commercialisation des facteurs de production agricole tels que l'équipement agricole, les engrais, les insecticides etc. et l'obtention de semances améliorées seraient de nature à promouvoir l'auto-suffisance du monde islamique dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Les pays islamiques ont besoin d'entreprendre des recherches coordonnées dans le domaine agricole afin d'augmenter la productivité grâce à l'utilisation de variétés améliorées de céréales, tout en tenant compte des conditions du climat et du sol.

M. le Président,

18. Les deux réunions ont devant elles un ordre du jour chargé. Les hauts fonctionnaires se sont réunis durant les trois derniers jours, ils se sont penchés sur les questions soumises à la Conférence, dont notamment un Système de Financement du Commerce à long terme, une Union de Compensation Multilatérale

Islamique et un Réseau d'Information sur le Commerce à l'intention des Etats membres et ont fait des recommandations concrètes pour nous permettre d'aller de l'avant. Je suis convaincu que les honorables Ministres tiendront compte de ces recommandations qui sont compatibles avec les décisions du Sommet Islamique et des Ministres des Affaires Etrangères.

19. Les problèmes que nous confrontons sont innombrables. Mais il n'y a pas lieu de nous décourager. Nous devons aller de l'avant avec détermination et résolution afin d'éviter les pièges et les revers qui pourraient être encore plus frustrants qu'une période de gestation plus long qui nous permettrait de mettre au point des plans réalistes. Nous devons reconnaitre également que nos décisions prises au sein des Conférences multilatérales ne sont que le commencement d'un processus de coopération plus étroite. En effet, ces décisions ne font qu'indiquer la voie. Elles doivent être suivies et appliquées grâce à des contacts constants entrepris sur le plan bilatéral et autres, à des consultations et des accords. Je suis sûr qu'avec la maturité de pensé, la perspicacité et la compétence indubitable des honorables délégués ici réunis, nous serons capables d'avancer en front uni

vers notre objectif, celui de l'émancipation économique du monde islamique et des peuples musulmans et finalement, l'établissement d'un Marché Commun Islamique.

Que Dieu bénisse vos efforts !

Je vous remercie.

Original : Anglais

COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

(Istanbul, 9-11 Septembre 1985)

1. La première réunion du Comité de Suivi établi selon une résolution adoptée lors de la première session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), s'est tenue à Istanbul du 24 au 26 dhoulhijja 1985 (correspondant au 9-11 septembre 1985)

2. Ont participé à cette réunion les Etats-Membres suivants du Comité de Suivi :

- République de Turquie (Président)
- République Islamique du Pakistan (Vice Président)
- Royaume d'Arabie Saoudite (Vice Président)
- Palestine (Vice Président)
- Royaume Hachémite de Jordanie (Rapporteur)

3. Ont également participé à la réunion, les représentants du Secrétariat Général et des institutions suivantes subsidiaires et affiliées de I'OCI :

- La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange des Marchandises (CICIEM)

- Le Centre Islamique pour la Formation Professionelle, Technique et de Recherches (CIFPTR)

- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)

- Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI)

- La Banque Islamique de Développement (BID)

- La Fondation Islamique pour la Science, la Technologie et le Développement (FISTED)

La liste des participants est attachée en Annexe 1.

4. La séance plénière, qui s'est tenue conjointement avec le Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie, fut inaugurée par S.E.M. Kaya ERDEM, Ministre d'Etat, Vice Premier Ministre de la République de Turquie, en tant que Président du principal Comité de Suivi.

5. Le président invita un représentant de la délégation turque à lire le message envoyé par S.E. M. Kenan EVREN, Président du COMCEC. Dans son message, S.E. M. Kenan EVREN, soulignant l'importance d'établir un cadre institutionnel à l'intérieur de l'OCI, insista sur l'importance de fournir un contenu dense à ces institutions et exprima sa confiance dans la continuation d'un soutien actif des pays membres aux activités du COMCEC. S.E. M. Kenan EVREN adressa tous

ses voeux au Comité dans ses entreprises qui seront profitables à tous les Etats Membres de I'OCI. Une copie du texte du message de S.E. Kenan EVREN est attachée en Annexe II.

6. Ensuite, le message envoyé par S.E. M. Turgut OZAL, Président suppléant du COMCEC, fut transmis à la réunion. Dans son message, S.E. M. Turgut OZAL insista sur l'importance à mettre en oeuvre les solutions. S.E. M. Turgut OZAL exprima la détermination du gouvernement turc à déployer tous les efforts possibles à cet effet et souhaita un bon succès au Comité dans le suivi des décisions et pour développer de nouvelles modalités dans le but d'accroitre la coopération économique en adoptant une approche réaliste et innovatrice. Une copie du message de S.E. M. Turgut OZAL est attachée en Annexe III.

7. Dans son discours inaugural, S.E.M. Kaya ERDEM, Président du Comité, recommanda que les réunions des Comités de Suivi des Ministres de l'Industrie et du COMCEC se tiennent simultanément. Cette simultanéité faciliterait le compte rendu accéléré des décisions du Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie à la Deuxième Session du COMCEC. Se référant à la résolution établissant le Comité de Suivi du COMCEC, le Président

fit remarquer que les missions du COMCEC définissent également les responsabilités du Comité de Suivi. Il souligna l'importance d'efforts mutuels de la part des Etats Membres pour faire progresser la coopération économique. Le processus de la coopération économique impliquant de nombreuses complexités, il insista sur la nécessité de fixer des objectifs de priorité à court, moyen et long terme, et d'essayer de les atteindre au moyen de projets concrets. Le Président, finalement, attira l'attention sur l'importance de la mise en oeuvre, par les Etats Membres, des résolutions adoptées au sein de I'OCI, ayant pour objet le renforcement de la coopération dans les domaines économique et commercial et souhaita au Comité tous les succès possible dans cette importance mission. Une copie du texte de l'allocution du Président est attaché en Annexe IV.

8. M. A.H.G. Mohiuddin, Directeur du Département Economique du Secrétariat Général de l'Organisation de le Conférence Islamique, transmit le message de S.E.M. S.S. Pirzada, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence Islamique. Dans son message, S.E. M. S.S. Pirzada rendit hommage à Son Excellence M. Le Président de la République de Turquie et au Gouvernement de Turquie pour leur contribution permanente aux

activités de coopération de l'OCI. S.E. M. Pirzada continua en passant en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions prises lors de la Première Session du COMCEC où les institutions nationales, le Secrétariat Général de l'OCI et les institutions affiliées à l'OCI firent des efforts substantiels pour remplir leurs missions respectives dans ce contexte. Finalement, S.E. M. S.S. Pirzada exprima sa conviction que le travail du Comité de Suivi contribuera d'une manière significative à la mise en oeuvre des résolutions relatives à la coopération économique parmi les Etats Membres. Une copie du texte du message de S.E. S.S. Pirzada est attachée en Annexe V.

9. Dans son allocution, S.E. M. Cahit ARAL, Président du Comité de Suivi des ministres de l'Industrie, et Ministre de l'Industrie et du Commerce de Turquie, mit l'accent sur l'importance de l'interaction entre divers secteurs de la coopération économique, loua l'établissement du COMCEC et de son Comité de Suivi, en tant que démarches significatives vers la réalisation d'une coordination et d'une surveillance effectives des activités de coopération de l'OCI. Une copie du texte de l'allocution de S.E. M. Cahit ARAL est attaché en Annexe VI.

10. A la suite de ces discours, les Chefs de délégation du Royaume du Maroc, de la République Populaire du Bangladesh, de la République Islamique du Pakistan et de la République de Gambie, firent des déclarations soulignant les difficultés rencontrées par les Etats Membres de l'OCI devant les développements défavorables concernant la situation économique mondiale, surtout les mesures protectionnistes imposées par les principaux pays industrialisés et exprimèrent leur appréciation au COMCEC pour l'impulsion considérable donnée à l'ensemble des activités de l'OCI.

Les chefs de délégation soulignèrent la nécessité de faire participer le secteur privé aux opérations et aux activités de la coopération économique entre les Etats Membres, et suggérèrent que des symposiums et des séminaires soient organisés sous les auspices du COMCEC en vue de donner l'occasion au monde des affaires de se réunir et de discuter des sujets d'intérêt commun pour encourager la coopération économique et les relations commerciales entre les pays Islamiques.

Dans ce contexte, le Comité souligna l'importance des investissements du secteur privé. Il estima que des séminaires relatifs aux possibilités d'investissement

devraient se tenir à période régulière en collaboration avec le pays hôte, le Secrétariat Général de l'OCI, la BID et la CICIEM ainsi qu'avec la participation de la Ligue Arabe. Le Comité suggéra que le premier de tels séminaires pour des investisseurs dans les pays Islamiques ait lieu dans la République de Turquie.

Le Comité partagea le point de vue que les projets du secteur privé des Etats Membres soient également encouragés. Les membres exprimèrent leur appréciation pour les services offerts par la BID dans le domaine du développement économique et recommandèrent que

- La BID et la CICIEM conduisent conjointement des études préliminaires sur les possibilités d'investissement dans les pays islamiques ;

- La BID encourage des projets d'entreprise conjointe pour lesquelles elle a déjà préparés des études préliminaires grâce aux réunions d'hommes d'affaires dans les pays islamiques.

Le Comité nota également avec satisfaction la déclaration faite par le Chef de La délégation palestinienne informant que le Comité Exécutif de l'OLP avait déjà signé et ratifié "l'Accord Général pour la Coopération Economique, Technique et Commerciale parmi

les Etats Membres de l'OCI" et "l'Accord pour la Promotion, Protection et Garantie des investissements parmi les Etats Membres de l'OCI."

11. Après avoir adopté son ordre du jour, le Comité de Suivi du COMCEC établit un Comité de Rédaction illimité sous la présidence du Rapporteur. Une copie de l'ordre du jour est attachée en Annexe VII.

12. Sous le point 3 de l'ordre du jour, le Comité examina le document de base présenté par le Chef du Bureau de Coordination pour le COMCEC. Ce document résumant les développements économiques récents dans les Etats Membres et soulignant particulièrement la détérioration continue de la position des paiements extérieurs malgré une amélioration récente de l'économie mondiale, souligna l'importance de la coopération économique comme moyen d'atteindre les objectifs d'une auto-dépendance collective.

Se référant à l'interaction entre différents domaines de coopération économique, le document fit ressortir l'importance d'adopter une approche exhaustive et de donner priorité aux mesures telles que la mise en oeuvre des projets d'entreprise conjointe et

l'examen des arrangements monétaires et financiers appropriés recouvrant une large gamme de domaines de coopération économique.

Enfin, le besoin d'un inventaire pour toutes les résolutions et les activités qui en résultent, relatives à la coopération économique au sein de I'OCI, fut souligné dans le document comme un premier pas vers l'adoption d'une méthodologie rationnelle pour la coopération et le suivi et une mise en oeuvre efficace des mesures à court, moyen et long terme.

Le texte du document de base est attaché en annexe VIII.

13. Tout en appréciant la pertinence des questions soulevées dans le document, le Comité décida de recommander qu'au CRSESFPI (Centre d'Ankara) soit confié la tache de préparer un inventaire à jour de toutes les résolutions et les activités qui s'ensuivent relatives à la coopération économique, entreprises depuis l'établissement de I'OCI.

14. Le Comité fut d'avis que la Septième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Etats Membres pourraient se réunir pour discuter les questions monétaires et financières soulevées par les décisions correspondantes du COMCEC.

15. Sous le quatrième point de l'ordre du jour, le représentant du Secrétariat Général de I'OCI présenta un rapport sur les progrès enregistrés en ce qui concerne la mise en oeuvre des décisions et des résolutions de la Première Session du COMCEC. Ensuite, les représentants des institutions appropriées de I'OCI donnèrent des informations détaillées sur l'état d'avancement des tâches qui leur furent confiées par le COMCEC. Le texte du rapport du Secrétariat Général est attaché en annexe IX.

16. Après l'examen des compte rendus d'avancement de travaux présentés par la BID, la CICIEM, le CIDC, la F1STED, le CIFPTR et le CRSESFP1 le Comité nota avec satisfaction que :

La BID avait convoqué une réunion de groupes d'experts qui se tint les 13-16 mai 1985 en vue de discuter les documents de base en vue d'établir :

- Une facilité de financement du commerce à plus long terme

- Un plan régional de garantie de crédit à l'exportation et
- Une union Islamique de compensation multilatérale.

La BID a atteint le stade de la mise au point de l'étude de faisabilité sur la facilité de commerce à long terme pour la soummettre à la Deuxième Session du COMCEC. Des rapports d'avancement de travaux sur les sujets restants seront également présentés à la Deuxième Session du COMCEC.

La CICIEM est prête à recevoir des nouvelles propositions d'entreprises conjointes des Etats Membres de l'OCI qui seront transmis à la BID pour un examen ultérieur.

Le CIDC a terminé une étude initiale sur la faisabilité d'établir un réseau d'information commerciale entre les pays membres. Le CIDC a commencé également des études concernant les mesures préférentielles régionales visant à la promotion du commerce.

Entrant dans le contexte des Organisations relatives à la Promotion du Commerce, la première réunion des organismes d'Etat pour le commerce a eu lieu en Tunisie en Juillet 1985 et des arrangements furent mis au point avec le gouvernement marocain pour

l'Organisation de la Seconde Foire du Commerce Islamique à Casablanca au mois d'avril 1986. Le CIDC a continué ses programmes de formation dans le secteur de coopération commerciale.

La FISTED a terminé la liste des experts musulmans dans les domaines de l'entreprise générale, la design, l'ingénierie, et a entrepris d'établir et de promouvoir des services d'expertise-conseil pour être mis à la disposition des pays membres. La FISTED met La dernière touche à la préparation de la Première Conférence de Coordination sur la Technologie entre Etats membres qui doit, se tenir à Istanbul du 21 au 25 octobre L985, en coopération avec la République de Turquie. La FISTED accorde également des bourses dans différents secteurs de la technologie, y compris celle de l'informatique.

La CIFPTR a entrepris les démarches nécessaires pour lancer ses activités de formation.

Le CRSESFPI a développé une panoplie de bases de données contenant des statistiques et des informations dans les domaines relatifs au développpement et à la coopération industriels de même qu'aux commerce et échanges, en vue d'être consultés par les institutions intéressées des Etats membres. Le Centre a également entamé des projets pour l'élaboration d'annuaires

concernant les firmes d'expertise-conseil, les zones et les ports francs et sur les institutions financières dans les Etats Membres et pour la publication d'une version finale à jour de "la Législation de l'Investissement Etranger dans les Etats Membres". Dans le domaine de la formation et de la coopération technique le Centre a continué ses travaux sur les programmes de formation et a publié un annuaire des institutions de formation dans les Etats Membres.

17. Le Comité ayant noté les développements ci-dessus, souligna le besoin de continuer l'action pour accélérer le processsus de transformation des aspirations des Etats Membres en action concrète. Dans ce contexte, le Comité examina les études et Les programmes encore en cours et. exprima son point de vue-suivant lequel une coopération plus étroite devrai t être établie entre Les institutions auxquelles l'accomplissement de ces études fut confié et les organes homologues des gouvernements des Etats Membres. Ceci faciliterait l'achèvement à temps de :

a) La préparation d'un répertoire d'exportateurs et d'importateurs des Etats mebres par le CIDC.

b) La formulation d'une méthodologie pour l'harmonisation des normes appliquées par les Etats Membres et l'accomplissement d'autres études mentionnées dans le rapport de la réunion d'Experts sur la Standardisation, organisée en Avril 1985 par l'Institut Turc de Standardisation.

c) La préparation d'un inventaire contenant les pratiques de préférences commerciales entre les Etats Membres par le CIDC.

d) La formulation des méthodes et des moyens pour la mise en oeuvre des mesures à court et long terme afin de promouvoir la coopération technique dans le commerce par le CIDC.

18. En outre, le Comité décida de recommander au COMCEC d'exhorter les Etats Membres #a

a) Pourvoir a temps utile les institutions mentionnées ci-dessus d'informations détaillées à jour devant être utilisées dans les études dont elles sont chargées.

b) Identifier les projets d'entreprise conjointe et les transmettre à la BID par l'intermédiaire de la CICIEM pour leur prise en considération.

c) Signer et ratifier les statuts de l'Union des Télécommunications des Etats Islamiques, l'Association Islamique du Ciment et le Conseil Islamique de l'Aviation Civile afin qu'ils puissent être rapidement opérât ionnels.

d) La signature et la ratification par les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait de "l'Accord Général pour la Coopération Economique, Technique et Commerciale" et "l'Accord sur la Promotion, Protection et Garantie des Investissements".

19. Le Comité se préoccupa profondément de la détérioration particulièrement alarmante de la situation financière du Secrétariat Général de l'OCI et des organes affiliés et subsidiaires de l'OCI et estima que le COMCEC devrait exhorter les Etats Membres à :

i) Régler immédiatement les arrérages des budgets de ces institutions.

ii) Faire les arrangements nécessaires pour un paiement prompt et régulier des contributions obligatoires aux budgets desdites institutions.

20. Sous le point 5 de l'ordre du jour, le Chef du Bureau de Coordination pour le COMCEC présenta un document de base sur la composition et le

fonctionnement du COMCEC. Le Comité entreprit des débats détaillés sur ce problème et recommanda que le COMCEC soit composé de ministres appropriés responsables de l'économie nationale et/ou la coordination des activités économiques dans leurs pays respectifs en vue de permettre au COMCEC d'exécuter de la manière la plus efficace possible son mandat tel qu'il lui a été confié par la Troisième Conférence au Sommet Islamique. Le texte du rapport de référence est attaché en Annexe X.

En ce qui concerne la composition du COMCEC tel que proposé par le Comité de Suivi, il a été accepté que la fréquence et le niveau des réunions ministérielle qui tendent à se chevaucher devraient être graduellement réduits. Toutefois, les apports fournis par ces réunions doit s'insérer dans le travail global du COMCEC.

21. Au point 6 de l'ordre du jour, le projet d'ordre du jour de la Deuxième Session du COMCEC a été pris en considération. Le projet d'ordre du jour révisé par le Comité de Suivi est joint en Annexe XI.

22. Le Comité de Suivi suggéra que les rapports des organes affiliés et subsidiaires appropriés de l'OCI sur leurs activités soient examinés par un Groupe

d'Experts à être créé au cours de la Deuxième Session du COMCEC.

23. Le Comité de Suivi principal prit note du compte-rendu de la Réunion du Comité de Suivi établi par la Seconde Consultation Ministérielle sur la Coopération Industrielle qui se tint simultanément. Une copie du rapport est attachée en Annexe XII.

24. En concluant ses délibérations, le Comité exprima sa profonde reconnaissance au gouvernement et au peuple de la République de Turquie pour avoir accueilli la Première Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciales et pour la généreuse hospitalité accordée aux délégués. Le Comité félicita le Président pour la manière efficace avec laquelle il dirigea la réunion. Le Comité remercia le Rapporteur pour la préparation du Rapport. Le Comité remercia également le Bureau de Coordination du COMCEC pour les excellents arrangements et préparations faits pour assurer le succès de la Réunion.

25. Au nom du Président, le Comité a envoyé des messages à S.E. M.Kenan EVREN, Président de la République de Turquie et le Président du COMCEC, et à S.E. M.Turgut OZAL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président suppléant du COMCEC. Dans ces

messages, le Comité a exprimé ses sentiments de gratitude à S.E.M.Kenan EVREN et à S.E. M.Turgut OZAL pour leurs efforts qui ont assuré l'excellence de l'organisation et le succès de la réunion, et pour l'accueil sincère et l'hospitalité la plus généreuse accordée aux délégués pendant leur séjour en Turquie.

26. Enfin, le Comité adopta le rapport avec ses annexes pour être présenté au COMCEC-II.

(Pour les annexes au présent rapport voir le "Compte-Rendu de la Première Réunion du Comité de Suivi", Bureau de Coordination pour le COMCEC, IS/COMCEC/R-15, Ankara 1985)

OIC/COMCEC/2-86/REP.

Original:Anglais

VI

RAPPORT DE LA REUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES DE LA DEUXIEME SESSION DU COMCEC

Istanbul, du 11 au 13 mars 1986

1. La Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, du 11 au 13 mars 1986 (correspondant à la période du 1 au 3 Rajab 1406H)

2. Ont participé à la Réunion les Hauts Fonctionnaires des Etats Membres suivants de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) :

- République Algérienne Démocratique et Populaire
- République Populaire de Bangladesh
- Brunei Darussalam
- Burkina Faso
- République Unie du Cameroun
- République Fédérale Islamique des Comores
- République Arabe d'Egypte
- République de Gambie

- Emirats Arabes Unis
- République de Guinea-Bissau
- République d'Indonésie
- République Islamique d'Iran
- République d'Irak
- Royaume Hachémite de Jordanie
- Etat de Koweit
- République du Liban
- Jamahiriya Arabe Libienne Populaire et Socialiste
- Malaisie
- République du Mali
- République Islamique de Mauritanie
- Royaume du Maroc
- Sultanat d'Oman
- République Islamique du Pakistan
- Palestine
- Etat de Qatar
- Royaume d'Arabie Saoudite
-République du Sénégal
- République Démocratique du Somali
- République Démocratique du Sudan
- République Arabe Syrienne
- République de Tunisie
- République de Turquie
- République Arabe du Yemen

La République Turque de Chypre du Nord a participé à la réunion en qualité d'observateur.

3. Ont également participé à la Réunion les représentants du Secrétariat Général et des organes subsidiaires et affiliés de I'OCI suivants :

- La Banque Islamique de Développement (BID)
- La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises (CICIEM)
- Centre de Recherche Statistique, Economiques et Sociales et de Formation pour les pays Islamiques (CRSESFPI)
- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- La Fondation Islamique pour la Science, la Technologie et le Développement (FISTED)
- Le Centre de Recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques.

4. Les représentants de l'Association Internationale des Banques Islamiques (AIBI) et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs.

5. Les noms des participants à la Réunion des Hauts Fonctionnaires sont inclus dans la liste intégrée des participants à la Deuxième Session du COMCKC, qui figure dans la Troisième Partie du présent livre.

6. La réunion qui s'est tenue parallèjnent à celle des Hauts Fonctionnaires chargés de préparer la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole de l'OCI, a été présidée par Son Excellence Dr. Yusuf Bozkurt OZAL, Sous-secrétaire d'Etat pour l'Organisation de Planification d'Etat et Directeur Exécutif du Bureau de Coordination pour le COMCEC.

7. Son Excellence Dr. Yusuf Bozkurt OZAL a inauguré la réunion en souhaitant la bienvenue aux délégués. Dr. OZAL a également expliqué le programme de travail qui comprenait en même temps les préparatifs pour la Seconde Conférence Ministérielle pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole.

8. Dr. OZAL a informé la Réunion de la création du Comité de Suivi au niveau ministériel afin d'aider le Président du COMCEC, qui a tenu sa Première Réunion du 9 au 11 septembre 1985 à Istanbul et passé en revue les progrès réalisés dans le domaine de la mise en oeuvre

des décisions de la Première Session du COMCEC, tenue à novembre 1984.

Dr.OZAL a aussi annoncé la création du Bureau de Coordination du COMCEC au sein de l'Organisation de Planification d'Etat afin de fournir les services de secrétarait à S.E.M.le Président Kenan EVREN, Président du COMCEC.

9. Le Secrétaire Général Adjoint de I'OCI, Tan Sri Abdurrahman Bin Abdul Jalal a informé la Réunion des progrès réalisés dans le cadre de l'OCI et de ses organes subsidiaires et affiliés en matière de coopération économique et commerciale.

Le Secrétaire Général Adjoint a fait l'éloge des progrès réalisés par le COMCEC dans un court laps de temps et s'est félicité des résultats substantiels obtenus.

10. Compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité eu égard à l'organisation des travaux du COMCEC et d'aider son Président à en faire rapport à la Cinquième Conférence Islamique au Sommet, les membres du Bureau élus lors de la Première Session du COMCEC ont été reconduits. Il s'agit de :

Vice-Président : République Islamique du Pakistan

: Royaume d'Arabie Saoudite

: République de Guinée

: La Palestine

Rapporteur : Royaume Hachémite de Jordanie

11. La plénière a créé un Comité de Rédaction ouvert pour formuler les résultats des délibérations de la Réunion des Hauts Fonctionnairs. Dans le cadre de la tâche qui lui a été confiée, le Comité de Rédaction a élaboré un projet de résolution reflétant le concensus atteint à la plénière.

Le texte de la Résolution tel qu'il est adopté à la Session au niveau ministériel est contenu dans le Rapport de la Deuxième Session du COMCEC, qui constitue la Deuxième Partie du présent livre.

12. Afin de permettre un examen exhaustif des activités des organes subsidiaires et affiliés de l'OCI, un Comité de Session ouvert a été mis sur pied en vue d'examiner les rapports de ces organes. Le comité a fait rapport de son évaluation à la plénière qui en a pris dûment note. Le rapport du Comité de Session figure en Troisième Partie du présent livre.

13. Il a été convenu que les résultats des délibérations de la Réunion des Hauts Fonctionnaires seraient soumis à la Deuxième Session du COMCEC par son Président, Dr. Yusuf Bozkurt OZAL.

14. Les délégations ont exprimé leur appréciation à l'égard des dispositions prises pour organiser la réunion et ont remercié le Gouvernement de la République de Turquie pour son hospitalité.

OIC/COMCEC/2-86/50/SC-REP

Original : Anglais

VII

RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE DE SESSION
DU COMCEC
SUR LES ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET
AFFILIES DE L'OCI

1. Conformément à la décision prise, par la Première Réunion du Comité de Suivi, tenue à Istanbul du 9 au 11 septembre 1985, un Comité de Session à participation ouverte, composé d'un groupe d'experts, a été créé au cours de la Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) (11-13 mars 1986). Le mandat du Comité de Session était de passer en revue les rapports d'activité des organes subsidiaires et affiliés de l'OCI,

2. Le comité s'est réuni le 11 mars 1986. Ont participé à la réunion, les Etats Membres suivants de l'OCI :

- République Islamique d'Iran;
- République d'Irak;
- République d'Indonésie;
- Etat de Koweit;
- Royaume du Maroc;
- Royaume d'Arabie Saoudite;
- République de Turquie;

3. Ont également participé à la réunion le Secrétariat Général et les institutions spécialisées suivantes de l'OCI :

- Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation des Pays Islamiques (CRSESFPI)
- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)

4. Durant la réunion, des rapports d'activité exhaustifs ont été soumis par le CRSESFPI et le CIDC et par le Secrétariat Général de l'OCI sur les activités du CIFTPR, de la CICIEM, de la FISTED et de la AIBI.

5. Le Comité a noté avec satisfaction les efforts déployés par les organes affiliés et subsidiaires de l'CCI pour établir la coordination entre eux; les contributions des organes subsidiaires et affiliés au travail de l'OCI et du COMCEC et a exprimé sa préoccupation profonde pour la situation financière du Secrétariat Général et des organes affiliés et subsidiaires de l'OCI.

6. Le Comité de Session recommande que :

a) l'OCI, ses agences et ses centres devraient envisager d'autres mesures aux fins d'augmenter leurs ressources financières, y compris un coût d'usage pour leurs services,

b) les agences fassent tout leur possible pour éviter de faire double emploi les unes avec les autres ou avec les organisations régionales et internationales engagées dans des activités similaires.

7. Le Comité de la Session demande aux Etats Membres:

a) de mettre en oeuvre la resolution pertinente de la 16 ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères sur les difficultés financières du Secrétariat Général de l'OCI et des organes subsidiaires et affiliés

b) de payer d'urgence leurs arriérés aux budgets de ces institutions de l'OCI

c) de coopérer avec ces agences dans leurs activités de recherche et de formation et leur fournir les informations et l'assistance technique dont elles ont besoin.

ICMA/2-86/S0.REP

Qriginal:Anglais

VIII

RAPPORT DE LA REUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES DE LA DEUXIEME SESSION SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

1. La réunion des Hauts Fonctionnaires de la deuxième session sur la sécurité alimentaire et le développement agricole s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, du 11-13 Mars 1986.

2. Ont participé à la réunion des Hauts Fonctionnaires des Etats suivants:

- République Algérienne Démocratique et Populaire,
- République Populaire du Bangladesh,
- République Populaire du Benin,
- Brunei Darussalam,
- République du Cameroun,
- République Arabe d'Egypte,
- République d'Indonésie,
- République Islamique d'Iran,
- République du Liban,
- Jasahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste,

- Malaisie,
- République du Mali,
- République Islamique de Mauritanie,
- République du Niger,
- République Islamique du Pakistan,
- Palestine,
- Etat de Qatar,
- Royaume d'Arabie Saoudite,
- République du Sénégal,
- République de Turquie,
- Etats des Emirats Arabes Unis.

La République Turque de Chypre du Nord a participé à la réunion en qualité d'observateur.

3. Ont également assisté à la réunion, les représentants du Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) et du Centre de Recherches Statistique, Economiques, Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI) et de la Banque Islamique de Développement (BID).

4. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) étaient également présents en qualité d'observateurs.

5. La liste des participations est ci-jointe comme Annexe I.

6. La réunion qui s'est tenue en mange de la Réunion des Hauts Fonctionnaires, précédant la Seconde Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) de l'Organisation de la Conférence Islamique, a été présidée par S.E. Dr. Nazmi DEMIR, Sous-Secrétaire d'Etat Adjoint au Ministère de l'Agriculture, des Affaires forestières et Rurales de la République de Turquie.

7. S.E.Dr. Nazmi DEMİR a inauguré la réunion en souhaitant la bienvenue en Turquie aux honorables délégués. Il a fait l'exposé du programme d'action et donné un aperçu de l'évolution de la coopération entre les pays islamiques dans le secteur agricole, depuis la Première Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole. Il a souligné l'importance de mettre au point les études confiées à certaines Etats Membres lors de la Première Conférence conformément aux priorités que doit établir la présente réunion. Il a encore fait brièvement le point de la situation agricole en Turquie. Pour conclure, Dr.DEMIR a mis l'accent sur l'importance des potentialités de coopération entre les pays islamiques dans le **secteur**

agricole notammement dans les domaines de l'investissement, de la formation, de la recherche, de l'échange des intrants matériels de production tels que les graines, les espèces de cheptel, les vaccins, les machines et équipement etc.

8. Dans sa déclaration d'ouverture, le représentant de l'OCI M. A. H. G.Mohiuddin, Directeur du Département Economique, a informé la réunion du progrès réalisé dans les activités en cours, au sein de l'OCI et de ses organes subsidiaires et affiliés, dans le secteur agricole.

9. La réunion a ensuite élu les membres de son Bureau comme suit :
Turquie, Président; Malaisie, Niger et Palistine, Vice-Présidents; et le Royaume d'Arabie Saoudite, Rapporteur.

10. La réunion a adopté le projet d'ordre du jour tel qu'approuvé par la Réunion de Coordination des Ministres de l'Agriculture, tenue à Rome, en Novembre 1985, à l'occasion de la 23 ème Conférence de la FAO, en y ajoutant le point proposé par le délégué de la Palestine :

"La Situation Agricole dans les Territoires Occupés", comme point 9 de l'ordre du jour. L'ordre du jour ainsi adopté est ci-joint comme Annexe II.

11. Parlant au nom du Secrétariat Général de l'OCI, M.Mohiuddin a présenté le rapport d'activité. La réunion a exprimé son appréciation au Secrétariat Général de l'OCI pour les documents de base qu'il a présentés.

12. Le représentant de la FAO, M.H.Abbas, a présente les rapports préparé par la FAO sur "La Situation Alimentaire et Agricole dans les Pays Islamiques" et sur "La Sécurité Alimentaire". Le représentant du Sénégal a présenté l'étude sur "Les Mécanismes et les Modalité de Création et de Financement des stocks de Réserves Alimentaires dans le Monde Islamique". Le représentant de l'Indonésie a présenté deux rapports intérimaires sur l'étude portant sur les mesures visant l'amélioration de l'infrastructure agricole".

13. Sous le point 6 de l'ordre du jour relatif à "La Coopération Entre Les Pays Islamiques dans le Domaine du Commerce des Denrées Alimentaires et des Produits Agricoles", une étude a été présentée par le Centre D'Ankara; et sous le point 7 concernant "La Coopération entre les pays islamiques dans le domaine de la

rche agricole et de la formation", le délégué Turc résenté l'étude élaborée par son pays sur ablissement en Turquie d'un Centre régional de rche et de Formation Agro-hydrologique".

La plénière a décidé de créer un comité de tion ouvert pour formuler les conclusions des s de la Réunion des Hauts Fonctionnaires. luittant de la tâche qui lui avait été assignée, le é de rédaction a mis au point un projet de ution reflétant le consensus de la plénière. Le ; approuvé de ce projet de résolution, qui sera :nté à la Deuxième Conférence des Ministres sur la ité Alimentaire et le Développement Agricole, -e en Annexe III .

Il a été décidé que les résultats de la Réunion Hauts Fonctionnaires seraient communiqués par son dent, Dr.Nazmi DEMIR, à la Seconde Session de la rence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et iveloppement Agriole.

Les délégations ont remercié le Gouvernement de la)lique de Turquie pour sa généreuse hospitalité, et lispositions prises pour la réunion.

ICMA/2-86/Rep Final

Original : Anglais

IX

RAPPORT DE LA DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES PAYS ISLAMIQUES

1. La deuxième Conférence Ministrielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricoles s'est réunie à Istanbul, République de Turquie, du 14 au 16 mars 1986,

2. La Conférence, réunie en session conjointe avec le Comité Permanent pour la Coopération économique et Sociale de l'Organisation de la Conférence Islamique a été ouverte par Son Excellence Kenan EVREN, Président de la République de Turquie.

3. Ont participé à la Conférence les représentants des pays suivants :

- République Algérienne Démocratique et Populaire,
- République Populaire de Bangladesh,
- République Populaire du Bénin,
- Brunei Darussalam,

- Burkina Faso,
- République du Cameroun,
- République Fédérale de Ciomores,
- République Arabe d'Egypte,
- République de Gambie,
- République de Guinée-Bissau,
- République d'Indonésie,
- République Islamique d'Iran,
- République d'Irak,
- Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste,
- Royaume Hachémite de Jordanie,
- Etat de Koweit,
- République du Liban,
- Malaisie,
- République du Mali,
- République Islamique de Mauritanie,
- Royaume du Maroc,
- République du Niger,
- Sultanat d'Oman,
- République Islamique du Pakistan,
- Palestine,
- Etat du Qatar,
- Royaume d'Arabie Saoudite,
- République du Sénégal,

- République Démocratique de Somalie,
- République Démocratique du Soudan,
- République Arabe Syrienne,
- République de Tunisie,
- République de Turquie,
- Emirats Arabes Unis,
- République Arabe du Yemen,

La République Turque de Chypre du Nord a participé à la Conférence en qualité d'observateur.

4. Ont participé également à la Conférence les représentants du Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), du Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation pour les pays Islamiques (CRSESFPI), de la Banque Islamique du Développement (BID) et du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC).

5. Les représentants du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) y ont également participé en qualité d'observateurs.

6. La liste des participants figure en annexe - I.

7. La Conférence qui s'est réunie parallèment à la Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI a été présidée par Son Excellence Monsieur Husnu Dogan, Ministre de l'Agriculture, des Affaires Forestières et Rurales de la République de Turquie.

8. Son Excellence Monsieur Husnu Dogan a souligné dans . sa déclaration, l'importance de la mise en application des décisions adoptées par l'OCI dans le domaine agricole depuis 1981 et celles qui seront adoptées par la présente réunion. Après avoir donné brièvement quelques informations sur la situation de l'agriculture en Turquie, Son Excellence M.Dogan a mis en exergue les défis auxquels les pays islamiques font face. Il a indiqué, à ce propos, la nécessité de prévoir une meilleure nutrition pour les 750 millions de personnes vivant dans les états membres, ainsi que des matières premières pour les agro-industries, faciliter le flux de l'information technique requise pour la production agricole, et mettre sur pied l'infrastructure nécessaire et fournir les intrants, en vue d'une exploitation optimale des terres arables dans les pays islamiques. Il a mis l'accent sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires au développement du commerce des produits agricoles entre les pays

islamiques. Il a aussi déclaré que l'intensification de la coopération économique, commerciale et technique était indispensable pour permettre à la communauté islamique de réaliser l'auto-suffisance.

9. La conférence a décidé de reconduire le mandat des membres de Bureau que la réunion des Hauts Fonctionnaires avait élu lors de sa session tenue du 11 au 13 mars 1986, à savoir : Turquie (Président), Malaisie, Niger, et Palestine (Vice-Présidents) et Arabie Saoudite (Rapporteur) devront continuer à servir à la Conférence.

10. La Conférence a adopté, le projet d'ordre du jour tel qu'approuvé par les Hauts Fonctionnaires,

11. M. A.H.G. Mohiuddin, Directeur du Département économique de l'OCI a présenté, au nom du Secrétaire Général, le rapport d'activités de l'OCI et de ses organes subsidiaires et affiliés dans le domaine agricole.

12. Mr. Edouard Saouma, Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture s'est aussi adressé à la Conférence. Il a rendu compte, dans son intervention, des activités conjointement entreprises par la FAO et l'OCI.

Soulignant les conditions défavorables prévalant. dans beaucoup d'Etats membres, il a exprimé sa satisfaction pour l'adoption de la "Convention mondiale sur la sécurité alimentaire" par les organes directeurs de la FAO.

Il a affirmé que les pays Islamiques peuvent résoudre les problèmes auxquels ils se heurtent dans le domaine agricole grâce à une coopération étroite entre eux. Le Président et nombre de délégations ont exprimé leur appréciation à la FAO pour sa coopération étroite avec l'OCI et l'appui qu'elle fournit aux activités de celle-ci; ils ont également exprimé leur confiance au Directeur Général pour ses activités dans le cadre de l'aide à fournir aux pays auxquels l'assistance de la FAO est nécessaire.

13. Son excellence Nazmi Demir a ensuite présenté la rapport et le projet de résolution préparés par les Hauts Fonctionnaires lors de leur réunion.

14. Les Ministres ont adopté le projet de résolution élaboré par les Hauts Fonctionnaires avec quelques amendements proposés par certaines délégations. La résolution, telle qu'adoptée, figure dans l'annexe II. La délégation de la Gambie a aussi présenté un projet de résolution. La Conférence a pris note de son contenu

et de la présentation faite par la délégation Gambienne, compte tenu de sa consultation avec plusieurs Etats membres.

15. Il a été décidé que les conclusions de la Conférence seraient communiquées à la Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération économique et Commerciale.

16. Les délégations ont remercié le gouvernement de la République de Turquie pour sa généreuse hospitalité et les excellentes dispositions pour la tenue de la réunion.

Annexe
du Rapport de la Deuxième
Conférence Ministérielle
sur la Sécurité Alimentaire
et le Développement Agricole.

L'ORDRE DU JOUR

DE LA DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Istanbul, 14-16 mars 1986

1. Ouverture de la Conférence.

2. Matières d'Organisation.

   a) Election du Président; du Vice-Président et de Rapporteurs.

   b) Adoption de l'Ordre du Jour et du Programme.

3. Rapport de Progrès présenté par le Secrétaire Général de l'OCI.

4. Situation Alimentaire et Agricole dans les pays Islamique et le Développement Agricole.

5. Etat actuel de la Sécurité Alimentaire.

6. Coopération dans le Commerce des prduits alimentaires et Agricoles parmi les Pays Islamiques.

7. Coopération dans la Recherche et l'Etude Agricoles parmi les Pays Islamiques.

8. Nouveaux Domaines Possibles pour la Coopération Agricole.

9. Autres sujets.

10. Adoption du Rapport.

ICMA/2-86/RES FINAL

Original : Anglais

X

RESOLUTION DE LA DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES PAYS ISLAMIQUES

La deuxième conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricole dans les pays islamiques, s'est réunie à Istanbul, République de Turquie, du 11 au 16 mars, 1986,

RAPPELANT le Programme d'Action pour renforcer la coopération entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, adopté par la première conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricole, tenue à Ankara, République de Turquie, du 20 au 22 octobre 1981;

RAPPELANT la résolution No l/4-EF(IS) adoptée par la quatrième conférence islamique au Sommet, tenue à Casablanca, Royaume du Maroc, du 16 au 19 janvier 1984, qui a identifié le développement agricole et la sécurité alimentaire comme l'un des domaines

prioritaires de coopération dans le Cadre du Programme d'Action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI;

RAPPELANT EN OUTRE les décisions du Comité de Suivi et des trois réunions de Coordination des Ministres de l'Alimentation et de l'Agriculture ainsi que les recommandations du Groupe d'Experts sur la sylviculture et du groupe de travail sur la coopération agricole;

NOTANT AVEC SATISFACTION que l'Accord Général sur la coopération économique, technique et commerciale, qui encouragera l'utilisation optimale des potentiels de production alimentaire et agricole, est entré en vigueur après sa ratification par la majorité des Etats membres;

NOTANT AVEC PREOCCUPATION la situation défavorable en matière de sécurité alimentaire et le fait que le plupart des pays islamiques sont encore tributaires de sources extérieures pour satisfaire leurs besoins en produits alimentaires et agricoles;

SOUCIEUSE de la situation alimentaire catastrophique qui prévaut dans les pays du Sahel en raison de longues années de sécheresse qui ont donné lieu à de pénibles souffrances humaines.

NOTANT AVEC PROFONDE APPRECIATION les contributions généreuses consenties par certains Etats membres et la BID au programme du Sahel du Comité de Solidarité Islamique avec les peuples du Sahel;

APPRECIANT les études effectuées par certains Etats membres, conformément aux décisions de la première Conférence Ministérielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricole;

APPRECIANT EN OUTRE les deux études importantes effectuées par l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) sur la "situation alimentaire et agricoles" et "l'état de la sécurité alimentaire dans les pays Islamique" ainsi que l'étude préparée par le Centre d'Ankara sur le "Commerce en matière de produits alimentaires et agricoles dans les pays islamique";

DECIDE CE QUI SUIT ;

I- Les recommandations du groupe de travail sur la coopération réuni à Rome, au siège de la FAO, du 17-19 avril 1984:

1- Les Ministres ont décidé de ne pas attendre l'achèvement des études, mais de procéder à la coopération dans le secteur agricole. A cette fin, ils ont adopté le programme de priorités recommandé par le "Groupe de travail sur la coopération agricole" qui s'est réuni au siège de la FAO du 17 au 19 avril 1984;

2- Les Ministres, ayant néanmoins décidé de mettre l'accent sur certaines études ont supprimé de la liste établie par le Groupe de travail les études suivantes :

i) Mesures requises pour accroitre les niveaux de production et de productivité en ce qui concerne les différents produits alimentaires et agricoles dans les Etats membres (Soudan);

ii) Mesures permettant de lutter contre la sécheresse, les innondations, la désertification et la déforestation, les sols uligineux et la salinité dans les Etats membres

(sécheresse: Mali; innondations : Bangladesh; désertification: Arabie Saoudite; Déforestation, sols uligineux et salinité: Pakistan);

iii) Mesures susceptibles de réduire les pertes pré et post-récolte, y compris des mesures pour lutter contre les insectes et les maladies (Turquie);

iv) Besoins et mécanismes pour la création d'agro-industries et d'industries connexes, la production de tracteurs, d'engrais, de pompes à eau, de graines, d'insecticides et traitement de matières premières agricoles (Turquie). Cette étude mettra uniquement l'accent sur les "pompes à eau et l'industrie des graines".

3- Les ministres ont exhortés les Etats membres à compléter les études inachevées dans un délai maximum de 2 ans en coordination étroite avec le Secrétariat Général, le SESRTCIC et la FAO. Les Ministres ont souligné la grande importance d'entreprendre les projets qui seront préparés sur la base de ces études. Ils ont décidé que les mesures à prendre à cet égard, devront être examinées si possible lors de la prochaine

réunion du Comité du Suivi. L'assistance de la BID en vue de finances de tels projets sera hautement appréciée.

4- Les Etats membres auxquels des études ont été confiées sont priés de faire une utilisation optimale des données dont disposent la FAO et le SESRTCIC et d'organiser des missions d'enquête. Les Etats membres peuvent solliciter l'assistance de la FAO, dans le cadre du Programme de Coopération Technique (P.C.T.) pour l'achèvement de ces études. D'autres Etats membres peuvent de même être sollicités pour fournir les données non-disponibles. La coopération de la FAO à cette égard sera hautement appréciée par les Etats membres.

II- Etat de l'alimentation, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire:

5- En vue d'accroitre la production agricole et d'améliorer la sécurité alimentaire dans les pays islamiques, les mesures suivantes sont recommandées aux Etats membres .

- Augmenter les dépenses publiques dans le domaine agricole;
- Accroitre les possibilités de coopération

technologique et commerciale entre les pays islamiques et fournir une assistance aux pays qui requièrent une aide à cette fin;

- Entreprendre une action conjointe et effectuer des investissements conjoints aux fins d'assurer une utilisation optimale des avantages comparatifs tels que les terres, les capitaux et l'expertise technique en vue de réaliser la complémentarité des pays islamiques;

- Adopter des politiques agricoles spécifiques et intégrées et accorder l'attention voulue au développement agricole dans leurs plans de développement;

6- Confier à une réunion d'experts le soin de recueillir les données requises auprès des organisations internationales pertinentes et des Etats membres. Ils doivent également examiner les études déjà achevées par les Etats membres. En fonction de ces données, ils décideront des mesures à prendre pour réaliser la sécurité alimentaire dans les pays islamiques, et proposeront des mesures spécifiques et pratiques susceptibles de promouvoir une coordination en matière de réserves nationales de graines, et d'engager un mécanisme qui assurerait une sécurité

alimentaire pour la fourniture de produits alimentaires au moment de pénurie et de hausse de prix et à cette fin, promouvoir le commerce des produits alimentaires parmi les Etats membres. En faisant leurs recommandations aux Ministres, les experts devraient également tenir compte des activités des autres organisations internationales.

7- Créer des systèmes d'alerte rapide pour étudier les insectes et les maladies qui attaquent les plantes et le cheptel, au niveau des Etats membres de l'OCI. Un groupe d'experts créé à cette fin se penchera également sur les voies et moyens de créer un système d'alerte rapide.

III- Coopération Commerciale en matière des produits alimentaires et agricoles entre les pays islamique:

8- Prendre les mesures qui s'imposent pour accroitre le commerce des produits alimentaires et agricoles ainsi que des intrants entre les pays islamiques et bénéficier à cet effet des systèmes de financement du commerce extérieur disponibles à la BID. Les Ministres ont pris note des progrès réalisés en vue de l'établissement d'un plan de financement du commerce à long terme sous les auspices de la BID. Ils ont

également noté que les activités se poursuivront dans le cadre d'un "Plan Régional de Garantie du Crédit d'Exportations" et ont convenu que de telles possibilités seront de nature à promouvoir le commerce intra-islamique. Les ministres du Commerce des pays islamiques sont priés de mettre l'accent sur les mesures susceptibles d'accroitre le commerce agricole et agro-industriel entre les pays islamiques. Le CIDC devrait intensifier ses efforts pour promouvoir le commerce entre pays islamiques en matière de produits agricoles et agro-industriels. Les Ministres ont également demandé la convocation dans de brefs délais d'une réunion des ministres du transport et des télécommunications des Etats membres de l'OCI afin de passer en revue les mesures nécessaires à l'accroissement du commerce dans ces deux secteurs entre les pays islamiques.

IV- Coopération en matière de recherche agricole et de formation:

9- Compte tenu de l'importance de la recherche et de la formation aux fins d'une production agricole et d'une sécurité alimentaire accrues, les ministres ont décidé de recommander que le Centre d'Ankara ainsi que le Secrétariat Général de l'OCI identifie des "Centres

d'excellence" dans les Etats membres qui sont susceptibles de fournir des possibilités de Formation et de recherche conjointes dans le domaine agricole. Ces centres pourront fournir une formation à court termeaux participants d'autres Etats membres de l'OCI.

10- Les Ministres ont décidé de charger le Centre d'Ankara d'étudier les possibilités de création d'un réseau de "Centres de Recherche Agricole". Ces centres seraient chargés d'arrêter des stratégies et des programmes pour le développement agricoles dans les Etats membres, mettant l'accent sur ces générateurs de technologie destinés aux groupes-cibles et à la recherche appliquée, et assureraient la coopération et la coordination en matière de recherche et de formation de la main d'oeuvre, de transfert de la technologie, de collecte, de conservation et d'échange de germeplasme de plante et d'animal et d'échange d'information entre les Etats Membres. Ces centres auront des sous-bureaux aux niveaux régional et sous-régional. Le Centre d'Ankara est prié de mettre au point un document de Travail en la matière et d'en saisir un groupe d'experts qui sera convonqué par le Secrétariat Général, dès mars 1987, pour se pencher sur cette question. Le meme groupe étudiera le document que préparera le Centre d'Ankara sur les "centre

d'excellence" cités au paragraphe 9. Ces centres doivent être basés sur les institutions nationales en place et la création de nouvelles institutions doit être évitée. Le Comité de Suivi mettra au point le rapport du groupe d'experts et prendra les mesures qui s'imposent aux fins d'une exécution immédiate.

11- Après avoir examiné l'étude de faisabilité préparée par la Turquie, les ministres ont décidé de créer en Turquie, un centre régional de recherche et de formation en matière d'agro-hydraulogie pour les pays islamiques. Ils ont noté la disposition du gouvernement Turc à fournir le terrain et l'infrastructure nécessaires à cette fin et son intention de créer ce centre. Le gouvernement Turc s'emploiera à assurer le financement par le canal d'autres sources, notamment de \la BID.

12- En vue d'encourager l'utilisation des connaissances et de l'expertise technologiques par les Etats membres, il sera procédé à un échange fréquent d'experts techniques entre les Etats membres.

13- Pour promouvoir les programmes de développement des carrières destinés aux étudiants des facultés d'Agronomie des Etats membres, des programmes de bourses seront prévus, en collaboration avec les Etats

membres, en particulier ceux qui sont en mesure de fournir de telles facilités.

V- Sylviculture

14- Le programme de coopération établi à la Réunion du groupe d'experts tenue à Peshawar, Pakistan, en mars 1985, a été adopté par la conférence. Le Secrétariat Général et le Centre d'Ankara sont priés de suivre la mise en oeuvre des recommandations du groupe d'experts.

VI- Nouveaux Domaines possibles de Coopération

A) Coopération dans le domaine de la pisciculture et de la technologie piscicole.

15- Les ministres ont convenu du besoin de coopération dans le domaine de la pisciculture et de l'hydro-culture. Ils ont décidé que des études soient entreprises, dans une phase initiale, pour assurer la coopération en vue de créer un centre pour la production et la formation dans la pisciculture (pêche en eau douce et pêche en pleine mer) et un concernant l'équipement et les technologies de la pêche. Le Secrétariat Général de l'OCI est prié de convoquer, à cette fin, une réunion d'experts des Etats membres.

B) Industrie des graines

16- En vue d'assurer une plus large utilisation de graines de meilleure qualité et de variétés à grand rendement, une étude de viabilité devrait être effectuée pour les procédures de certificats des graines, ainsi que pour la production, la fourniture et l'élaboration de règles communes de quarantaine et de distribution à l'intérieur des pays Islamiques. Il faut également tenir compte de la création d'une société conjointe de graines en vue d'appliquer le système. Compte tenu de l'étude qu'il a effectuée sur cette question, le gouvernement Turc, en coordination avec le Secrétariat Général de l'OCI, invitera des experts des Etats membres pour arrêter les voies et moyens susceptibles de permettre la mise à exécution de cette décision.

C) Irrigation

17- Les Ministres sont convenus d'accorder la priorité et une attention particulière aux mesures susceptibles d'assurer la coopération en matière d'irrigation, notamment l'exploitation des eaux souterraines. Ils ont décidé de créer un groupe d'experts pour étudier la coopération dans ce domaine. Les Ministres ont décidé que les groupes d'experts mentionnés dans les

paragraphes 15, 16 et 17 devraient se réunir dans un très prochain avenir et qu'il soient convonqués si possible dans les trois prochains mois par le Secrétariat Général de l'OCI.

D) Production animale

18- Les Ministres sont convenus que le secteur de la production animale devrait être encouragé par les Etats membres. Le développement de ce secteur pourrait être réalisé par une gestion, une alimentation, un élevage et une sélection meilleurs. Il a été décidé de créer un groupe d'experts pour étudier les modes de coopération et les moyens d'accroitre le commerce dans ce domaine.

E) Intrants Agricole

19- Les Ministres ont décidé de coopérer dans les domaines de l'acquisition et de fabrication de facteurs de production agricole, tels que le matériel agricole, les engrais, les insecticides, etc. Les Ministres ont décidé de confier l'étude de cette question à un groupe d'experts qui fera rapport aux ministres au cours de leur prochaine réunion.

VII- Etat de l'agriculture dans les territoires Palestiniens occupés;

20- Ayant entendu la présentation claire et exhaustive faite par la délégué de la Palestine à la conférence sur la tragique situation des fermiers palestiniens sous l'occupation Israelienne, en raison des politiques arbitraires contre la population Palestienne en général, et les fermiers Palestiniens en particulier, la réunion recommande :

i) Que les organes affiliés des Nations Unies oeuvrent, chacun dans son domaine, pour mettre un terme à l'occupation Israélienne de la patrie palestinienne.

ii) Qu'un levé cadastral agricole complet de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza soit effectué sous l'égide des organisations internationales concernées.

iii) Qu'une assistance technique et financière soit accordée aux projets pilotes agricoles entrepris par des institutions palestiniennes nationales, en vue de développer la production agricole dans les territoires palestiniens occupés.

iv) Que les produits agricoles des territoires palestiniens occupés, exportés aux pays islamiques soient exonérés de tous taxes et droits de douane.

VIII- Appui au secteur agricole du Liban

21- Les ministres sont convenus d'apporter un appui au secteur agricole du Liban, compte tenu des dégâts considérables causés par l'invasion israélienne. Cet appui pourrait se traduire par l'autorisation et l'encouragement de l'entrée des produits agricoles du Liban dans les marchés des pays membres.

IX- Réunion du Comité de Suivi

22- Le Comité de Suivi, composé des membres du Bureau de cette conférence se réunira en Turquie, au début de l'année 1987 pour passer en revue l'exécution des décisions ci-dessus énoncées et faire rapport à la session suivante de la réunion des ministres de l'agriculture. Les autres Etats de l'OCI peuvent participer à la réunion du Suivi en qualité d'observateurs.

XI

LIST OF PARTICIPANTS

SECOND MINISTERIAL CONFERENCE ON FOOD SECURITY AND AGRICULTURAL DEVELOPMENT OF THE OIC

Istanbul, Republic of Turkey
14-16 March, 1986

ALGERIAN DEMOCRATIC AND POPULAR REPUBLIC

- H.E.Abdelkrim BEN MAHMOUD

  Ambassador to Ankara

- Mr. Mourad BENMEHIDI

  Head of Bureau of Cooperation among Developing Countries,
  Ministry of Foreign Affairs

PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH

- H.E.M.A.MUNIM

  Major-General
  Minister of Agriculture

- Mr. M.A.HENA

  Additional Secretary
  External Resources Division
  Ministry of Finance

- Mr. Abdul QUAYYUM

  Director General
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. A.H.Mofazzal KARIM

  Joint Secretary
  Ministry of Agriculture

- Mr. Iftikharul KARIM

  CDA a.i. of Bangladesh
  Erabassy of Bangladesh
  Ankara

PEOPLE'S REPUBLIC **OF BENIN**

- H.E.A.BIAOU

  Minister of Rural Development

- Mr. Mamudou FASSASSI

  Director of Agriculture

NEGARA BRÜNEI DARUSSALAM

- Dr. Pg.ismail Bin Pengiran Haji DAMIT

  Permanent Secretary (Technical),
  Ministry of Development

- Mr. Danial Bin Haji HANAFIAH

  Director of Agriculture,
  Ministry of Development

- Mr. Rosli Bin OMAR

  Officer with Special Duties,

  Ministry of Development

- Mr. Haji Adnan Bin Haji ZAINAL

  Administrative Officer,
  Ministry of Foreign Affairs

BURKINA FASO

- H.E.Seydou TRAORE

  Minister of Agriculture

REPUBLIC OF CAMEROON

- Mr. Vessah Njoya IDRISS

  General Inspector
  Ministry of Planning

- Mr. Mamodou SALMAN

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- H.E.Aly Shawky EL-HADIDY

  Ambassador to Ankara

- Mr. Abdel Azim Mahmoud EL GAZZAR

  Counsellor and Representative
  of Egypt to FAO in Rome

REPUBLIC OF THE GAMBIA

- H.E.Saihou S.SABALLY

  Minister of Agriculture

- Mr. Amadou S.O.TAIL

  Permanent Secretary, Ministry of Agriculture

REPUBLIC OF GUINBA-BISSAU

- Mr. Avito José da SILVA

  Secretary General,
  Ministry of Rural and Fisheries Development

REPUBLIC OF INDONESIA

- H.E.Achmad AFFANDI

  Minister of Agriculture

- H.E.Abdulrachim ALAMSJAH

  Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary in Ankara

- Mr. Salmon PADMANAGARA

  Director General,
  Agency for Agricultural Education, Training and Extension Department

- Mr. A. Kobir SASRADIPOERA

  Director,
  Bureau for Foreign Cooperation Department

- Mr. Husing ANANG

  Senior Official,
  Department of Agriculture

- Mr. Suharyo HUSEN

  Agricultural Attache,
  Indonesian Embassy, Rome

- Mr. Nukman NASUTION

  Senior Officiai,
  Ministry of Agriculture

- Mr. Imanuel K. SANDAN

  Third Secretary,
  Embassy of the Republic of Indonesia, Ankara

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- H.E.Abbas Ali ZALI

  Minister of Agriculture

- Dr. Seyed Ahmad ALAVI

  Professor of Research,
  Plant Pests Diseases Research Institute

- Dr. Bahman Yazdi SAMADI

  Samada College of Agriculture,

- Mr. Hossain Ali VOOSUGHI

  Deputy Director General

- Mr. Alireza AFRAZ

  Ministry of Agriculture

- Mr. M.Mahnood Jadughi MEIBODI

  Agricultural Expert

REPUBLIC OF IRAQ

- H.E.Sidik Abdullatif YOUNIS

  Minister of Agriculture and Agrarian Reform

- Dr. Hamid Mohammed Said SALIH

  Secretary General of Agriculture and Agrarian Office for Autonomous Région

- Mr. Shakir Sabir Mohammed ALSABAGH

  Adviser to the Minister

- Mr. Q.N.M.Said ALMITWALLY

  Director of Agricultural Affairs of State Organization for State Farms

- Dr. Hashim W.KHALIFA

  Director of Animal Health Lab. Ministry of Agriculture

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- Dr. Salem Munal ALLOZI

  Undersecretary, Ministry of Agriculture

- Mr. Nabil KATKHUDA

  Head, Regional Centres, National Centre for Agricultural Research and Technology Transfer

STATE OF KUWAIT

- H.E.Abdul Rahman Ibrahim AL-HOUTI

  Minister of Public Works and Housing
  and Chairman, Agricultural Affairs and Fish
  Resources Authority

- H.E.Shaikh Ebraheem Duaij AL-SABAH

  Director General,
  Agricultural Affairs and Fish Resources
  Authority

- Mr. Ahmed Mohamed Said AL-NAKIB

  Supervisor of Plant Wealth

- Mr. Abdullatif Abdulvahab AL-ZEYDAN

  Supervisor, Fish Resources

- Mr. Amir Abdurrahman MARAFI

  Agricultural Engineer,
  Animal Resources

- Mr. Mohamed AL-SHATTI

  Public Relations

REPUBLIC OF LEBANON

- H.E.Adel OSSEIRAN

  Minister of Agriculture

- Dr. Fawwak SLEIMAN

  Adviser to the Minister of Agriculture

SOCIALIST PEOPLE'S LIBTAN ARAB JAMAHIRIYA

- H.E.Mustafa M.ALISH

  Minister of Agriculture

- Mr. Bashir M. SAEED

  Permanent Représentative of Libya to FAO

- Mr. Abubaker Murtada MADDUR

  Research Specialist

- Mr. Abdulrazzak El HASAYIRI

  Technical Coopération Expert

MALAYSIA

- H.E.Datuk ismail AMBIA

  Ambassador Extraordinary
  and Plenipotentiary of Malaysia in Ankara

- Mr. Abdul Wahid Bin Abdul JALIL

  Director of Planning and Development
  Department of Agriculture

REPUBLIC OF MALI

- H.E.Ongoiba ISSA

  Minister of Agriculture

- Dr. Makan Simon SISSOKO

  Technical Adviser to the Minister

ISLAMIC REPUBLIC OF HAURITANIA

- Mr. Mokhtar Ouls HMEYADA

  Technical Adviser,
  Ministry of Rural Development

KINGDOM OF MOROCCO

- Mr. Ahmed Alaoui ABDBLLAOUI

  Secretary General,
  Ministry of Agriculture and Agrarian Reform

- Mr. Ben Souda Koraichi TALEB

  Directeur de la Vulgarisation

- Mr. Mohamed BENNIS

  Deputy Représentative of Morocco to FAO

NIGER

- H.E.E.Habibou ALLELE

  Minister of Agriculture

- Mr. Ouhmarou IBRAHIM

  Director of Agricultural Development

SULTANATE OF OMAN

- H.E.Abdulhafedh Salim RAJAB

  Minister of Agriculture and Fisheries

- Mr. Ahnaf Omar Abdulqader AL-ZUBAIDI

  Deputy Director of Agriculture

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- H.E.Sartaj AZIZ

  Minister of State
  Ministry of Food, Agriculture
  and Coopératives

- H.E.Afzal QADIR

  Ambassador Permanent Representative
  of Pakistan to FAO, Rome

- Mr. Khalid MAHMOOD

  Counsellor,
  Pakistan Embassy, Ankara

- Mr. Mahmood Qureshi AJMAL

  Deputy Secretary,
  Ministry of Food, Agriculture and
  Cooperatives

PALESTINE

- Dr. Yousuf I.ABDULHAQ

STATE OF QATAR

- H.E.Ahmed Abdulrahman AL-MANA

  Undersecretary for Industry and Agriculture

- Mr. Ali Mohd J. AL-KUBAISI

  Assistant Director of Agriculture

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.E.Mohammed Ali MAKKI

  Deputy Minister of Agriculture and Water

- Mr. Mohamed Ziny JOWANA

  Director General of Plant Production

- Mr. Hatim I. Al TURKI

  Director,
  Agricultural Training Dept.

REPUBLIC OF SENEGAL

- H.E.Famara Ibrahima SAGNA

  Minister of Rural Development

- Mr. Baba DIOUM

  Adviser to the Minister of Rural Development

SOMALİ DEMOCRATIC REPUBLIC

- H.E.Bile Rafle GULEID

  Minister of Agriculture

- H.E.O.A. JAMA

  Ambassador to Ankara

- Mr. Abukar O.ABIKAR

  Director, Planning and Training Dept.
  Ministry of Agriculture

- Mr. Hassan M. AHMED

  First Secretary
  Somali Embassy in Ankara

- Mr. Hassan Moalim Ibrahim MOHAMED

  Secretary to the Minister

DEMOCRATIC REPUBLIC OF SUDAN

- H.E.Mohamed S. SIDDIEG ABDIN

  Minister of Agriculture

STRIAN ARAB REPUBLIC

- H.E.Mahmoud KURDI

  Minister of Agriculture

- Dr. Mohemmad Ali DEIRI

  Deputy Director General of Cotton Bureau

- Mr. Mohamad Zouheir KABAR

  Director of Agriculture in Deir ezzor

- Mr. Kazem DANDAL

  Director of Agriculture in Hassaka

REPUBLIC OF TUNISIA

- Mr. Malek Ben SALAH

  Director General of Plant Production
  Ministry of Agriculture

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E.H.Husnu DOGAN

  Minister of Agriculture,Forestry and
  Rural Affairs

- H.E.Mustafa KETEN

  Undersecretary,
  Ministry of Agriculture, Forestry and
  Rural Affairs

- Dr. Nazmi DEMIR

  Deputy Undersecretary,
  Ministry of Agriculture, Forestry and
  Rural Affairs

- Mr. ismail BİLİR

  Deputy Undersecretary,
  Ministry of Agriculture, Forestry and
  Rural Affairs

- Mr. Mithat BALKAN

  Director,
  Ministry of Foreign Affairs

- Prof.Dr.Ersin ISTANBULLUOGLU

  Deputy General Director of Project
  and Implementation,
  Ministry of Agriculture, Forestry and
  Rural Affairs

- Dr. Sabri KESKİN

  Deputy General Director of Protection and Control,
  Ministry of Agriculture, Forestry and Rural Affairs

- Dr. Unal SARIGEDIK

  Head of Department,
  Ministry of Agriculture, Forestry and Rural Affairs

UNITED ARAB EMIRATES

- H.E.Saeed Mohamed ALRAGBANI

  Minister of Agriculture and Fisheries

- Mr. Mohamed Hasan Ali MAKKI

  Director of Administration

- Mr. Mohamed Abubaker BASINDOA

  Expert of Agricultural Extension

- Mr. Habib Husain ABBOODI

  Head of Project Department

- Dr. Radwan Al MADANI

  Veterinary Section

YEMEN ARAB REPUBLIC

- H.E.Dr. Husein Abdullah ALAMRI

  Minister of Agriculture and Fisheries

- Mr. Ahmed M.Ali ALBARG

  Director of Economic Department,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Ali Abdulla ALAGBARY

  Permanent Representative to FAO

TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS (OBSERVER)

- H.E.Nazif BORMAN

  Minister of
  Agriculture and Natural Resources

- Mr. Emir Ali GÜDER

  Undersecretary,
  Ministry of Agriculture and
  Natural Resources

OIC ORGANS AND INSTITUTIONS

GENERAL SECRETARIAT OF THE OIC

- Mr. **A.**H.G. MOHIUDDIN

  Director of Economie Affairs

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Mr. Mahmoud Al Sayed AHMAB

  Senior Project Officer

- Dr. Mahmoud GULAID

  Research Economist

ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Dr. Driss Alaoui MDAGHRI

  Director

- Mr. Zine El Abdine HOUKI

  Deputy Director

- Dr. Badreddine ALLALI

  Head of Studies Department

- Mr. Ahmed Fassi FEHRI

  Expert

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTRE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)

- Dr. Sadi CINDORUK

  Director

- Mr. Abdulrahman ZEINEL^ ABIDIN

  Head of Research Department

- Mr. Ahmad Mohamed OSMAN

  Economist

- Mr. Oker GÜRLER

  Economist

OTHER INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)

- Mr. Sarfraz Khan MALIK

  Resident Representative in Ankara

- Mrs.Adile AYGUN

  Assistant to the Resident Representative

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO) OF THE UNITED NATIONS

- Dr. Edouard SAOUMA

  Director General

- Mr. Mohamed H.ABBAS

  Assistant to Assistant Director General of the Policy and Economical Analysis

- Mr. Joseph OHAMI

  FAO Représentative in SYRIA

- Mr. Fahmi Kamel BISHAY

  Agricultural Planning Economist

- Mr. Adel N. CORTAS

  Chief,
  Planning Assistance Service,
  Policy Analysis Division

OIC/ICMA/2-86/SPI

Original:Anglais

XII

DISCOURS DE S.E.M. HUSNU DOGAN

Ministre de l'Agriculture, des Affaires Forestières et Rurales
à la Séance Inaugurale de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole

Excellences,
Honorables délégués,
Chers hôtes,

Nous nous réunissons ici pour la tenue de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole entre les pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue au nom du gouvernement turc et en mon nom propre. Je suis fermement convaincu de l'efficacité de vos travaux visant au développement agricole et au renforcement de la coopération entre nos pays.

La coopération dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire comporte plusieurs stades reliés entre eux et une grande variété de problèmes.

A cet égard, je voudrais mettre l'accent sur l'importance de l'analyse et de la détermination objectives des domaines possibles de coopération, et sur celle de l'identification des problèmes existants dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire entre les pays islamiques. Il est également urgent d'orienter soigneusement et d'intensifier les mesures et les priorité à court, moyen et long termes, arrêtées lors de la Réunion de suivi tenue à Rome en avril 1984, sur des projets concrets. Cependant pour que ces propositions deviennent réalité, il nous faudra procéder avec une grande détermination et un grand soin à la mise en oeuvre du programme d'action élaboré à la réunion de 1981 et des décisions qui seront prises ici dans les prochains jours.

Les liens d'amitié et de fraternité qui unissent nos pays seront une grande source de soutien et de conseils pour nos travaux.

A cet égard, je voudrais faire quelques observations sur l'agriculture dans mon pays.

Au cours des dernières années, la Turquie a connu un progrès remarquable dans le domaine agricole ainsi que dans d'autres secteurs.

Il convient de mentionner tout particulièrement le soutien apporté par le gouvernement aux industries fondées sur l'agriculture ou apparentées à elle, telles que la production de semences, l'insémination artificielle, la production de denrées alimentaires, la protection agricole et les industries d'engrais, en même temps que les occasions fournies au secteur privé d'entreprendre ces activités. Ce sont là, des facteurs importants qui contribuent au développement agricoles.

Je voudrais également mentionner les efforts à long terme déployés par mon pays en matière d'irrigation et d'utilisation des ressources des sols.

Les besoins du pays en matière d'infrastructure et de développement rural tels que les routes, l'eau, l'électricité et l'habitat sont en train d'être conciliés avec nos considérations budgétaires.

La lutte contre le déboisement, le reboisement et le développement de nos secteurs de pêcheries et d'élavage sont autant de problèmes auxquels nous attachons une grande importance.

Je suis sûr que les autres membres de la Conférence Islamique abordent également ces problèmes avec le plus grand soin.

Nous sommes en présence de grands défis à savoir fournir une nutrition adéquate à environ 750 millions de personnes vivant dans nos pays, obtenir des matières premières pour les industries à base agricole, faciliter le flux de l'information technique nécessaire à la production agricole et fournir les possibilités d'infractructure et les intrants nécessaires à l'exploitation optimale de nos terres arables dont la superficie s'élève à 164 millions d'hectares. Tels sont les défis qui rendent la coopération dans le secteur agricole vitale pour nos pays.

D'après les statistiques, les exportations de produits agricoles des pays islamiques vers le reste du monde s'élèvent à 16 millions de dollars, tandis que les importations s'élèvent à 34 millions de dollars. D'autres part, la proportion des importations agricoles des pays islamiques par rapport au total général des importations agricoles mondiales accuse une augmentation rapide, tandis que leur part dans les exportations sont en baisse. Les importations alimentaires entre pays islamiques s'élèvent à un peu plus de 4 % du total des importations alimentaires mondiales et la proportion d'exportations alimentaires entre eux est d'environ 13 % des exportations alimentaires mondiales. Les estimations expriment que

si, tous les exportations nourriture des pays Islamique avaient été dirigés de l'un à l'autre, le taux de l'auto-suffisance, aurait eu facilement augmenté de 4 % au 30 %.

En vue de renverser cette tendance et d'accroitre l'auto-suffisance dans le monde islamique, nous nous devons d'intensifier notre coopération économique, commerciale et technique. Une telle coopération comprendrait le transport, la commercialisation, les opérations en association, l'ingénierie, les bureaux d'études et la coopération technique dans des domaines tels que l'irrigation, et l'exploitation sous-sol. En oeuvrant pour la réalisation de ces objectifs, nous devrons tout spécialement tenir compte des avantages comparés de chacun de nos pays.

Par ailleurs, il existe dans nos pays des possibilités de coopération dans les domaines de l'enseignement, de la publication et de la recherche. J'espère vivement que nous pourrons nous mettre d'accord sur la mise en oeuvre de projets qui permettent le transfert de la technologie et du savoir-faire entre nos pays frères. A cette effet, nous

pourrons utiliser les différents organes des Nations Unies tels que la FAO ainsi que nos propres ressources financières.

Je suis également d'avis qtre nous pouvons nous aider mutuellement à mettre sur pied un système d'information et d'alerte rapide pour lutter efficacement contre les maladies animales et végétales. Nous pouvons lutter ensemble contre les maladies animales et végétales grâce à l'échange d'experts et de technologie dans les domaines de la vaccination» des médicaments et du contrôle biologique.

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais vous transmettre quelques renseignements concernant le calendrier de nos réunions.

Les hauts fonctionnaires se sont réunis du 11 au 13 mars. Nous aurons à examiner leur rapport et prendre des décisions à son sujet. Le rapport contient l'analyse détaillée des points de l'ordre du jour ainsi que des recommandations. Nous allons achever nos travaux en une seule journée. Le Secrétariat de l'OCI et un pays de chaque région prononceront une allocution. Ce rapport sera ensuite présenté à la Réunion du COMCEC dimanche à llhOO.

Je suis sûr que nos délibérations à cette Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricoles aboutiront à des résultats concrets. Mes chers frères, je vous souhaite à tous plein succès dans le renforcement des liens entre nos nations islamiques.

0IC/C0MCEC/2-86/SP.7

Original_:_Anglais

XIII

DISCOURS DE SON EXCELLENCE M.S.S. PIRZADA

Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique à la Séance de Clôture

BISMILLAHI AR-RAHMANI AR-RAHIM

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre,
Honorables Délégués,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Assalamu Alaykum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouh

1. C'est un honneur pour moi d'assister à la séance de clôture de la Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI et de la Deuxième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole dans les Pays Islamiques.

2. Je voudrais tout d'abord présenter mes plus vifs remerciements à Son Excellence M.le Président KENAN EVREN pour le soin et l'attention qu'il a personnellement apportés à tous les travaux du Comité Permanent qui, sous son implulsion et son leadership, est devenu une force directrice pour les activités économiques et commerciales de notre Organisation.

3. L'allocution inaugurale du Président KENAN EVREN a comporté une franche analyse de la situation économique mondiale qui continue à se dégrader et son effet défavorable sur l'économie des Etats Islamiques. En diagnostiquant le malaise qui caractérise la scène économique internationale, le Président KENAN EVREN a également identifié les mesures qui permettraient aux Etats islamiques de surmonter les obstacles des forces extérieures qui entravent leur progrès socio-économique et qui contribueraient à un redressement économique soutenu à l'échelle mondiale.

4. Le discours du Premier Ministre OZAL a résumé les progrès encourageants accomplis dans l'exécution et le suivi des résolutions adoptées par le COMCEC lors de sa Première Session, tenue à Istanbul en novembre 1984 et a souligné l'importance croissante d'une coopération plus étroite entre les Etats Membres de L'OCI, surtout

en raison de la vulnérabilité de nos économies aux caprices de la situation économique mondiale. Le Premier Ministre OZAL a aussi fait allusion à l'impact positif d'une coopération plus étroite dans la sphère économique sur les efforts déployés en vue de résoudre les conflits politiques tragiques qui troublent actuellement les Etats islamiques.

5. Je partage et appuie de tout mon coeur les vues exprimées tant par le Président KENAN EVREN que par le Premier Ministre OZAL concernant la portée et l'importance des efforts déployés par les Etats islamiques en vue d'instaurer entre eux la collaboration et le soutien mutuel dans la sphère économique. La recherche de la croissance et du bien-être collectifs des Etats islamiques ne signifie point une intention de réduire ou de remplacer les relations existantes avec d'autres pays. En effet, ces efforts ont pour objet de permettre l'utilisation optimale des ressources et potentialités humaines et matérielles des Etats islamiques ce qui non seulement leur serait bénéfique mais contribuerait également à rectifier le caractère injuste et disproportionné de la scène économique internationale.

6. Nous avons eu des entretiens très fructueux au cours des quelques derniers jours tant au niveau des hauts fonctionnaires qu'à celui des honorables Ministres. Les délibérations ont été caractérisées par un haut niveau de pragmatisme, de sérieux et de conscience des difficultés, par une attitude positive ainsi qu'un désir sincère et authentique d'élaborer des mesures pratiques et réalisables en vue de poursuivre d'une manière progressive et systématique, le processus d'une action conjointe dans les zones-clés de l'activité économique, telles que l'investissement, le financement du commerce, la sécurité alimentaire et le développement agricole. Ces débats ont indiqué les mesures qui se prêtent à l'exécution en un court laps de temps. En même temps, ils ont entamé les efforts visant à la réalisation de progrès dans d'autres domaines qui nécessitent un supplément de discussions et de consultations.

7. Nous devons les résultats de ces réunions aux apports précieux des délégations, auxconseils fournis par les membres du Bureau, et aux études et documents présentés par les Etats Membres, la Banque Islamique du Développement, et les agences spécialisées de l'OCI ainsi que par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Je voudrais exprimer

ma gratitude à ces organisations pour leur contribution inestimable au succès de nos réunions.

8. Monsieur le Président, l'étude des délibérations des quelques derniers jours montre que des progrès importants ont été accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et ce, dans un certain nombre de secteurs. l'assentiment général auquel nous sommes parvenus en ce qui concerne la mise en place d'un Système de Financement à Plus Long Terme du Commerce Extérieur est une preuve irréfutable de la détermination qui anime les Etats Membres en vue de l'accélération et de l'expansion des échanges commerciaux entre eux. Je suis persuadé que la Deuxième Réunion Annuelle prochaine du Conseil des Gouverneurs de la Banque Islamique de Développement, donnera son accord à ce système qui pourra ainsi devenir opérationnel dans un avenir très proche. Dans le même ordre d'idées, les réactions initiales aux propositions relatives à la création d'un Système Régional de Garantie des Crédits à l'Exportation et d'une Union Multilatérale Islamique de Compensation (Clearing) nous donnent un sentiment d'optimisme quant à la réalisation future de ces projets. Les propositions relatives à l'établissement d'un Réseau d'Information Commerciale pour les Pays

Islamiques et à la création d'un Groupe d'étude à participation non limitée, ont également fait l'objet d'un acceuil favorable. Nous espérons que la prochaine session du Comité Permanent adoptera des décisions définitives sur ces propositions. Le Centre Islamique du Développement du Commerce mérite notre soutien total pour le réalisation de ces projets visant à l'expansion des échanges commerciaux entre Etats Membres de l'OCI.

9. Il est encourageant de noter que des progrès satisfaisants ont été réalisés dans le suivi des recommandations faites par la Première Session du Comité Permanent en ce qui concerne la coopération industrielle et la promotion de projets conjoints De même, les activités de coopération technique ont connu un grand essor au cours de l'année qui vient de s'écouler, telles que les programmes de formation et autres activités du Centre d'Ankara et d'autres institutions de l'OCI ainsi que celles des institutions de formation des Etats Membres. Les activités de l'assistance technique ont acquis une importance croissante, étant donné le nombre très réduit d'experts qualifiés dans les Etats Membres.

10. Les mesures arrêtées en appui à la Palestine renforceront davantage notre solidarité avec nos frères palestiniens à l'intérieur et à l'extérieur de la terre occupée. Nul n'est besoin de rappeler aux honorables délégués l'importance de toute assistance matérielle et morale possible au peuple palestinien pour appuyer sa lutte légitime. En outre, la réaffirmation par le Comité Permanent de sa ferme intention d'appuyer le Liban dans les efforts qu'il déploit pour redresser son économie, détruite par la guerre, souligne notre souhait de partager le fardeau de nos frères en leur heure de besoin et notre engagement à cet égard. Et, dans le même esprit, le Comité Permanent a aussi réitéré sa disposition à maintenir son aide et assistance à nos frères dans la région du Sahel, qui a été frappée par la sécheresse et la famine, en vue de les aider à surmonter leurs difficultés actuelles et de prévenir de nouvelles souffrances causées par des catastrophes naturelles.

11. M.le Président, en ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'agriculture, le rapport et les recommandations de la Deuxième Conférence Ministérielle sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire indiquent clairement les mesures pratiques à prendre dans ce secteur vital des activités économiques. Les études

choisies pour être complétées sur une base prioritaire aideraient à formuler des politiques et des mesures susceptibles de permettre au monde islamique de réaliser l'auto-suffisance et l'auto-dépendance.

Les nouvelles mesures de coopération qui ont été examinées par les ministres de l'Alimentation et de l'Agriculture sont de nature à promouvoir la production des denrées alimentaires et à assurer la création de réserves alimentaires. Ces efforts engendreraient également une nette amélioration des conditions de vie de la population rurale dans les pays islamiques.

12. M.le Président, je tiens à vous assurer, au nom du Secrétariat Général de l'OCI, de notre entière coopération quant au suivi de la mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Deuxième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commirciale et de l'accomplissement d'autres tâches confiées à ce Comité. Le Secrétariat Général n'épargnera de même, aucun effort afin d'aider à mettre en oeuvre les recommandations approuvées par la Deuxième Session de la Conférence Ministrielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole.

13. Permettez-moi, en conclusion, d'exprimer au nom du Secrétariat Générale de l'Organisation de la Conférence Islamique et au nom des institutions de l'OCI, notre haute appréciation et profonde gratitude au Président Kenan EVREN et au Premier Ministre Turgut OZAL pour leur immense contribution au succès de ces réunions et aux Gouvernement et Peuple de Turquie pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qu'ils nous ont réservés.

14. Que Dieu bénisse nos efforts au service de la Oummah Islamique.

OCI/COMCEC/2-86/SP8

Qriginal:Turc

XIV

DISCOURS DE CLOTURE DE S.E. TURGUT OZAL

Premier Ministre de la République de Turquie
et Président Suppléant du COMCEC

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Chers Invités,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici arrivés à la fin des discussions intenses et des contacts effectués à l'occasion de la Seconde Session du COMCEC. Je voudrais maintenant faire une évaluation des différentes activités déployées dans le cadre du COMCEC et exprimer certaines pensées concernant l'orientation de nos travaux futurs.

Les interventions faites au cours de ces réunions ont souligné la similarité de nos points de vue au sujet des problèmes économiques internationaux. En fait, l'économie mondiale est entrée dans une phase critique. Le taux da croissance des économies des marchés industrialisés a récemment accusé une baisse. Le protectionnisme toujours croissant de ces pays est principalement orienté vers les marchandises

compétitives des pays en voie de développement. D'autre part, les termes d'échange de nos marchandises d'exportation, constituées principalement par les matières premières, occupant une place importante dans le commerce de nos pays sont négativement influencés par cet état de choses.

La chute des prix du pétrole, ayant eu]ieu dans une très courte période de temps, a eu de sérieuses répercussions.

Les taux d'échange souffrent d'instabilité dans le système monétaire international. L'importance du problème de la dette internationale s'est accru dû à cette situation.

A la lumière des développements négatifs que je viens de mentionner brièvement, les pays musulmans sont obligés de consolider leur coopération. Ils doivent compter sur leur propre potentiel et s'encourager réciproquement afin de minimiser l'influence du monde extérieur sur leurs efforts de développement. En outre, il est impératif de trouver une solution à ces importants problèmes qui éveilleront l'intérêt international dans le proche avenir et qui sont de nature à affecter nos futures générations. Les pays islamiques doivent, je le crois, unir leurs forces pour

atteindre ce but aussi. Dans ce contexte, le COMCEC, qui clôture sa Second Session aujourd'hiu, pourrait assumer des tâches importantes.

En effet, je suis convaincu qu'il sera possible d'harmoniser nos opinions et attitudes sur les questions financières, commerciales et monétaires internationales grâce à la présente réunion des honorables représentants responsables des politiques économiques et financières du monde musulman.

Je voudrais également souligner qu'après avoir atteint un accord sur l'industrie dans le cadre du COMCEC, nous sommes maintenant arrivés à un concesus sur des activités importantes dans le domaine de l'agriculture, ce qui constitue un nouveau développement positif pour l'avenir de nos travaux.

Je suis convaincu que nous allons ainsi être en mesure d'atteindre, dans des délais plus courts, notre but commun qui est d'augmenter à la fois le commerce intra-islamique et la part du monde musulman dans le commerce global. Je considère qu'avec la participation graduelle d'autres secteurs, le COMCEC sera en mesure de jouer un rôle important dans l'élaboration d'un programme d'activités inter-connectées et intégrées.

Dans ce contexte, la prise en considération par les futures réunions du COMCEC des problèmes de transports et télécommunications, monétaires et financiers et de l'énergie constituera une étape majeure dans la réalisation de nos objectifs.

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,

Nous ne pouvons pas ignorer les changements profonds et marquants auquels le monde fait face au cours de ces années où nous nous approchons du 21 ème siècle. Nous savons tous que l'avenir sera modelé par les développements présents. Par consequent nous devons penser à demain aussi bien qu'à aujourd'hui. Pour ce faire, nous devons exploiter nos ressources communes parallèlement au progrès technologique moderne, de même que nous devons elargir considérablement notre part actuelle dans l'économie mondiale.

Ce n'est que dans une telle perspective que nous pourront adopter notre coopération aux réalités présentes et utiliser notre potentiel existant. Nos pays coopèrent dans le domaine économique avec d'autres pays ou groupes de pays dans leurs régions respectives. Cependant, ceci ne devrait pas être considéré comme un facteur restrictif pour la coopération entre les

membres de la communauté islamique. Nous devons établir les objectifs de la coopération islamique sur la base de leurs propres besoins. Le commerce, comme première priorité, constitue le premier pas de notre coopération. L'application de facilités de financement à moyen terme apportera des bénéfices majeurs à nos pays. Nous devons trouver le moyen d'utiliser les ressources financières non seulement du monde islamique, mais aussi d'autres zones de manière à développer le commerce intra-régional.

Nos institutions sont capables de mettre ces ressources à notre disposition en accord avec des politiques bancaires efficaces et prudentes. Nous devons tenir présent à l'esprit que notre but commercial final est la création d'une zone de commerce franche pour le monde musulman. Nous savons que nous pouvons atteindre cet objectif par une approche graduelle protégeant et conciliant les intérêts de tous les Etats Membres.

Nous sommes parfaitement conscients des difficultés qu'implique le progrès de la coopération économique entre les pays en développement. Nous sommes convaincus de la nécessité de planifier des approches pragmatiques pour surmonter ces difficultés naturelles.

Nous avons décidé de prendre des mesures concrètes afin de poser les fondations d'une coopération dane le cadre du COMCEC. Nous réserverons un contingent aux activités de coopération des pays membres de l'OCI dans le cadre du COMCEC, dans la zone franche qui sera créée à Mersin au sud de la Turquie. Je pense que nous ne connaissons pas complètement à ce point tous les moyens qui pourraient être utils à la coopération. Les visites réciproques des délégations comprenant des représentants du secteur privé créeront une occasion d'effectuer des études sur place en rapport avec les possibilités de coopération et assureront des contacts personnels. Il ne faut pas oublier que les résultats concrets faisant suite à des décisions politiques exigent le soutien enthousiaste et la bonne volonté de diverses personnes à divers stades de cette coopération. Une telle optique pragmatique est le seul moyen d'assurer une augmentation marquée de la coopération économique existante. Le développement des activités commerciales, financières et d'investissement mèneront, en dû temps, à notre intégration économique. Ainsi la force de nos intérêts communs atteindra un niveau où les conflits politiques pourront être éliminés.

L'établissement du Comité Permanent de l'OCI, qui est le seul organe réunissant toute la Communauté Islamique, et son établissement en tant que forum pour la coopération, revêt une importance primordiale. La lacune existante sera ainsi comblée.

Je voudrais conclure avec ces pensées sur le rôle que le COMCEC pourrait assumer. Permettez-moi cependant d'exprimer ma reconnaissance aux représentants des pays participants pour avoir assuré le succès de notre réunion et d'espérer nous revoir à la prochaine réunion du COMCEC. Je vous souhaite un bon voyage de retour.

OIC/COMCEC/2-86/SP5

Qriginal_L_Turç

XV

DISCOURS DE S.E.M.KENAN EVREN

Président de la République de Turquie et
Président du COMCEC
à la Séance de Clôture

Honorables délégués,
Distingués invités,

Nous sommes arrivés à la fin de nos travaux qui sont poursuivis sans relâche et d'une manière intensive tout au long des six jours passés, d'abord au niveau des Hauts Fonctionnaires et, ensuite, à celui des Ministres. J'aimerais vous exprimer toute mon appréciation et ma gratitude, à vous, les représentants d'Etats Membres frères, aussi bien qu'au Secrétariat Général et aux organes subsidiaires et affiliés de l'OCI pour vos contributions positives à la Réunion du Comité Permanent.

C'est un plaisir pour moi de souligner un aspect positif qui s'est clairement dégagé des débats, à savoir que tout au long de la réunion, dont la clôture est imminente, les intervenants ne se sont pas contentés d'exprimer leur foi en la coopération

économique et commerciale entre les pays islamiques et leur ferme intention de la promouvoir, mais ont aussi abouti à des décisions constructives axées sur l'avenir. En fait, cette évolution concrète est clairement reflétée dans le rapport qui fait état des décisions que vous avez approuvées au cours des séances d'hier.

La plus importante décision est celle qui porte sur la Facilité de Financement du Commerce à plus Long terme, dont l'établissement est prévu au sein de la Banque Islamique de Développement.

Je suis convaincu que cette facilité de financement est susceptible d'accroitre le volume du commerce intra-islamique au niveau souhaité qui, aujourd'hui, est bien en-deçà de ce niveau. J'espère qu'à l'occasion des réunions futures du COMCEC, nous aurons le plaisir de nous féliciter de l'évolution heureuse de la coopération commerciale entre les pays islamiques.

La réalisation du progrès important en ce qui concerne d'autres questions, qui avaient fait l'objet de décisions précédentes, est également source de satisfaction.

J'aimerais aussi mettre l'accent sur un autre point, dont fait état le rapport final, à savoir que tous les secteurs de l'économie doivent contribuer à la coopération économique entre nos pays.

Ceci étant, les activités qu'entreprendra le secteur privé, conformément aux décisions prises par le COMCEC, dans les différents domaines de l'économie de nos pays respectifs, ajouteront une nouvelle dimension et une nouvelle signification à la coopération.

Un autre point que je souligne avec satisfaction qu'il a été décidé de concerter les vues et attitudes de nos pays au sein des forums internationaux économiques et commerciaux. Une telle solidarité entre nos pays, qui ont des structures économiques et des niveaux de développement similaires, contribuera largement à l'amélioration de nos problèmes économiques extérieurs.

De même, des décisions positives portant sur la sécurité alimentaire et le développement agricole ont été arrêtées par la Réunion des Ministres de l'Agriculture des pays islamiques, qui s'est tenue parallèlement à la session du COMCEC dont le rapport d'activité vous a été présenté.

Si les mesures proposées pour accroître la production agricole et assurer la sécurité alimentaire, peuvent être appliquées, nous serons témoins d'un progrès réel dans le domaine de l'agriculture. Il me semble utile, à cet égard, de promouvoir davantage notre coopération technique et ce, en mobilisant toute la somme des connaissances techniques dont nos pays disposent.

L'assistance fournie, par l'Organisation de la Conférence Islamique et ses organes affiliés, aux pays du Sahel qui sont frappés par la sécheresse et la famine, est au-delà de tout éloge. Comme je l'ai dit dans mon allocution inaugurale et comme l'ont souligné plusieurs délégués au cours de la réunion, la meilleure manière d'arriver à des solutions permanentes et effectives, aux problèmes de nos frères qui souffrent, est celle de leur fournir une assistance technique dans le cadre de la coopération technique entre nos pays.

Certains Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique sont en mesure d'assurer cette assistance technique et les efforts que ces Etats fourniront à cette fin, représenteront certainement une

des plus appréciables contributions en faveur de la coopération économique que le COMCEC est appelé à renforcer.

Honorables Délégués,

Il n'y a aucun doute que la réalisation d'une coopération dynamique entre nos pays dépend largement des facilités de transport et de communication. Nous devons admettre que, dans un monde qui devient de plus en plus petit grâce au progrès technologique, le monde islamique confronte une nécessité inéluctable, celle d'acquérir les facilités lui assurant une communication rapide intérieure et extérieure.

Dans ce contexte, la réunion des Ministres du Transport et des Communications des Pays Islamiques, prévue en même lieu et date que la Troisième Session du COMCEC en 1987, constitue un important développement.

Honorables Délégués,

Tout en maintenant la principale direction des décisions prises par la Première Session du COMCEC sur les questions commerciales et industrielles, l'élaboration d'un programme intégré concernant les possibilités de coopération, actuelles et futures, dans les domaines de l'agriculture, du transport et des

télécommunications, des questions monétaires et financières et de l'énergie, revêt une nouvelle importance dans le cadre des activités destinées à promouvoir la coopération au sein de la communauté islamique.

Honorables Délégués,

L'objectif de la coopération économique et commerciale que nous nous efforçons de développer parmi nous est. de contribuer aux efforts de développement de nos pays et d'assurer le bien-être et le bonheur de nos peuples. Cette coopération est de nature à faciliter la mobilisation de potentialités dont disposent nos pays. Elle permettra en outre, au monde islamique de consolider sa présence sur la scène économique internationale et de prendre la place qu'il mérite, dans la mesure où il parviendra à renforcer cette coopération.

Honorables Délégués,

J'espère que le travail accompli au cours de la Deuxième Session du COMCEC sera fructueux pour tous les pays islamiques et que les décisions prises ici seront mises en oeuvre dans les meilleurs délais.

Je voudrais enfin que vous transmettiez à nos frères dans vos pays respectifs l'expression des sentiments cordiaux, amicaux et fraternels du peuple turc.

En espérant de vous revoir à la prochaine Session du COMCEC, je vous souhaite un séjour agréable et vous exprime mes meilleurs voeux.